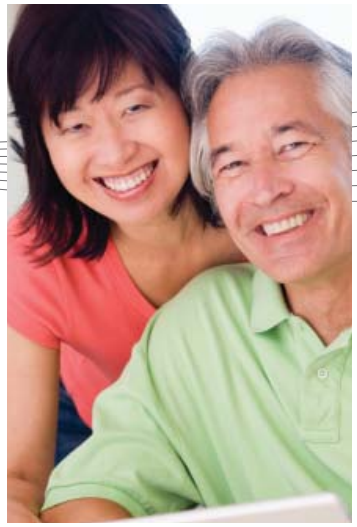

Les physiothérapeutes au Canada 2009

Octobre 2010

Institut canadien d'information sur la santé
Canadian Institute for Health Information

Qui nous sommes

Fondé en 1994, l'ICIS est un organisme autonome sans but lucratif qui fournit de l'information essentielle sur le système de santé du Canada et sur la santé des Canadiens. Il est financé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et supervisé par un conseil d'administration formé de dirigeants du secteur de la santé de partout au pays.

Notre vision

Contribuer à améliorer le système de santé canadien et le bien-être des Canadiens en étant un chef de file de la production d'information impartiale, fiable et comparable qui permet aux dirigeants du domaine de la santé de prendre des décisions mieux éclairées.

Table des matières

À propos de l'Institut canadien d'information sur la santé v
Remerciements vii
Sommaire viii
Au sujet du présent rapport x
Pour obtenir de plus amples renseignements xi
À propos de la Base de données sur les physiothérapeutes de l'ICIS 1
Fournisseurs de données de la BDPT 1
Définition de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes au Canada selon l'ICIS . . 4
Regard sur le statut d'emploi des physiothérapeutes agréés 6
Qu'est-ce qu'un physiothérapeute? 7
Responsabilités et activités 7

Chapitre 1 — Nombre 9
Nombre de physiothérapeutes 12

Chapitre 2 — Caractéristiques démographiques 13
Caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes . . . 16
Sexe 16
Comparaison selon le sexe 17
Répartition selon l'âge 19

Chapitre 3 — Caractéristiques géographiques 21
Caractéristiques géographiques 24

Chapitre 4 — Formation 25
Formation 28

Chapitre 5 — Emploi 31
Emploi 34
Un ou plusieurs employeurs 34
Comparaison selon le nombre d'employeurs 35
Statut temps plein ou temps partiel 37
Total annuel des heures travaillées 40
Lieu d'emploi 41
Comparaison selon le lieu de travail — hôpital 44
Secteur d'emploi 45
Champ d'activité 46
Langues de travail 47

Chapitre 6 — Point de mire 49
Nouveaux diplômés 50
Champ d'activité des nouveaux diplômés 53
Physiothérapeutes formés à l'étranger 54

Points saillants et analyses par province et territoire 61

Notes méthodologiques 107

Références 131

Figures et tableaux

Fournisseurs de données de la BDPT 1

Figure 1 Définition de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon la BDPT de l'ICIS, 2009 5

Tableau 1 Nombre total de physiothérapeutes agréés actifs selon le statut d'emploi, 2007 à 2009 6

Encadré Nombre de physiothérapeutes, de 2007 à 2009 11

Tableau 2 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes en nombre en pourcentage et par 100 000 habitants selon la province ou le territoire d'inscription, 2007 à 2009 12

Encadré Professionnels de la santé selon l'âge 15

Encadré Professionnels de la santé selon l'âge moyen 15

Tableau 3 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le sexe et la province d'inscription, 2009 16

Encadré Comparaison selon le sexe 17

Figure 2 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le sexe par tranche d'âge de 10 ans, 2009 18

Tableau 4 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes par tranche d'âge de 10 ans et âge moyen selon la province ou le territoire d'inscription, 2009 19

Encadré Répartition dans les régions urbaines, rurales et éloignées, 2009 23

Tableau 5 Physiothérapeutes dans les régions urbaines, rurales et éloignées en nombre, en pourcentage et par 10 000 habitants selon la province ou le territoire d'inscription, 2009 24

Encadré Niveau de formation 27

Encadré Âge au moment de l'obtention du diplôme 27

Figure 3 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon la formation en physiothérapie et dans un autre domaine, 2009 28

Tableau 6 Caractéristiques relatives à la formation dans un domaine autre que la physiothérapie, 2009 29

Figure 4 Trois principales provinces d'obtention du diplôme de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon la province ou le territoire d'inscription, 2009 30

Encadré Champ d'activité 33

Figure 5 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le nombre d'employeurs et la province ou le territoire d'inscription, 2009 34

Encadré Comparaison selon le nombre d'employeurs 35

Tableau 7 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le nombre d'employeurs et le sexe, 2009 36

Tableau 8 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le nombre d'employeurs et par tranche d'âge de 10 ans, 2009 36

Figure 6 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le statut temps plein ou temps partiel du premier emploi et la province ou le territoire d'inscription, 2009 37

Figure 7 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le statut temps plein ou temps partiel du premier emploi et le sexe, 2009 38

Figure 8 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le statut temps plein ou temps partiel du premier emploi et par tranche d'âge de 10 ans, 2009 39

Tableau 9 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le nombre annuel habituel d'heures de travail, par province ou territoire d'inscription, 2009 . . 40

Figure 9 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le lieu de travail du premier emploi, 2009. 41

Tableau 10 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le lieu de travail du premier emploi, par province ou territoire d'inscription, 2009 42

Figure 10 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le lieu de travail du premier emploi et le sexe, 2009. 43

Encadré Comparaison selon le lieu de travail — hôpital. 44

Figure 11 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes par secteur d'emploi du premier et du deuxième emploi, 2009 45

Figure 12 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le champ d'activité du premier emploi, 2009 46

Figure 13 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon la langue officielle du Canada dans laquelle les services peuvent être offerts, par province d'inscription, 2009 47

Figure 14 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon les autres langues dans lesquelles les services peuvent être offerts, 2009 48

Tableau 11 Nombre de diplômés des programmes agréés de physiothérapie selon l'établissement d'obtention du diplôme, Canada, de 1999 à 2009 50

Figure 15 Distribution en pourcentage des nouveaux diplômés en physiothérapie selon l'âge moyen et la province ou le territoire d'inscription, 2009 51

Figure 16 Nouveaux diplômés au sein de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le sexe et la province ou le territoire d'inscription, 2009 52

Figure 17 Nouveaux diplômés au sein de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le champ d'activité du premier emploi, 2009 53

Figure 18 Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le pays d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie, 2009 54

Figure 19 Physiothérapeutes diplômés à l'étranger selon le pays d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie, 2009 55

Figure 20 Quatre principaux pays d'obtention du diplôme de formation de base en physiothérapie des physiothérapeutes formés à l'étranger, 2007 à 2009 56

Figure 21 Quatre principaux pays d'obtention du diplôme des physiothérapeutes formés à l'étranger selon l'année d'obtention du diplôme, 2009 57

Figure 22 Physiothérapeutes diplômés à l'étranger selon la province ou le territoire d'inscription, 2009 58

Figure 23 Physiothérapeutes diplômés à l'étranger par tranche d'âge de 10 ans, 2009 59

Figure 24 Physiothérapeutes diplômés à l'étranger selon le sexe, 2009 60

Figure 25 Cheminement des données des collecteurs primaires à l'ICIS 110

Tableau 12 Nombre de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon la BDPT, par province d'inscription, 2009 111

Figure 26 Diagramme illustrant le processus de repérage des inscriptions secondaires 117

Tableau 13 Pourcentage d'enregistrements des physiothérapeutes dont les réponses portent la mention *inconnu* selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, Canada, 2009 122

Tableau 14 Enregistrements des physiothérapeutes dont les données n'ont pas été recueillies, selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, Canada, 2009 124

À propos de l'Institut canadien d'information sur la santé

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille de l'information sur la santé et les soins de santé au Canada, l'analyse, puis la rend accessible au grand public. L'ICIS a été créé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en tant qu'organisme autonome sans but lucratif voué à la réalisation d'une vision commune de l'information sur la santé au Canada. Son objectif : fournir de l'information opportune, exacte et comparable. Les données que l'ICIS rassemble et les rapports qu'il produit éclairent les politiques de la santé, appuient la prestation efficace de services de santé et sensibilisent les Canadiens aux facteurs qui contribuent à une bonne santé.

Pour obtenir plus d'information, consultez notre site Web au www.icis.ca.

En date du 1er septembre 2010, le Conseil d'administration de l'ICIS se composait des personnes suivantes :

Le Dr Brian Postl
Président du Conseil, ICIS; doyen de la faculté de médecine, Université du Manitoba

M. John Wright (d'office)
Président-directeur général, ICIS

Le Dr Luc Boileau
Président-directeur général, Institut national de santé publique du Québec

Le Dr Marshall Dahl
Consultant en endocrinologie, Hôpital et Centre des sciences de la santé de Vancouver et Hôpital de Burnaby

Mme Janet Davidson
Présidente-directrice générale, Centre de santé Trillium

Mme Karen Dodds
Sous-ministre adjointe, Santé Canada

M. John Dyble
Sous-ministre, ministère des Services de santé de la Colombie-Britannique

Le Dr Chris Eagle
Premier vice-président, Amélioration de la qualité et des services, Alberta Health Services

M. Donald Ferguson
Sous-ministre, ministère de la Santé, Nouveau-Brunswick

Le Dr Vivek Goel
Président et chef de la direction, Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

M. Denis Lalumière
Sous-ministre adjoint, Planification stratégique, évaluation et qualité, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

M. John McGarry
Conseiller privé en administration de la santé

Le Dr Cordell Neudorf
Président du Conseil de l'ISPC; médecin hygiéniste en chef, Région sanitaire de Saskatoon

M. Saäd Rafi
Sous-ministre, ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario

M. Howard Waldner
Président-directeur général, Autorité sanitaire de l'Île-de-Vancouver

Remerciements

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) souhaite remercier les nombreux organismes et les nombreuses personnes qui ont contribué à l'élaboration du présent rapport.

L'ICIS souhaite également remercier les organismes de réglementation et les associations nationales suivants :

- Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie
- Association canadienne de physiothérapie
- Newfoundland and Labrador College of Physiotherapists
- Prince Edward Island College of Physiotherapists
- Nova Scotia College of Physiotherapists
- Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick
- Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario
- College of Physiotherapists of Manitoba
- Saskatchewan College of Physical Therapists
- College of Physical Therapists of Alberta
- College of Physical Therapists of British Columbia
- Gouvernement du Yukon

Enfin, l'ICIS veut remercier l'ensemble des physiothérapeutes qui travaillent auprès des Canadiens.

Le présent rapport est le fruit du travail accompli par le personnel de la Division des ressources humaines de la santé de l'ICIS. L'équipe principale responsable de la réalisation du rapport se compose des personnes suivantes :

- Annie Walker, chef de section
- Tobi Henderson, analyste principale
- Wendy Chong, analyste principale
- Babita Gupta, analyste principale
- Ryanna Bowling, analyste principale
- Michelle Button, analyste principale
- Katherine Burt, analyste principale
- Kaitlyn Burns, analyste
- Yasmine Léger, analyste

Le présent rapport a été produit grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue de Santé Canada. Veuillez noter que les analyses et les conclusions figurant dans le présent document ne reflètent pas nécessairement les opinions des personnes ni des organismes mentionnés ci-dessus.

Sommaire

Faits saillants du rapport *Les physiothérapeutes au Canada 2009*

Les données sur la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de 2009 de la Nouvelle-Écosse (exception faite des données agrégées, lorsque précisé), des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut n'étaient pas disponibles au moment de la publication du présent rapport. Par souci de qualité des données, il est possible que des analyses en particulier ne tiennent pas compte de provinces ou territoires donnés; les résultats doivent par conséquent être interprétés avec prudence. Toutes les exclusions sont présentées en détail dans les notes de bas de page du présent sommaire.

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes agréés au Canada a augmenté de 5,4 % (à l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut), atteignant 17 312.
- Le nombre de physiothérapeutes au Canada était de 51 par 100 000 habitants (à l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut).

Caractéristiques démographiques

- En 2009, la majorité des physiothérapeutes étaient des femmes (78,0 %)[i], proportion qui n'a presque pas changé par rapport à 2007. La répartition selon le sexe variait légèrement selon la province. Terre-Neuve-et-Labrador a enregistré le pourcentage le plus élevé d'hommes physiothérapeutes (24,2 %), suivie de la Colombie-Britannique (24,0 %), tandis que l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré le pourcentage le plus faible d'hommes physiothérapeutes (16,7 %), suivie de la Saskatchewan (19,6 %).
- Une comparaison de diverses professions de la santé indique que les physiothérapeutes comptaient une plus grande proportion de femmes (78,0 %)[i] que les pharmaciens (59,2 %)[ii] et les médecins (34,7 %)[iii], mais une plus faible proportion que les ergothérapeutes (92,0 %)[iv], les infirmières et infirmiers réglementés (93,5 %)[v], les technologistes de laboratoire médical (85,1 %)[vi] et les technologues en radiation médicale (81,7 %)[vii].
- Environ le tiers (32 %)[i] des physiothérapeutes étaient dans la trentaine.
- L'âge moyen des physiothérapeutes au Canada était de 41,6 ans[i]. La Colombie-Britannique a enregistré l'âge moyen le plus élevé (43,8 ans) et Terre-Neuve-et-Labrador, à l'autre bout du pays, le moins élevé (39,5 ans).
- En général, les physiothérapeutes étaient plus jeunes que les médecins (49,8 ans)[iii], les infirmières et infirmiers (44,8 ans)[v], les pharmaciens (43,6 ans)[ii], les technologistes de laboratoire médical (44,6 ans)[vi] et les technologues en radiation médicale (42.0 ans)[vii], mais plus âgés en moyenne que les ergothérapeutes, qui travaillent comme eux dans le secteur de la réadaptation (38,5 ans)[iv].

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
ii. Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, 2009, Institut canadien d'information sur la santé.
iii. Base de données médicales Scott's, 2008, Institut canadien d'information sur la santé.
iv. Base de données sur les ergothérapeutes, 2009, Institut canadien d'information sur la santé.
v. Base de données sur les infirmières et infirmiers réglementés, 2008, Institut canadien d'information sur la santé.
vi. Base de données sur les technologistes de laboratoire médical, 2008, Institut canadien d'information sur la santé.
vii. Base de données sur les technologues en radiation médicale, 2008, Institut canadien d'information sur la santé.

Formation

- La plupart des physiothérapeutes (78,4 %) étaient titulaires d'un baccalauréat. Les autres détenaient un diplôme (10,9 %) ou une maîtrise (10,5 %), tandis que seulement 28 d'entre eux (0,2 %) étaient titulaires d'un doctorat.
- Au cours de la période quinquennale la plus récente (de 2005 à 2009), plus de la moitié des physiothérapeutes ont obtenu leur diplôme entre 25 et 29 ans (55,5 %)[viii].
- Près du quart (23,1 %) des physiothérapeutes étaient titulaires d'un diplôme postsecondaire dans un autre domaine que la physiothérapie, diplôme le plus souvent obtenu avant de poursuivre des études en physiothérapie (79,2 %)[ix].
- Un peu plus de 5 % (5,1 %) des physiothérapeutes étaient considérés comme de nouveaux diplômés, ayant obtenu leur diplôme en 2008 ou 2009[x].

Caractéristiques d'emploi

- La majorité des physiothérapeutes (76,5 %) travaillaient pour un seul employeur, tandis que les autres avaient au moins deux employeurs[ix].
- Plus du tiers des physiothérapeutes à l'emploi (35,9 %) occupaient un poste à temps partiel dans le cadre de leur premier emploi, selon les données des provinces et territoires inclus dans l'analyse qui portent sur le statut à temps plein et à temps partiel[xi].
- Les résultats ont montré une répartition presque égale chez les physiothérapeutes employés dans le milieu hospitalier (38,7 %) et ceux exerçant en groupe ou en pratique individuelle (40,3 %), comparativement à 13,8 % dans le milieu communautaire[ix]. Ainsi, 56,7 % des physiothérapeutes travaillaient dans le secteur public, comparé à 43,3 % dans le secteur privé[xii].
- Près de la moitié (42,0 %) des physiothérapeutes se consacraient aux systèmes musculo-squelettique et tégumentaire, suivis de la médecine générale (28,4 %) et des autres services directs (7,8 %)[xiii].
- Plus du quart (26,7 %) des physiothérapeutes étaient en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles[xiv].
- Le type de pratique des physiothérapeutes présentait des différences démographiques, plus particulièrement selon le sexe :
  - Les hommes physiothérapeutes étaient presque deux fois plus susceptibles que leurs homologues de sexe féminin d'exercer en groupe ou en pratique individuelle (61,0 %). Les femmes physiothérapeutes travaillaient principalement dans les hôpitaux (42,9 %)[ix].
  - Selon les données des provinces et territoires inclus dans l'analyse du statut à temps plein et à temps partiel, les femmes physiothérapeutes étaient plus de deux fois plus susceptibles de travailler à temps partiel (41,2 %) que leurs homologues masculins (16,9 %)[xii].

Répartition géographique et mobilité

- La grande majorité (92,3 %) des employeurs en physiothérapie se trouvaient en région urbaine, tandis que 4,2 % étaient situés en région rurale et 3,5 % en région éloignée[ix].
- Plus du dixième (12,0 %)[xi] des physiothérapeutes en exercice ont été formés à l'étranger.

---

viii. À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
ix. À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et des territoires.
x. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
xi. À l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
xii. À l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
xiii. À l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
xiv. À l'exclusion du Nouveau-Brunswick et des territoires.

Au sujet du présent rapport

Il s'agit de la troisième édition du rapport *Physiothérapeutes au Canada*. Cette publication fournit au lecteur les plus récentes statistiques sur la main-d'œuvre en physiothérapie, incluant de l'information sur les caractéristiques démographiques, géographiques, de formation et d'emploi. Les analyses sont complétées par de l'information détaillée sur le processus de collecte des données, les limites pertinentes des données actuelles et une explication des méthodes d'analyse utilisées.

Le présent rapport servira de source de données sur la main-d'œuvre en physiothérapie au Canada à tous les ordres de gouvernement, de même qu'aux chercheurs, aux intervenants et aux groupes de défense des droits, aux organismes privés et publics, aux médias et aux physiothérapeutes. L'information qu'il renferme est l'une des composantes essentielles pour la planification efficace des ressources humaines dans le secteur des soins de santé.

En outre, ce rapport de l'ICIS présente de l'information sur la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes et sur la profession de physiothérapeute en tant que groupe distinct de dispensateurs de soins.

Dans le cadre de cette édition de 2009, le rapport comprend ce qui suit :

- une section d'analyse des données présentant de l'information sur la Base de données sur les physiothérapeutes pour 2007 à 2009;
- une section présentant les faits saillants, les profils de même que des analyses par région sanitaire, par province et territoire;
- une section exhaustive de notes méthodologiques.

Nous espérons que le présent rapport fournira une base de travail utile à ceux qui participent à la planification des ressources humaines en physiothérapie au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Les points saillants et le texte intégral du rapport *Les physiothérapeutes au Canada 2009* sont disponibles gratuitement en français et en anglais sur le site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Autres documents d'intérêt de la Base de données sur les physiothérapeutes (BDPT) :

- Dictionnaire des données
- Manuel de spécifications pour la soumission des données
- Évaluation des incidences sur la vie privée

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec

Chef de section de la BDPT, Ressources humaines de la santé
Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860
Télécopieur : 613-241-8120

Courriel : bdpt@icis.ca
Site Web : www.icis.ca

À propos de la Base de données sur les physiothérapeutes de l'ICIS

Pour déterminer le nombre de professionnels de la santé requis dans une province ou un territoire, il faut d'abord comprendre l'effectif actuel et la façon dont il change.

Depuis 2007, la Base de données sur les physiothérapeutes (BDPT) recueille de l'information sur le nombre de physiothérapeutes au Canada, leur répartition, leurs caractéristiques démographiques et géographiques, ainsi que leur formation et leur emploi.

Fournisseurs de données de la BDPT

Les organismes provinciaux de réglementation et le gouvernement du Yukon contribuent à la BDPT et sont les principaux responsables de la collecte des données compilées dans la base de données de l'ICIS.

Depuis 2007, tous les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux contribuent à la BDPT, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, où il n'existe aucun organisme de réglementation.

Pour 2008 seulement, le gouvernement du Yukon n'a pas soumis de données à la BDPT.

De plus, la Nouvelle-Écosse n'ayant pu soumettre de données à la BDPT pour 2007 à 2009, les données agrégées du Nova Scotia College of Physiotherapists ont été utilisées pour obtenir une estimation du nombre et du sexe des physiothérapeutes seulement pour la période de 2007 à 2009. En 2009, des données agrégées ont également été fournies pour certains éléments de données sur la formation et l'emploi.

Fournisseurs de données de la BDPT

Province	Fournisseur de données	2007	2008	2009
T.-N.-L.	Newfoundland and Labrador College of Physiotherapists	✓	✓	✓
Î.-P.-É.	Prince Edward Island College of Physiotherapists	✓	✓	✓
N.-É.	Nova Scotia College of Physiotherapists	+	+	+
N.-B.	Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick	✓	✓	✓
Qc	Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	✓	✓	✓
Ont.	Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario	✓	✓	✓
Man.	College of Physiotherapists of Manitoba	✓	✓	✓
Sask.	Saskatchewan College of Physical Therapists	✓	✓	✓
Alb.	College of Physical Therapists of Alberta	✓	✓	✓
C.-B.	College of Physical Therapists of British Columbia	✓	✓	✓
Yn	Gouvernement du Yukon	✓	++	✓

Remarques

\+ La Nouvelle-Écosse n'a pu soumettre de données au niveau de l'enregistrement à la Base de données sur les physiothérapeutes pour 2007 à 2009.

++ Le Yukon n'a soumis aucune donnée à la Base de données sur les physiothérapeutes pour 2008 seulement.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Afin de s'inscrire officiellement auprès d'un organisme provincial ou territorial de réglementation, le physiothérapeute doit remplir chaque année un formulaire d'inscription en format papier ou électronique. Le formulaire contient habituellement des renseignements personnels, ainsi que de l'information sur les diplômes obtenus et l'expérience professionnelle antérieure. La collecte de ces renseignements précis est généralement courante dans l'ensemble des provinces et territoires. Les autres renseignements demandés sur le formulaire peuvent varier selon les règlements administratifs et les besoins opérationnels de chaque organisme provincial et territorial de réglementation.

Les données administratives recueillies par les organismes provinciaux de réglementation et le gouvernement du Yukon sont particulièrement utiles pour éclairer la planification et la gestion des ressources humaines de la santé au Canada. La collecte et la compilation de ces données offrent une occasion unique d'examiner l'information agrégée sur les physiothérapeutes agréés au Canada, un examen essentiel pour cerner les questions liées à l'effectif et planifier en conséquence les ressources humaines de la santé.

L'ICIS, en collaboration avec les organismes provinciaux de réglementation, les gouvernements territoriaux et d'autres intervenants, a créé un ensemble normalisé d'éléments de données afin de recenser le nombre de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes au Canada. Ces éléments de données couvrent les caractéristiques démographiques, géographiques et de répartition, ainsi que les caractéristiques de formation et d'emploi. À la suite de cette consultation, l'ICIS a créé un dictionnaire de données contenant des renseignements précis sur le processus d'élaboration utilisé, les éléments de données ainsi que leurs définitions, leurs valeurs connexes et la raison de leur collecte.

Le *Dictionnaire de données de la Base de données sur les physiothérapeutes* peut être téléchargé à partir du site Web de l'ICIS au www.icis.ca.

En vertu de l'entente conclue avec l'ICIS, une partie de l'information administrative recueillie par les organismes provinciaux de réglementation et le gouvernement du Yukon est soumise à l'ICIS sur une base annuelle. L'ICIS, les organismes de réglementation et le gouvernement du Yukon révisent ensemble les nouvelles données à l'aide de principes rigoureux d'assurance de la qualité des données. Une fois que le processus d'assurance de la qualité des données est complété, l'ICIS ajoute les nouvelles données à la Base de données sur les physiothérapeutes aux fins d'analyse et d'établissement de rapports. Au fil du temps, cette information permettra de suivre, d'année en année, les changements dans le nombre de la main-d'œuvre en physiothérapie.

Remarque : Les chiffres avancés par l'ICIS sur les physiothérapeutes ne seront pas les mêmes que ceux publiés par les organismes provinciaux de réglementation ou le gouvernement du Yukon, et ce, pour les raisons suivantes :

a. **Période de collecte :** Les statistiques habituellement publiées par les organismes provinciaux de réglementation et le gouvernement du Yukon comprennent toutes les inscriptions reçues au cours de la période d'inscription de 12 mois. De son côté, l'ICIS recueille les données en date du 1er septembre de l'année de collecte. Cette période de collecte a été fixée de concert avec les organismes provinciaux de réglementation et le gouvernement du Yukon afin d'assurer la collecte d'information ponctuelle et exhaustive en dépit des différentes périodes d'inscription.

b. **Population de référence :** Dans le cadre de la BDPT, les organismes provinciaux de réglementation et le gouvernement du Yukon (fournisseurs de données) soumettent les données sur les inscriptions de membres actifs et inactifs qu'ils ont reçues au cours de l'année d'inscription. L'analyse contenue dans le présent rapport ne tient compte que des inscriptions de membres actifs, c'est-à-dire le nombre de physiothérapeutes jugés admissibles à la pratique par l'organisme de réglementation de leur province respective au cours de l'année visée. Plus particulièrement, une inscription de membres actifs comprend les catégories d'inscription qui autorisent un membre inscrit, selon l'évaluation et l'autorisation de l'organisme de réglementation, à exercer sa profession, conformément aux lois en vigueur et aux règlements et politiques régissant la pratique de la physiothérapie au sein d'une province ou d'un territoire.

c. **Éléments exclus des données de l'ICIS :** Aux fins de la présente publication, l'ICIS n'inclut pas les personnes inscrites qui n'occupent pas d'emploi en physiothérapie, qu'il s'agisse de personnes sans emploi ou travaillant dans un domaine autre que la physiothérapie, ni les physiothérapeutes dont le statut d'emploi est manquant ou *inconnu*.

d. **Autres éléments exclus des données de l'ICIS :** Les statistiques de l'ICIS n'incluent pas nécessairement les physiothérapeutes qui étaient en congé (p. ex. en congé parental) en date du 1er septembre de l'année de collecte des données.

e. **Processus de validation et de traitement de l'ICIS :** Lorsqu'un physiothérapeute est inscrit auprès de plus d'un organisme provincial de réglementation ou gouvernement territorial, ces inscriptions sont considérées comme « secondaires » (aussi appelées « doubles interprovinciaux ») et sont supprimées de la BDPT, et ce, pour éviter le comptage en double à l'échelle des provinces et territoires et indiquer plus précisément la province ou le territoire principal d'emploi. La section Notes méthodologiques du présent rapport fournit plus de détails sur l'identification des inscriptions secondaires.

f. **Processus visant la qualité des données :** Un certain nombre de provinces et de territoires examinent la qualité de leurs données à la fin de leur période d'inscription. Comme l'ICIS reçoit les données en septembre (de l'année de collecte), il est possible que des provinces ou territoires n'aient pas terminé certaines activités liées à la qualité des données. Par conséquent, au moment de la soumission des données, certains enregistrements provinciaux ou territoriaux peuvent présenter de l'information *inconnue* relativement à certains éléments de données. Bien que tous les efforts raisonnables soient faits pour obtenir l'information au moment de la soumission des données, les corrections n'apparaîtront pas nécessairement dans la base de données de l'ICIS.

g. Les éléments de données **province ou territoire de résidence** et **province ou territoire d'emploi** n'étaient pas disponibles pour le Yukon pour 2007. Par conséquent, les totaux de 2007 peuvent inclure des inscriptions secondaires qui n'ont pas pu être décelées et supprimées à l'aide de la méthodologie liée aux inscriptions secondaires, qui repose sur le lieu d'emploi et le lieu de résidence.

Définition de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes au Canada selon l'ICIS

Dans la présente publication de l'ICIS, la « main-d'œuvre chez les physiothérapeutes » représente le nombre total de physiothérapeutes inscrits en tant que membres actifs[xvi] au Canada, qui sont à l'emploi et qui ne sont pas considérés comme des inscriptions secondaires[xvii] ou des doubles interprovinciaux. La section Notes méthodologiques du présent rapport fournit plus de détails sur les critères d'inclusion et d'exclusion.

En ce qui concerne l'information de 2009 sur la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes soumise par les organismes de réglementation provinciaux canadiens, 168 inscriptions secondaires (1,0 %) ont été supprimées et 463 inscriptions (2,5 %) ont été rejetées parce que les personnes inscrites n'occupaient pas un emploi en physiothérapie ou que leur statut d'emploi était *inconnu* (voir la figure 1).

xvi. Inscriptions actives : Les organismes provinciaux de réglementation ont fourni à l'ICIS des données sur les physiothérapeutes qui ont été membres actifs en 2009 à des fins d'inclusion dans la BDPT. Cela comprend les catégories de membres ayant l'autorisation de travailler dans une province ou un territoire donné au cours de l'année à l'étude.

xvii. Inscriptions secondaires : Ce groupe comprend les physiothérapeutes qui demeurent inscrits dans une province ou un territoire canadien alors qu'ils résident à l'étranger ou dont la province de résidence ou la province du premier emploi diffère de la province d'inscription.

Figure 1 : Définition de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon la BDPT de l'ICIS, 2009

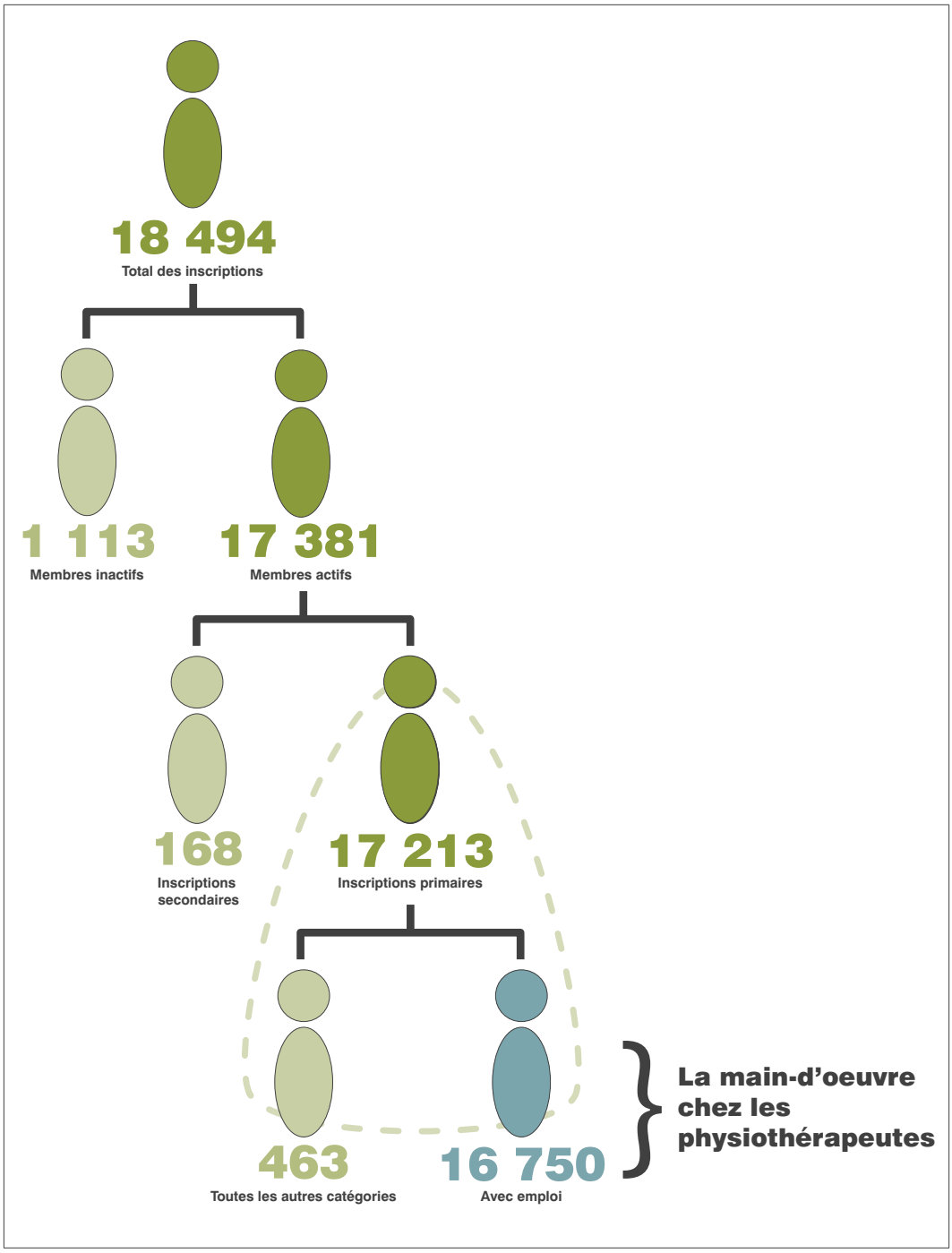

Remarques
Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Le total ne comprend pas la Nouvelle-Écosse, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
Les enregistrements inactifs sont également soumis à l'ICIS, mais ont été retirés du présent rapport aux fins d'analyse.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.
Source
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Regard sur le statut d'emploi des physiothérapeutes agréés

En 2009, les organismes de réglementation des physiothérapeutes du Canada ont soumis 17 213 inscriptions primaires. La quasi-totalité de ces physiothérapeutes (97,3 %, soit 16 750) occupaient un emploi, tandis que seulement 1,2 % (205) étaient sans emploi et 0,4 % (77) avaient un statut d'emploi manquant (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Nombre total de physiothérapeutes agréés actifs selon le statut d'emploi, 2007 à 2009

	2007		2008		2009	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Occupe un emploi en physiothérapie	15 851	96,5	16 319	97,3	16 750	97,3
Occupe un emploi en physiothérapie, en congé	67	0,4	62	0,4	97	0,6
Occupe un emploi dans un domaine autre que la physiothérapie, non précisé	30	0,2	67	0,4	84	0,5
Sans emploi	282	1,7	238	1,4	205	1,2
Valeurs manquantes	195	1,2	92	0,5	77	0,4
Total	**16 425**	**100**	**16 778**	**100**	**17 213**	**100**

Remarques
Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Les données du Yukon n'étaient pas disponibles pour 2007 et 2008.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Pour 2007, le nombre de physiothérapeutes inscrits qui occupaient un emploi a légèrement augmenté en raison d'amélioration apportées à la méthodologie relative aux inscriptions secondaires. Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des précisions.
Le total ne comprend pas la Nouvelle-Écosse, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
Les enregistrements inactifs sont également soumis à l'ICIS, mais ont été retirés du présent rapport aux fins d'analyse.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.
Source
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Qu’est-ce qu’un physiothérapeute?

Un physiothérapeute est un professionnel de la santé qui offre des soins primaires et dont la pratique est réglementée et vise à prévenir, à évaluer et à traiter les blessures, les maladies ou les troubles touchant les mouvements et les fonctions physiques. Son travail consiste à améliorer, à rétablir et à maintenir l’autonomie fonctionnelle et la performance physique, à prévenir et à gérer la douleur, les déficiences physiques, les incapacités ainsi que les limites à l’activité et, enfin, à promouvoir la forme physique, la santé et le bien-être.

Les physiothérapeutes offrent souvent des services cliniques en partenariat avec les clients, leur famille, d’autres dispensateurs de soins et des membres de la collectivité. Ils jouent également un rôle dans les domaines de l’éducation, de la gestion des soins de santé, de la recherche, ainsi que dans l’élaboration de politiques[1], et ce, dans des contextes variés. Il peut s’agir de cliniques privées, d’hôpitaux, de centres de réadaptation ou d’établissements de soins de longue durée. Les physiothérapeutes peuvent également offrir des services à domicile et en milieu de travail, en entreprise, dans les écoles, au sein des organismes gouvernementaux, dans les universités et dans des centres de recherche.

Responsabilités et activités

Les physiothérapeutes évaluent et traitent des personnes de tous âges aux prises avec une maladie, une blessure ou une incapacité affectant le système musculo-squelettique, cardiorespiratoire ou neurologique. Il peut s’agir de fractures, d’affections touchant la colonne vertébrale ou les articulations, de la paralysie cérébrale, d’accidents de travail ou de blessures liées à un sport, d’une maladie pulmonaire ou cardiaque chronique, du cancer, de traumatismes crâniens et d’autres problèmes neurologiques, ou encore de besoins en matière de soins palliatifs. Les plans de traitement peuvent comprendre diverses options, par exemple la thérapie manuelle, la prescription d’exercices de gymnastique thérapeutique, l’utilisation de divers modes de traitement, la rééducation en ce qui concerne la marche, l’équilibre ou la coordination, ainsi que l’amélioration de la mobilité et de la flexibilité[2]. Le travail des physiothérapeutes consiste également à sensibiliser les patients, les soignants et les autres professionnels de la santé à la prévention des blessures, à l’ergonomie, au mode de vie, à la forme physique, à la santé et au bien-être.

Chapitre 1 — Nombre

Combien de physiothérapeutes y avait-il au Canada?

Le nombre de physiothérapeutes connaît une croissance constante depuis 2007, passant de 16 419 à 17 312, soit une hausse de 5,4 %. De toutes les provinces, c'est la Colombie-Britannique qui a connu la plus forte croissance en 2008 (7,1 %) et en 2009 (10,7 %).

Base de données sur les physiothérapeutes

Nova Scotia College of Physiotherapists

Données non disponibles

X % Variation du nombre, de 2007 à 2009

Nombre de physiothérapeutes, de 2007 à 2009

	Canada
2007	16 419
2008	16 889
2009	17 312
	5,4 %

	Terre-Neuve et Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick
2007	193	50	568	434
2008	198	53	570	450
2009	194	54	562	447
	0,5 %	8,0 %	-1,1 %	3,0 %

	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan
2007	3 653	6 059	647	522
2008	3 703	6 205	665	541
2009	3 758	6 391	693	530
	2,9 %	5,5 %	7,1 %	1,5 %

	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon
2007	1 868	2 395	30
2008	1 938	2 566	†
2009	1 997	2 651	35
	6,9 %	10,7 %	16,7 %

Remarques

† Les données du Yukon n'étaient pas disponibles pour 2008.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les totaux pour le Canada excluent les données des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Pour 2007, le nombre de physiothérapeutes a légèrement augmenté en raison d'améliorations apportées à la méthodologie relative aux inscriptions secondaires.

Le total du Canada pour 2008 exclut les données du Yukon.

Le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées pour la Nouvelle-Écosse. Les données de 2007 et 2008 comprennent les types d'inscription complète, délimitée et temporaire, selon la définition du collège. Les données de 2009 excluent les inscriptions des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Nombre de physiothérapeutes

En trois ans, il y a toujours eu environ 51 physiothérapeutes par 100 000 Canadiens. On a toutefois observé des variations marquées et constantes du ratio de physiothérapeutes par 100 000 habitants entre les provinces et territoires.

Tableau 2 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes en nombre, en pourcentage et par 100 000 habitants selon la province ou le territoire d'inscription, 2007 à 2009

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	Total
Nombre												
2007	193	50	568	434	3 653	6 059	647	522	1 868	2 395	30	**16 419**
2008	198	53	570	450	3 703	6 205	665	541	1 938	2 566	‡	**16 889**
2009	194	54	562	447	3 758	6 391	693	530	1 997	2 651	35	**17 312**
Répartition en pourcentage												
2007	1,2	0,3	3,5	2,6	22,2	36,9	3,9	3,2	11,4	14,6	0,2	**100,0**
2008	1,2	0,3	3,4	2,7	21,9	36,7	3,9	3,2	11,5	15,2	‡	**100,0**
2009	1,1	0,3	3,2	2,6	21,7	36,9	4,0	3,1	11,5	15,3	0,2	**100,0**
Nombre par 100 000 habitants												
2007	38	36	61	58	47	47	54	52	53	55	†	**50**
2008	39	38	61	60	48	48	55	53	54	58	‡	**51**
2009	38	38	60	60	48	49	57	51	54	59	103	**51**

Remarques

† Le nombre de physiothérapeutes par 100 000 habitants en 2007 n'a pas été calculé pour le Yukon, puisqu'il était impossible de repérer et d'éliminer les inscriptions secondaires.

‡ Les données du Yukon n'étaient pas disponibles pour 2008.

Pour 2007, le nombre de physiothérapeutes a légèrement augmenté en raison d'améliorations apportées à la méthodologie relative aux inscriptions secondaires.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées pour la Nouvelle-Écosse. Les données de 2007 et 2008 comprennent les types d'inscription complète, délimitée et temporaire, selon la définition du collège. Les données de 2009 excluent les inscriptions des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Les statistiques sur la population sont basées sur des données de Statistique Canada (*Estimations démographiques trimestrielles*, vol. 23, nº 4 [25 mars 2010], numéro 91-002-X au catalogue).

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Nova Scotia College of Physiotherapists; Statistique Canada.

Chapitre 2 — Caractéristiques démographiques

Différences d'âge de la main d'œuvre

On observe des écarts dans la répartition selon l'âge chez les ressources humaines de la santé au Canada. Si bon nombre d'infirmières, d'infirmiers et de médecins sont dans la cinquantaine, beaucoup de pharmaciens, d'ergothérapeutes et de physiothérapeutes sont dans la trentaine. Un déséquilibre dans la répartition selon l'âge parmi les dispensateurs de soins au Canada pourrait avoir une incidence sur la composition (nouveaux et expérimentés) des effectifs en santé ainsi que sur le flux de migration de ceux-ci.

Professionnels de la santé selon l'âge

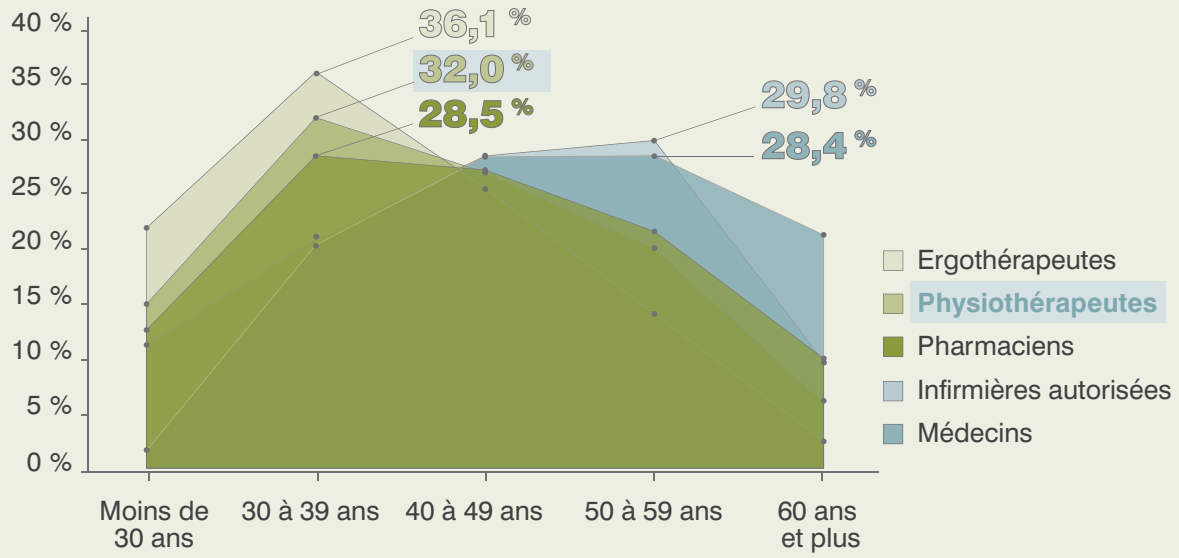

Professionnels de la santé selon l'âge moyen

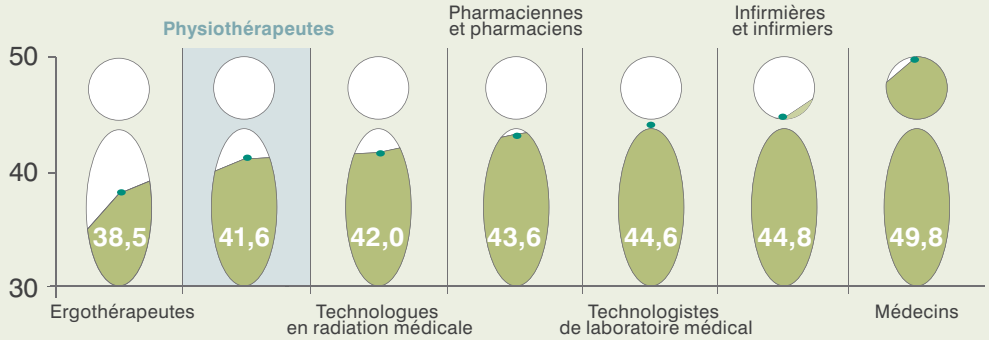

Remarques

Physiothérapeutes

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest ni au Nunavut, les données n'étaient pas disponibles pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les valeurs *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour **année de naissance** : total (5, < 0,1 %).

Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Les totaux agrégés relatifs à l'âge des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournis par le ministère de la Santé du Manitoba.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Veuillez visiter le site Web www.icis.ca pour consulter les rapports annuels respectifs des bases de données sur les infirmières et infirmiers réglementés (2008), les médecins (2008), les ergothérapeutes (2009), les pharmaciens (2009), les technologistes de laboratoire médical (2008) et les technologues en radiation médicale (2008).

Sources

Base de données sur le personnel de la santé, Base de données sur les infirmières et infirmiers, Base de données sur les ergothérapeutes, Base de données sur les physiothérapeutes, Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Base de données sur les technologistes de laboratoire médical, Base de données sur les technologues en radiation médicale et Base de données médicales Scott's, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes

La proportion hommes-femmes et la répartition selon l'âge de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes au Canada sont demeurées stables depuis la création de la BDPT en 2007. La présente section présente les caractéristiques démographiques de cette main d'œuvre en 2009.

Sexe

Tableau 3 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le sexe et la province d'inscription, 2009

	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
T.-N.-L.	147	75,8	47	24,2	**194**
Î.-P.-É.	45	83,3	9	16,7	**54**
N.-É.	449	79,9	113	20,1	**562**
N.-B.	357	79,9	90	20,1	**447**
Qc	2 933	78,0	825	22,0	**3 758**
Ont.	5 021	78,6	1 370	21,4	**6 391**
Man.	534	77,4	156	22,6	**690**
Sask.	426	80,4	104	19,6	**530**
Alb.	1 541	77,2	456	22,8	**1 997**
C.-B.	2 016	76,0	635	24,0	**2 651**
Total	**13 469**	**78,0**	**3 805**	**22,0**	**17 274**

Remarques
Les données du Yukon ont été supprimées en raison des cellules de faible valeur.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Le total ne comprend pas les territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **sexe** : Manitoba (3; 0,4 %).
Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.
Les données agrégées relatives au sexe des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.
Sources
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Comparaison selon le sexe

La répartition hommes-femmes de la main-d'œuvre en santé varie grandement selon la profession.

Professionnels de la santé selon le sexe

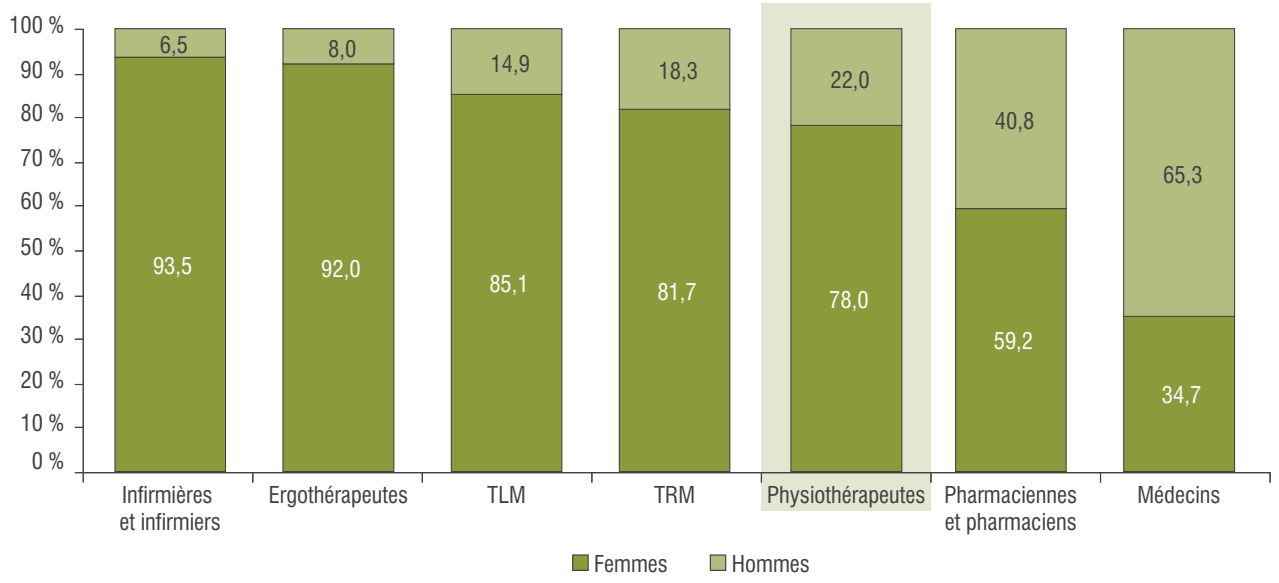

Remarques

Physiothérapeutes

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeur *inconnu* pour l'élément **sexe** : total (3; < 0,1 %).

Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Les données agrégées relatives au sexe des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Pour de plus amples renseignements sur les bases de données relatives au personnel infirmier (2008), aux médecins (2008), aux ergothérapeutes (2009), aux pharmaciens (2009), aux technologistes de laboratoire médical (2008) et aux technologues en radiation médicale (2008), consultez les rapports annuels de ces bases de données au www.icis.ca.

Sources

Base de données sur les infirmières et infirmiers réglementés, Base de données sur les ergothérapeutes, Base de données sur les physiothérapeutes, Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Base de données sur les technologistes de laboratoire médical, Base de données sur les technologues en radiation médicale, Base de données médicales Scott's et Base de données sur le personnel de la santé, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Figure 2 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le sexe par tranche d'âge de 10 ans, 2009

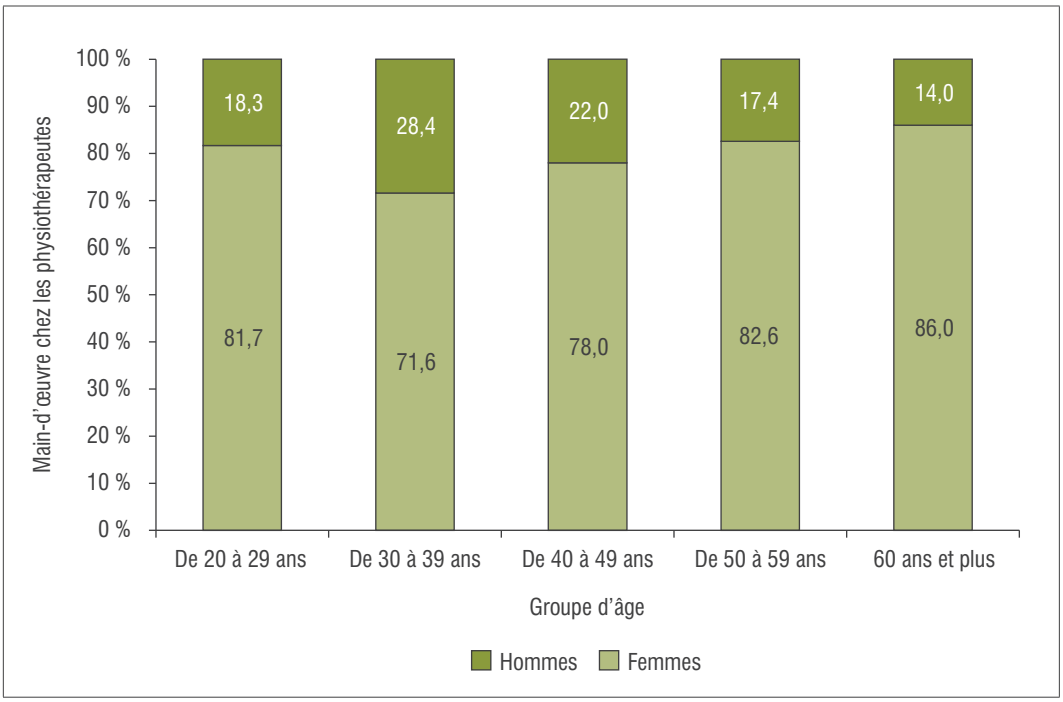

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **sexe** : total (3; < 0,1 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **année de naissance** : total (5; < 0,1 %).
Les données agrégées relatives au sexe et à l'âge des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba.

Répartition selon l'âge

La répartition des physiothérapeutes selon l'âge se concentre légèrement vers les groupes les plus jeunes, avec un âge moyen de 41,6 ans.

Tableau 4 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes par tranche d'âge de 10 ans et âge moyen selon la province ou le territoire d'inscription, 2009

	De 20 à 29 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus		Total	Âge moyen
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage		
T.-N.-L.	24	12,4	82	42,3	59	27,3	29	14,1	**194**	39,5
Î.-P.-É.	9	16,7	14	25,9	16	34,0	15	22,6	**54**	42,5
N.-É.	55	9,8	197	35,1	154	27,4	156	27,8	**562**	42,2
N.-B.	64	14,3	171	38,3	134	30,0	78	17,4	**447**	40,0
Qc	829	22,1	1 028	27,4	1 146	30,5	755	20,1	**3 758**	39,7
Ont.	778	12,2	2 219	34,7	1 663	26,0	1 731	27,1	**6 391**	42,1
Man.	150	21,8	189	27,4	144	20,9	206	29,9	**689**	41,1
Sask.	93	17,5	158	29,8	143	27,0	136	25,7	**530**	41,2
Alb.	281	14,1	696	34,9	498	24,9	522	26,1	**1 997**	41,5
C.-B.	301	11,4	766	28,9	696	26,3	887	33,5	**2 650**	43,8
Yn	5	14,3	10	28,6	14	40,0	6	17,1	**35**	41,4
Total	**2 589**	**15,0**	**5 530**	**32,0**	**4 667**	**27,0**	**4 521**	**26,1**	**17 307**	**41,6**

Remarques

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **année de naissance** : Manitoba (4; 0,6 %), Colombie-Britannique (1; < 0,1 %), total (5; < 0,1 %).

Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Les données agrégées relatives à l'âge des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Chapitre 3 — Caractéristiques géographiques

Répartition géographique des physiothérapeutes

En 2009, un grand nombre de physiothérapeutes travaillaient toujours en milieu urbain. Près des deux tiers (60,1 %) des physiothérapeutes travaillaient dans des régions comptant au moins 500 000 habitants, là où vit seulement 46,4 % de la population canadienne. En revanche, seuls 7,7 % des physiothérapeutes travaillaient en région rurale ou éloignée, où réside 27 % de la population.

Répartition dans les régions urbaines, rurales et éloignées, 2009

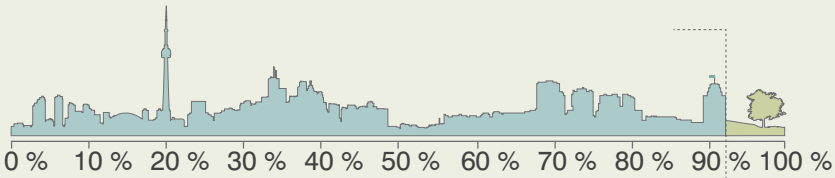

Régions urbaines

92,3 % DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

73,0 % DE LA POPULATION CANADIENNE

Régions rurales et éloignées

7,7 % DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

27,0 % DE LA POPULATION CANADIENNE

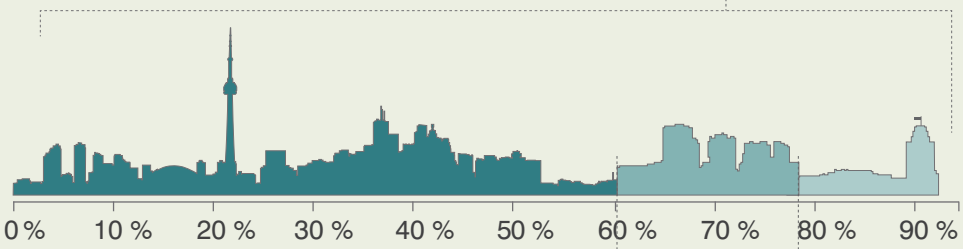

Régions urbaines 500 000 et plus

60,1 % DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

46,4 % DE LA POPULATION CANADIENNE

Régions urbaines De 499 999 à 100 000

18,3 % DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

12,6 % DE LA POPULATION CANADIENNE

Régions urbaines De 99 999 à 10 000

13,9 % DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

14,0 % DE LA POPULATION CANADIENNE

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les valeurs *non précisé* et *inconnu* ont été supprimées de l'analyse ci-dessus et ne sont pas comprises dans le total.
Non précisé signifie que l'élément **code postal du premier emploi** n'a pas été fourni.
Inconnu indique que l'élément **code postal du premier emploi** a été fourni, mais qu'il ne figure pas dans le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **code postal du premier emploi** : total (82; 0,5 %).
Pourcentage de valeurs *non précisé* pour l'élément **code postal du premier emploi** : total (365; 2,2 %).
Les données de l'élément **code postal du premier emploi** ont été classées dans les catégories *régions urbaines*, *régions rurales* et *régions éloignées* à l'aide des données de mars 2009 du FCCP de Statistique Canada.
Les catégories *régions urbaines*, *régions rurales* et *régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada.
Les statistiques sur la population urbaine et rurale sont basées sur les données du recensement de 2006 de Statistique Canada (numéro 97-550-XWF2006002 au catalogue, publié le 12 juillet 2007).
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir une information plus complète.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Caractéristiques géographiques

Le code postal du lieu d'emploi permet de déterminer dans quelles régions du Canada travaillent les physiothérapeutes et où ils sont susceptibles d'offrir des services de physiothérapie.

Tableau 5 : Physiothérapeutes dans les régions urbaines, rurales et éloignées en nombre, en pourcentage et par 10 000 habitants selon la province ou le territoire d'inscription, 2009

	Région urbaine			Région rurale et éloignée		
	Nombre	Pourcentage	Physiothérapeutes par 10 000 habitants	Nombre	Pourcentage	Physiothérapeutes par 10 000 habitants
T.-N.-L.	**	**	8,4	**	**	0,9
Î.-P.-É.	**	**	9,4	*	*	0,5
N.-B.	340	76,9	11,4	102	23,1	2,4
Qc	3 449	92,3	6,2	288	7,7	1,4
Ont.	5 993	94,8	6,2	326	5,2	1,3
Man.	603	89,2	8,4	73	10,8	1,7
Sask.	417	89,9	8,1	47	10,1	1,0
Alb.	1 722	90,2	7,2	187	9,8	2,1
C.-B.	2 277	91,9	7,0	201	8,1	2,4
Yn	35	100,0	19,3	0	0,0	0,0
Total	**15 048**	**92,3**	**6,6**	**1 255**	**7,7**	**1,6**

Remarques

* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS en matière de protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule se situe entre 1 et 4.

** Chiffre supprimé par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les valeurs *non précisé* et *inconnu* ont été supprimées de l'analyse ci-dessus et ne sont pas comprises dans le total.

Non précisé signifie que l'élément **code postal du premier emploi** n'a pas été fourni.

Inconnu indique que l'élément **code postal du premier emploi** a été fourni, mais qu'il ne figure pas dans le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Pourcentage de valeurs *inconnu* : Terre-Neuve-et-Labrador (2; 1,0 %), Nouveau-Brunswick (5; 1,1 %), Québec (21; 0,6 %), Ontario (17; 0,3 %), Manitoba (4; 0,6 %), Alberta (5; 0,3 %), Colombie-Britannique (28; 1,1 %), total (82; 0,5 %).

Pourcentage de valeurs *non précisé* : Terre-Neuve-et-Labrador (3; 1,5 %), Ontario (55; 0,9 %), Manitoba (13; 1,9 %), Saskatchewan (66; 12,5 %), Alberta (83; 4,2 %), Colombie-Britannique (145; 5,5 %), total (365; 2,2 %).

Les données de l'élément **code postal du premier emploi** ont été classées dans les catégories *régions urbaines*, *régions rurales* et *régions éloignées* à l'aide des données de mars 2009 du FCCP de Statistique Canada.

Les catégories *régions urbaines*, *régions rurales* et *régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada.

Les statistiques sur la population urbaine et rurale sont basées sur les données du recensement de 2006 de Statistique Canada (numéro 97-550-XWF2006002 au catalogue, publié le 12 juillet 2007).

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Chapitre 4 — Formation

Viser plus haut

Les effets des changements apportés aux critères d'entrée en pratique pour les physiothérapeutes commencent à se faire sentir au sein de la main-d'œuvre canadienne. Le nombre de physiothérapeutes titulaires d'une maîtrise affiche une hausse constante, de même que l'âge au moment de l'obtention du diplôme.

Niveau de formation

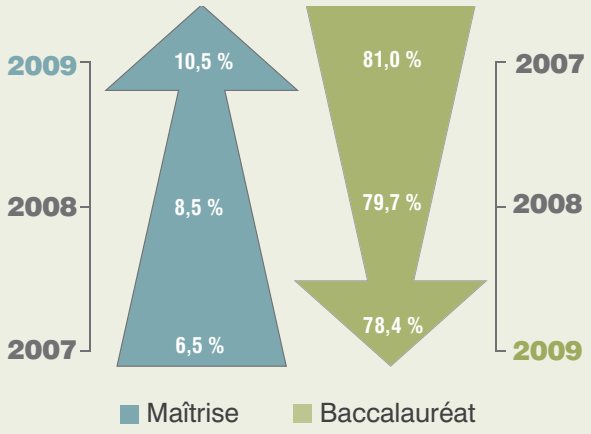

Remarques
Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles pour 2007 et 2008.
Les données du Yukon n'étaient pas disponibles pour 2008.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Données non illustrées dans cette figure : en 2007, 16 physiothérapeutes étaient titulaires d'un doctorat en physiothérapie (0,1 %). En 2008, 25 physiothérapeutes étaient titulaires d'un doctorat en physiothérapie (0,2 %). En 2009, 28 physiothérapeutes étaient titulaires d'un doctorat en physiothérapie (0,2 %).
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeur *inconnu* : total en 2007 (73; 0,5 %), total en 2008 (12; 0,1 %), total en 2009 (10; < 0,1 %).
Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées pour 2009, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.
Le niveau actuel de formation en physiothérapie est dérivé du niveau de formation le plus élevé atteint en physiothérapie à avoir été déclaré (**niveau de la formation de base en physiothérapie** et **niveau de la formation supérieure en physiothérapie** 1, 2 et 3).
Les données sur la formation supérieure au Québec et en Ontario ne sont pas disponibles; le niveau de formation actuel correspond donc uniquement à la formation de base. Les données sur la formation supérieure au Yukon pour 2007 ne sont pas disponibles; le niveau de formation actuel pour 2007 correspond donc uniquement à la formation de base.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Âge au moment de l'obtention du diplôme

de la formation de base en physiothérap0ie

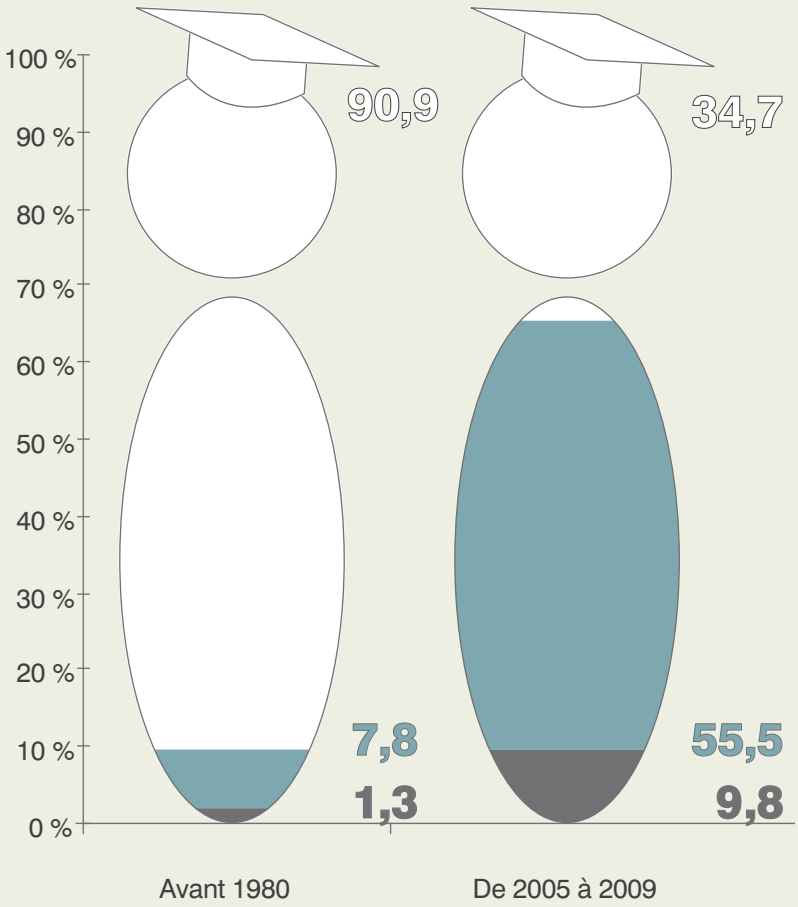

De 17 à 24 ans
De 25 à 29 ans
30 ans et plus

Remarques
Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **année d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie** : total (9; 0,1 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **niveau de formation de base en physiothérapie** : total (10; 0,1 %).
Les données agrégées relatives aux groupes d'âge des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba.

Formation

Avant de commencer à exercer, les nouveaux physiothérapeutes doivent obtenir une maîtrise en physiothérapie d'une des 14 universités agréées au Canada. Les physiothérapeutes possèdent souvent un diplôme dans d'autres disciplines en plus de celui en physiothérapie.

Figure 3 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon la formation en physiothérapie et dans un autre domaine, 2009

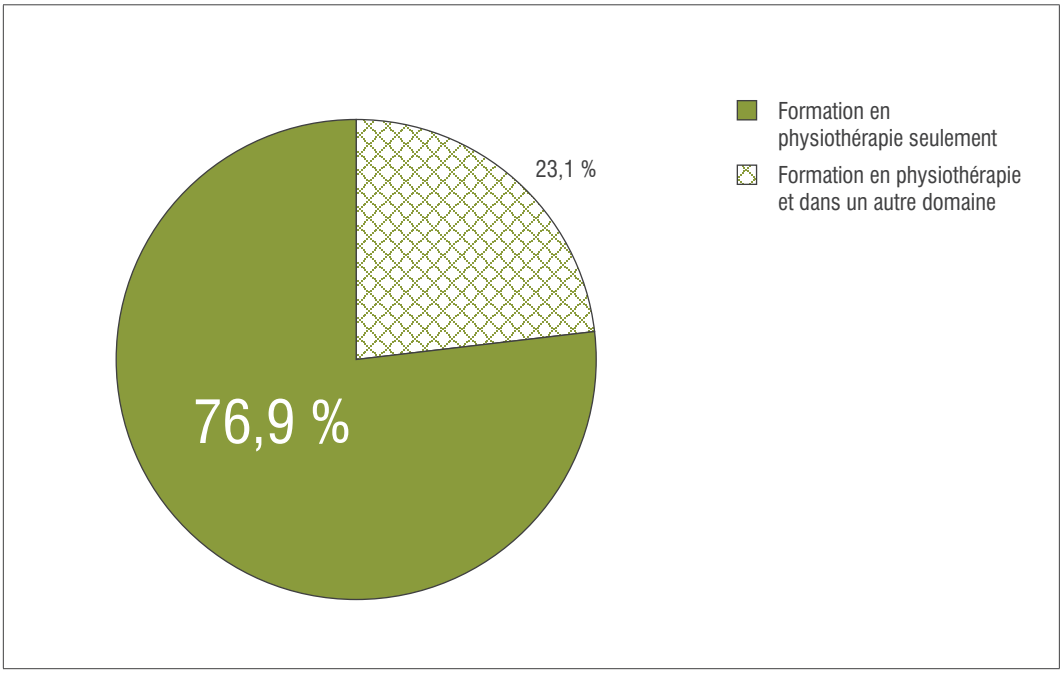

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats excluent l'Ontario et le Yukon, puisque cette province et ce territoire n'ont pas recueilli de données sur la formation dans un domaine autre que la physiothérapie.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **niveau de formation dans un domaine autre que la physiothérapie** : total (1; < 0,1 %)
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Tableau 6 : Caractéristiques relatives à la formation dans un domaine autre que la physiothérapie, 2009

	Avant la formation en physiothérapie	Pendant la formation en physiothérapie	Après la formation en physiothérapie	
Répartition en pourcentage	79,2 %	1,9 %	19,0 %	**100 %**
Niveau de formation				
Diplôme ou baccalauréat	93,7 %	90,9 %	22,5 %	
Maîtrise ou doctorat	6,3 %	9,1 %	77,5 %	
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	
Principaux domaines d'études				
Sciences biologiques, biomédicales et physiques	35,3 %	41,7 %	16,9 %	
Kinésiologie et science des exercices	39,5 %	27,8 %	9,2 %	
Professions de la santé et sciences cliniques connexes	0,0 %	8,3 %	15,8 %	
Psychologie	4,8 %	0,0 %	0,0 %	
Enseignement	4,6 %	0,0 %	0,0 %	
Affaires, gestion, marketing et autres domaines connexes	0,0 %	0,0 %	12,7 %	
Autre champ d'études	15,7 %	22,2 %	45,4 %	
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	
Nombre d'années écoulées entre l'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie et l'obtention du diplôme en physiothérapie				
De 0 à 5	81,7 %	—	26,0 %	
De 6 à 10	15,1 %	—	27,1 %	
De 11 à 15	2,4 %	—	20,0 %	
De 16 à 20	0,5 %	—	13,2 %	
21 et plus	0,3 %	—	13,7 %	
Total	**100 %**	**—**	**100 %**	

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats excluent l'Ontario et le Yukon, puisque cette province et ce territoire n'ont pas recueilli de données sur la formation dans un domaine autre que la physiothérapie.
Les résultats excluent le Québec et le Manitoba en raison de la forte proportion de valeurs manquantes en ce qui a trait aux domaines d'études autres que la physiothérapie.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **niveau de formation dans un domaine autre que la physiothérapie** : total (1; < 0,1 %)
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **année d'obtention du diplôme dans un autre domaine que la physiothérapie** : total (23; 1,0 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **domaine d'études dans un domaine autre que la physiothérapie** : total (9; 0,5 %).
Les données des catégories *avant*, *pendant* et *après la formation en physiothérapie* ont été dérivées des éléments **année d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie** et **année d'obtention du diplôme du niveau le plus élevé dans un domaine autre que la physiothérapie**, déterminée par la comparaison de l'année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie et du niveau d'études atteint 1, 2 et 3.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Figure 4 : Trois principales provinces d'obtention du diplôme de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon la province ou le territoire d'inscription, 2009

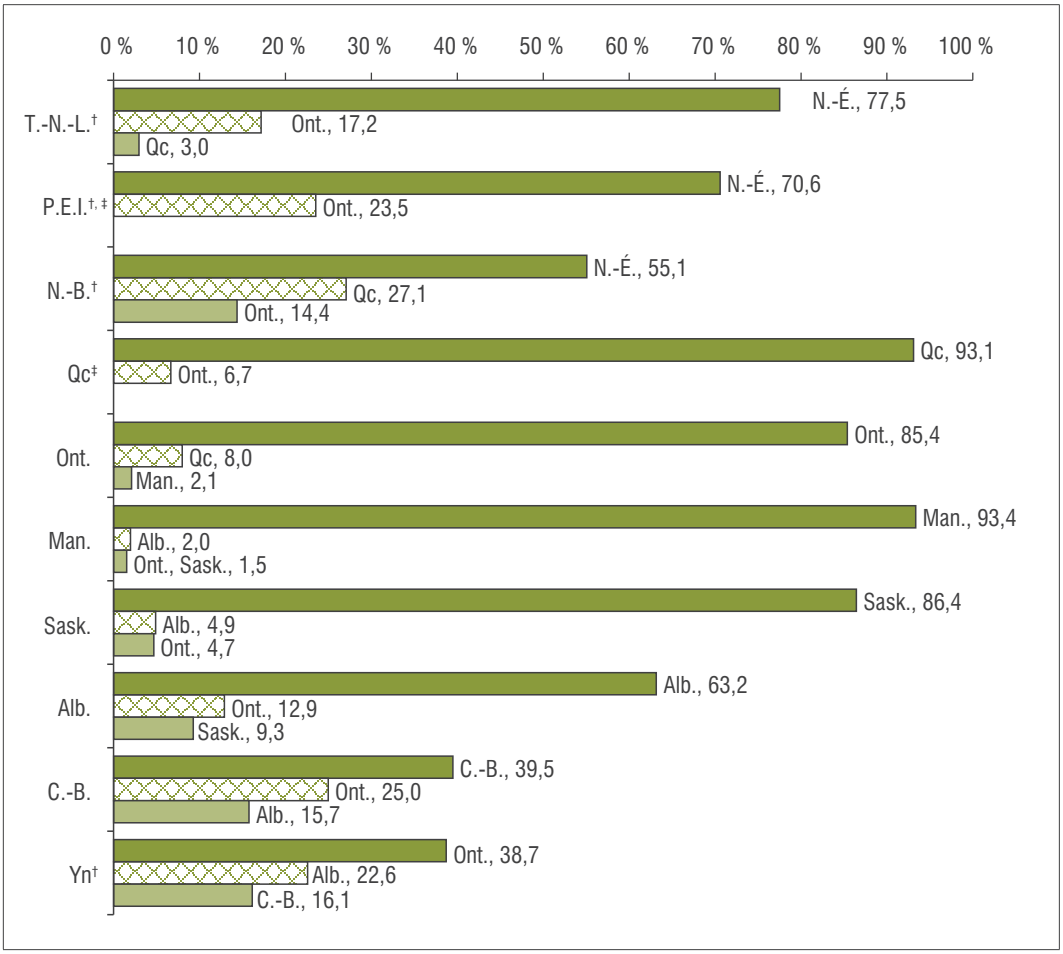

Remarques

† Aucune université n'offrait de programme de physiothérapie dans cette province ou ce territoire.

‡ Seules deux provinces d'obtention du diplôme sont présentées pour l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec en raison de la faible valeur des cellules.

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **province d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie** : Nouveau-Brunswick (19; 4,3 %), Québec (23; 0,6 %), Ontario (2; < 0,1 %), Manitoba (2; 0,3 %), Saskatchewan (1; 0,2 %), Alberta (7; 0,4 %), Colombie-Britannique (114; 4,3 %), total (168; 1,0 %).

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

La plupart des physiothérapeutes travaillent dans la province ou la région d'obtention de leur diplôme en physiothérapie.

Chapitre 5 — Emploi

Services de physiothérapie dans le secteur privé et le secteur public

Les deux tiers des physiothérapeutes du secteur privé travaillent principalement dans des domaines comme la médecine sportive et orthopédie ainsi dans que d'autres disciplines liées aux systèmes musculo-squelettique et tégumentaire. Seuls 21,6 % des physiothérapeutes du secteur public offrent ces services. Les physiothérapeutes du secteur public dispensent un large éventail de services qu'on ne retrouve généralement pas au privé, notamment dans les champs d'activité *système neurologique*, *système cardiovasculaire et appareil respiratoire*, *plus d'un système* et *médecine générale*.

Champ d'activité

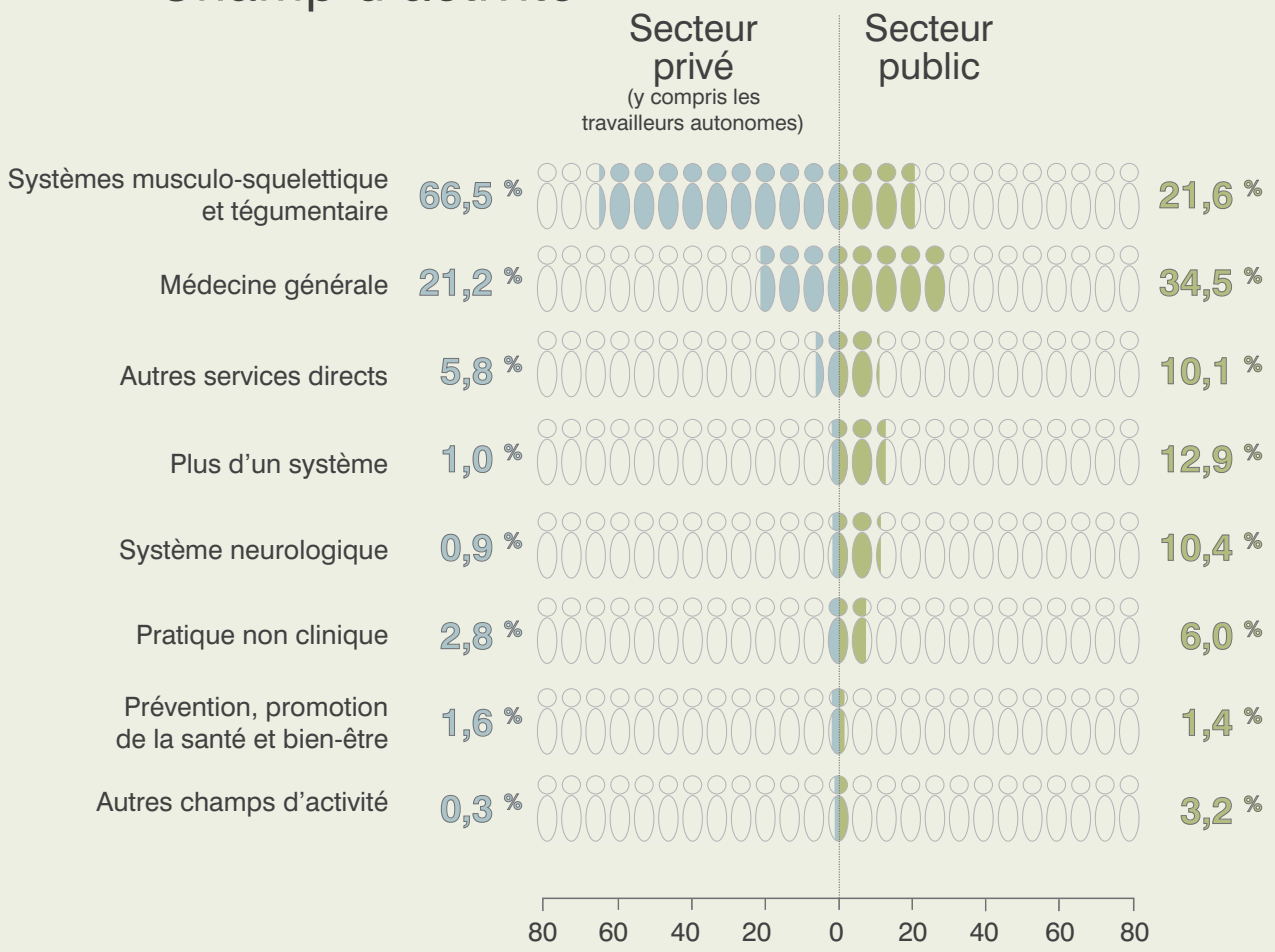

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats excluent l'Île-du-Prince-Édouard, car aucune donnée n'a été recueillie pour les éléments **secteur du premier emploi** et **champ d'activité principal du premier emploi pour cette province**.

Les résultats excluent la Saskatchewan en raison d'une forte proportion de valeurs manquantes pour l'élément **secteur du premier emploi**.

Les résultats excluent l'Ontario en raison d'une forte proportion de valeurs manquantes pour l'élément **champ d'activité principal du premier emploi**.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **secteur du premier emploi** : total (716; 4,4 %).

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **champ d'activité principal du premier emploi** : total (728; 7,1 %).

Premier emploi : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine.

Secteur public désigne les employés qui travaillent au sein du gouvernement ou d'un établissement gouvernemental comme un hôpital, une école ou une université.

Secteur privé désigne les employés qui travaillent au sein d'une organisation, d'une entreprise ou d'un établissement privé, d'une compagnie d'assurance responsabilité civile, qui sont travailleurs autonomes ou qui sont propriétaires d'une entreprise.

Médecine générale désigne la prestation de services ciblant une série de problèmes de santé physique en général.

Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.

Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.

Autres champs d'activité comprend *système cardiovasculaire et appareil respiratoire* ainsi que d'autres champs d'activité.

Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.

Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.

Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.

Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Emploi

La BDPT recueille des données sur la situation d'emploi des physiothérapeutes, notamment leur lieu de travail, leurs activités et leur charge de travail.

Un ou plusieurs employeurs

Figure 5 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le nombre d'employeurs et la province ou le territoire d'inscription, 2009

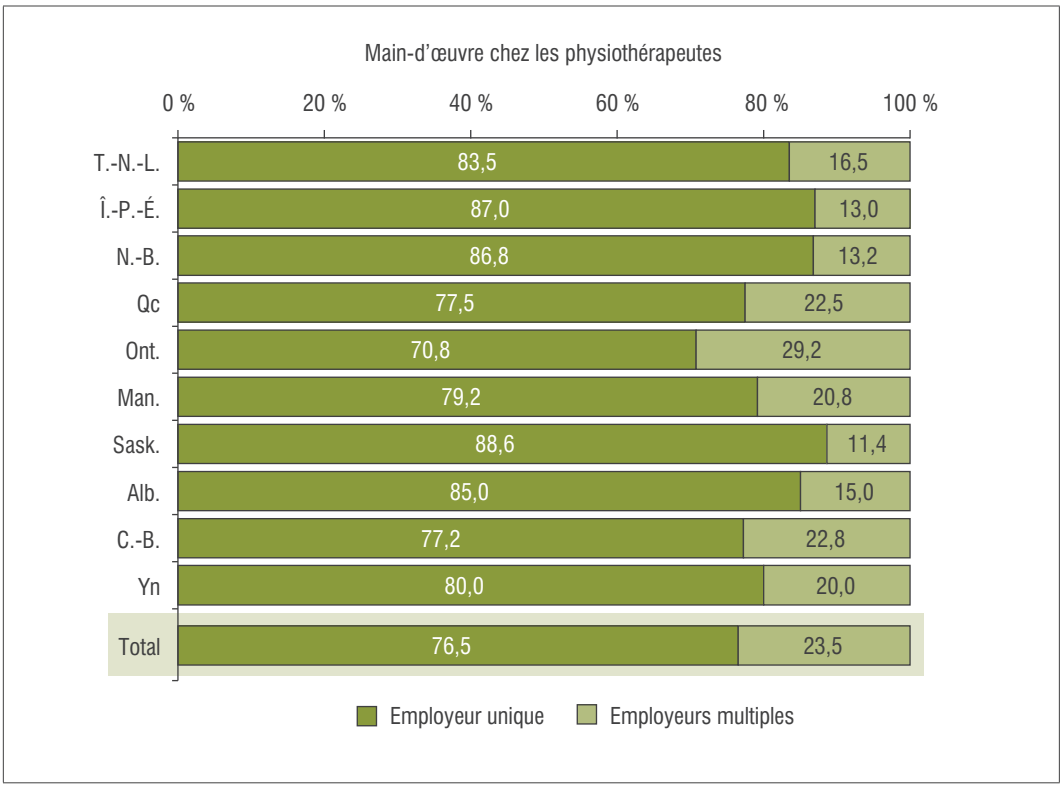

Remarques
Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* : Manitoba (2; 0,3 %), Saskatchewan (46; 8,7 %), Alberta (4; 0,2 %), Colombie-Britannique (2; 0,1 %), total (52; 0,3 %).
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.
Source
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Comparaison selon le nombre d'employeurs

Les dispensateurs de soins de santé sont tous susceptibles d'occuper plusieurs emplois.

Professionnels de la santé selon le nombre d'employeurs

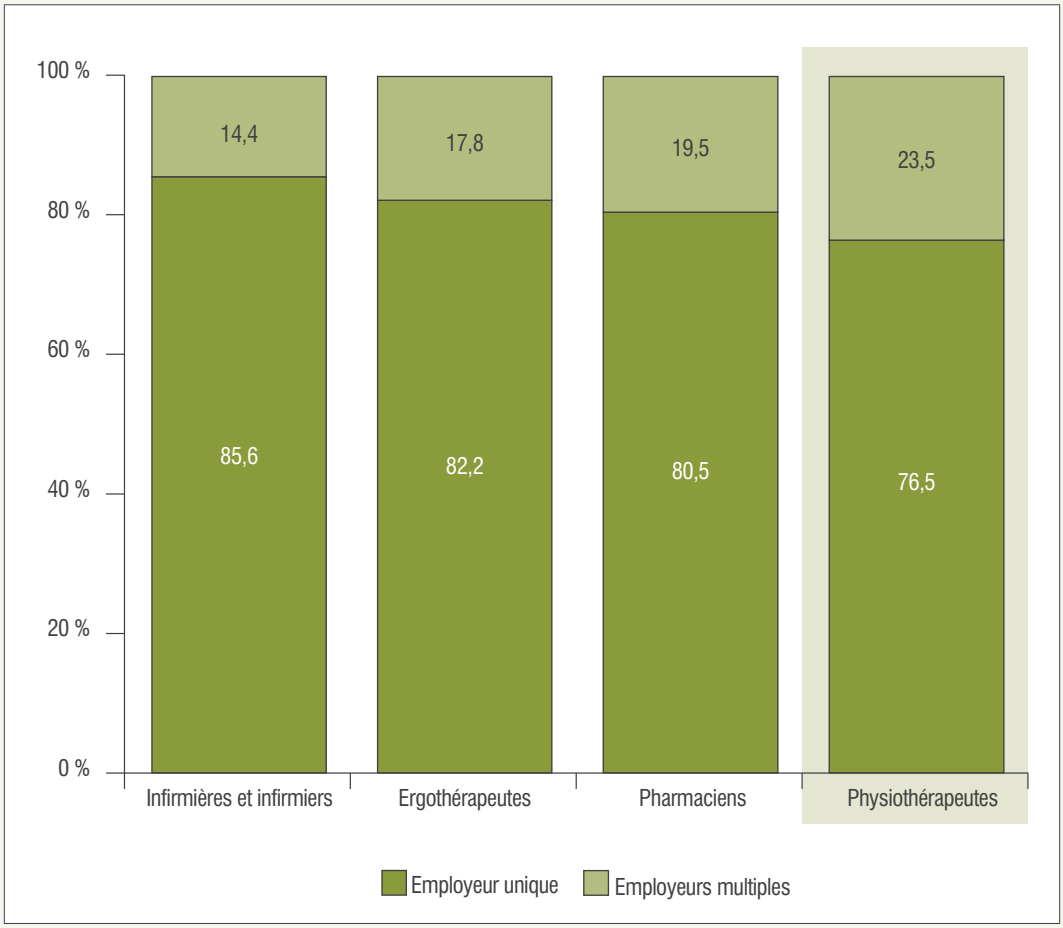

Remarques

Physiothérapeutes

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **statut d'emplois multiples** : total (54; 0,3 %).

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Pour de plus amples renseignements sur les bases de données relatives au personnel infirmier réglementé (2008), aux ergothérapeutes (2009) et aux pharmaciens (2009), consultez les rapports annuels de ces bases de données au www.icis.ca.

Sources

Base de données sur les infirmières et infirmiers, Base de données sur les ergothérapeutes, Base de données sur les physiothérapeutes et Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Tableau 7 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le nombre d'employeurs et le sexe, 2009

	Employeur unique		Employeurs multiples		Total
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Femmes	10 147	78,0	2 865	22,0	**13 012**
Hommes	2 627	71,4	1 053	28,6	**3 680**
Total	**12 774**	**76,5**	**3 918**	**23,5**	**16 692**

Remarques
Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **statut d'emplois multiples** : total (52; 0,3 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **sexe** : total (3; < 0,1 %).
Les données agrégées relatives au sexe des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.
Sources
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba.

Tableau 8 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le nombre d'employeurs et par tranche d'âge de 10 ans, 2009

	Employeur unique		Employeurs multiples		Total
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
De 20 à 29 ans	1 929	76,2	603	23,8	**2 532**
De 30 à 39 ans	3 958	74,4	1 361	25,6	**5 319**
De 40 à 49 ans	3 454	76,8	1 041	23,2	**4 495**
De 50 à 59 ans	2 628	78,9	703	21,1	**3 331**
60 ans et plus	804	79,3	210	20,7	**1 014**
Total	**12 773**	**76,5**	**3 918**	**23,5**	**16 691**

Remarques
Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **statut d'emplois multiples** : total (52; 0,3 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **année de naissance** : total (5; < 0,1 %).
Les données agrégées relatives à l'âge des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.
Sources
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba.

Statut temps plein ou temps partiel

Le tiers des physiothérapeutes travaillent à temps partiel dans le cadre de leur premier emploi.

Figure 6 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le statut temps plein ou temps partiel du premier emploi et la province ou le territoire d'inscription, 2009

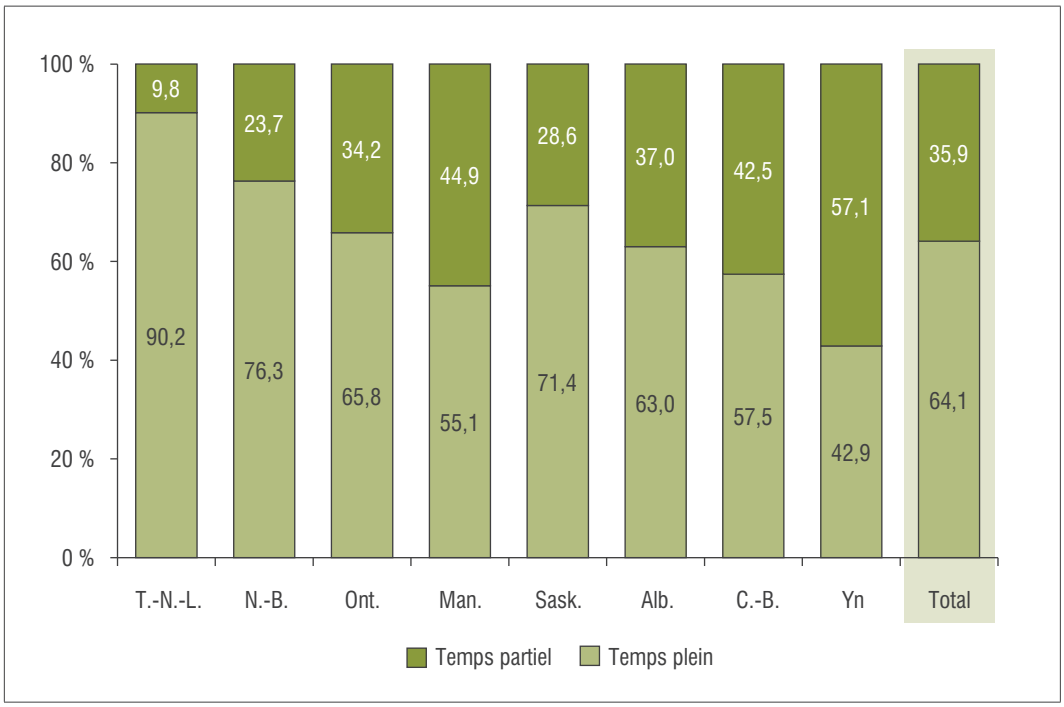

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec, car les données sur le statut temps plein ou temps partiel du premier emploi ne sont pas recueillies dans ces provinces.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **statut temps plein ou temps partiel** du premier emploi : Terre-Neuve-et-Labrador (1; 0,5 %), Ontario (239; 3,7 %), Manitoba (1; 0,1 %), Saskatchewan (2; 0,4 %), Colombie-Britannique (336; 12,7 %), total (579; 3,5 %).
Premier emploi : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine.
Temps plein : le statut officiel avec l'employeur est à temps plein ou l'équivalent, ou les heures de travail habituelles sont égales ou supérieures à 30 heures par semaine.
Temps partiel : le statut officiel avec l'employeur est à temps partiel, ou le nombre d'heures de travail habituelles est inférieur à 30 heures par semaine.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Figure 7 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le statut temps plein ou temps partiel du premier emploi et le sexe, 2009

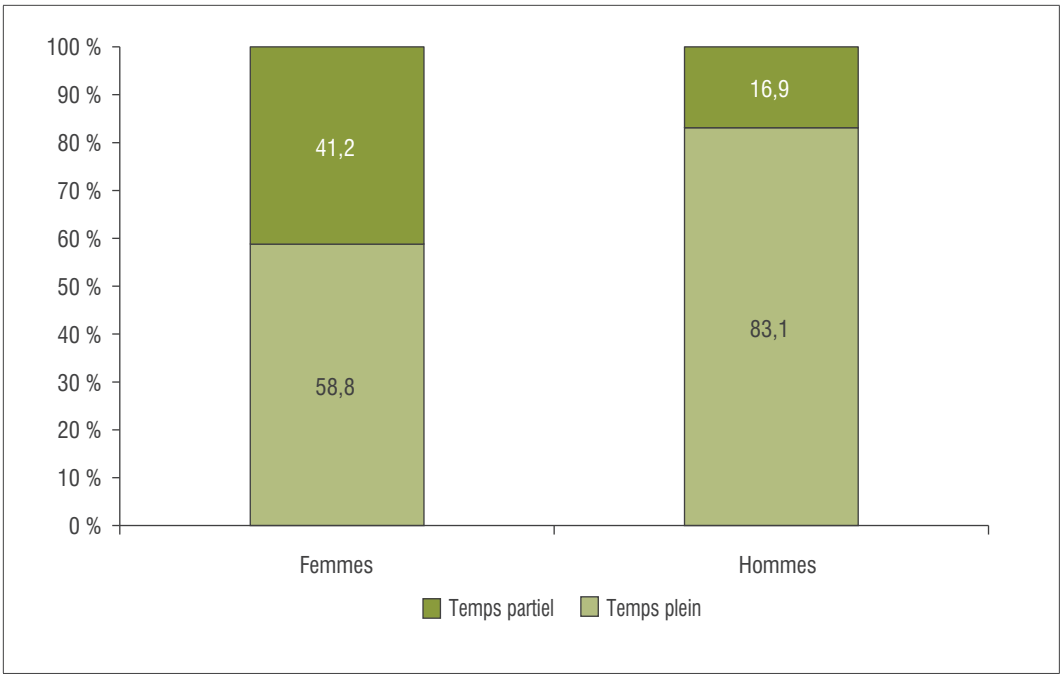

Remarques
Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas l'Île-du-Prince-Édouard et Québec, car les données sur le statut temps plein ou temps partiel du premier emploi ne sont pas recueillies dans ces provinces.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **statut temps plein ou temps partiel** : total (579; 3,5 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **sexe** : total (3; < 0,1 %).
Les données agrégées relatives au sexe des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Premier emploi : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine.
Temps plein : le statut officiel avec l'employeur est à temps plein ou l'équivalent, ou le nombre d'heures de travail habituelles est égal ou supérieur à 30 heures par semaine.
Temps partiel : le statut officiel avec l'employeur est à temps partiel, ou le nombre d'heures de travail habituelles est inférieur à 30 heures par semaine.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba.

En 2009, il y avait plus de femmes que d'hommes physiothérapeutes qui travaillaient à temps partiel.

Figure 8 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le statut temps plein ou temps partiel du premier emploi et par tranche d'âge de 10 ans, 2009

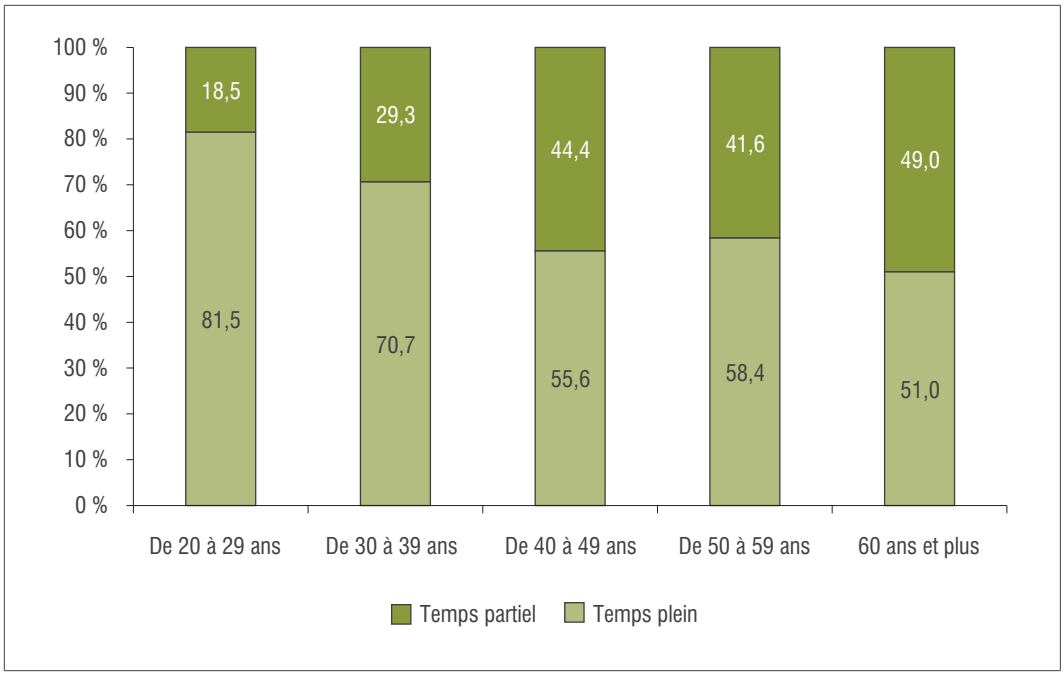

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec, car les données sur le **statut temps plein ou temps partiel** du premier emploi ne sont pas recueillies dans ces provinces.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **statut temps plein ou temps partiel** : total (579; 3,5 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **année de naissance** : total (5; < 0,1 %).
Les données agrégées relatives à l'âge des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Premier emploi : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine.
Temps plein : le statut officiel avec l'employeur est à temps plein ou l'équivalent, ou les heures de travail habituelles sont égales ou supérieures à 30 heures par semaine.
Temps partiel : le statut officiel avec l'employeur est à temps partiel, ou les heures de travail habituelles sont inférieures à 30 heures par semaine.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba.

Les physiothérapeutes âgés sont plus enclins à travailler à temps partiel que leurs jeunes collègues.

Total annuel des heures travaillées

Près du tiers des physiothérapeutes travaillent moins de 1 249 heures par année, soit moins de 25 heures par semaine.

Tableau 9 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le nombre annuel habituel d'heures de travail, par province ou territoire d'inscription, 2009

	0 à 749		750 à 1 249		1 250 à 1 749		1 750 à 1 999		2 000 et plus	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
T.-N.-L.	20	12,1	13	7,9	73	44,2	37	22,4	22	13,3
Î.-P.-É.	*	*	6	11,3	*	*	**	**	**	**
N.-B.	62	13,9	74	16,6	127	28,5	140	31,4	43	9,6
N.-É.	76	13,6	79	14,1	184	32,9	137	24,5	84	15,0
Ont.	840	14,3	955	16,3	1 708	29,1	1 477	25,2	886	15,1
Man.	103	15,7	126	19,3	152	23,2	161	24,6	112	17,1
Sask.	71	14,1	97	19,3	197	39,2	94	18,7	43	8,6
Alb.	327	17,0	354	18,4	469	24,4	359	18,7	414	21,5
C.-B.	428	16,8	471	18,5	891	34,9	421	16,5	340	13,3
Yn	**	**	11	33,3	**	**	*	*	*	*
Total	**1 939**	**15,2**	**2 186**	**17,1**	**3 813**	**29,9**	**2 855**	**22,4**	**1 960**	**15,4**

Remarques

* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule se situe entre 1 et 4.

** Chiffre supprimé par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas le Québec, car le total annuel des heures travaillées n'a pas été recueilli dans cette province.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **total annuel des heures travaillées** : Terre-Neuve-et-Labrador (29; 14,9 %), Ontario (525; 8,2 %), Manitoba (39; 5,6 %), Saskatchewan (28; 5,3 %), Yukon (2; 5,7 %), total (623; 3,7 %).

Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Basé sur une année de travail de 50 semaines, 0 à 749 heures par année représente de 0 à 15 heures par semaine, 750 à 1 249 heures par année représente de 15 à 25 heures par semaine, 1 250 à 1 749 heures par année représente de 25 à 35 heures par semaine, 1 750 à 1 999 heures par année représente de 35 à 40 heures par semaine et 2 000 heures ou plus par année représente 40 heures ou plus par semaine.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Lieu d'emploi

Le lieu de travail du premier emploi désigne l'endroit où les services sont offerts et où le physiothérapeute exerce son champ d'activité de la physiothérapie.

Figure 9 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le lieu de travail du premier emploi, 2009

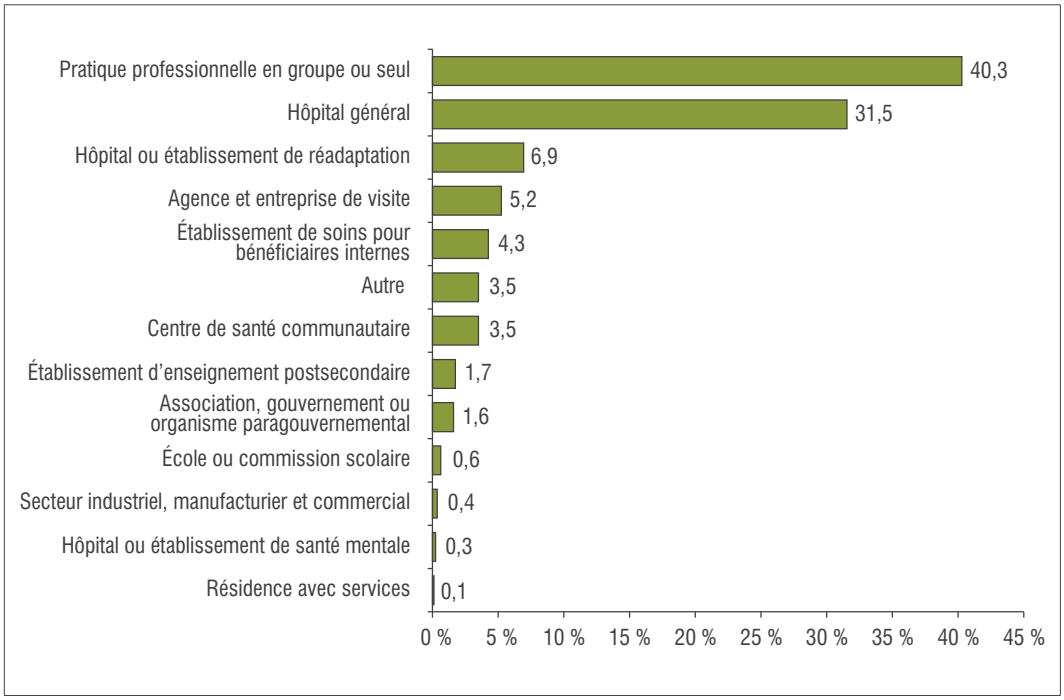

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **lieu de travail du premier emploi** : total (302; 1,8 %).
Premier emploi : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine.
Les données sur la pratique professionnelle en groupe ou seul sont regroupées, car certaines provinces et certains territoires ne distinguent pas ces deux types de pratique au moment de la collecte des données.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Tableau 10 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le lieu de travail du premier emploi, par province ou territoire d'inscription, 2009

	Hôpital		Communautaire		Pratique professionnelle		Autre		Total
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre
T.-N.-L.	101	52,1	**	**	82	42,3	*	*	**194**
Î.-P.-É.	27	50,0	*	*	21	38,9	*	*	**54**
N.-B.	212	47,4	64	14,3	154	34,5	17	3,8	**447**
Qc	1 583	42,3	482	12,9	1 512	40,4	167	4,5	**3 744**
Ont.	2 374	38,7	948	15,5	2 391	39,0	421	6,9	**6 134**
Man.	292	42,8	96	14,1	248	36,3	47	6,9	**683**
Sask.	215	44,4	68	14,0	173	35,7	28	5,8	**484**
Alb.	664	33,3	302	15,2	881	44,2	146	7,3	**1 993**
C.-B.	869	33,2	272	10,4	1 126	43,0	354	13,5	**2 621**
Yn	11	31,4	11	31,4	13	37,1	0	0,0	**35**
Total	**6 348**	**38,7**	**2 255**	**13,8**	**6 601**	**40,3**	**1 185**	**7,2**	**16 389**

Remarques

* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule se situe entre 1 et 4.

** Chiffre supprimé par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **lieu de travail du premier emploi** : Québec (14; 0,4 %), Ontario (257; 4,0 %), Manitoba (8; 1,2 %), Colombie-Britannique (23; 0,9 %), total (302; 1,8 %).

Premier emploi : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine.

Hôpital comprend *hôpital général*, *hôpital ou établissement de réadaptation*, *hôpital ou établissement de santé mentale*.

Communautaire comprend *établissement de soins en hébergement*, *résidence avec services*, *centre de santé communautaire*, *agence et entreprise de visite*, *école ou commission scolaire*.

Pratique professionnelle comprend *centre de pratique en groupe*, *clinique* ou *entreprise de pratique professionnelle individuelle*.

Autre comprend *établissement d'enseignement postsecondaire*, *association, gouvernement ou organisme paragouvernemental*, *secteur industriel, manufacturier et commercial*, *autre (types d'employeurs non précisés ailleurs)*.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

La majorité des physiothérapeutes travaillent dans un cabinet privé ou un hôpital général.

Figure 10 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le lieu de travail du premier emploi et le sexe, 2009

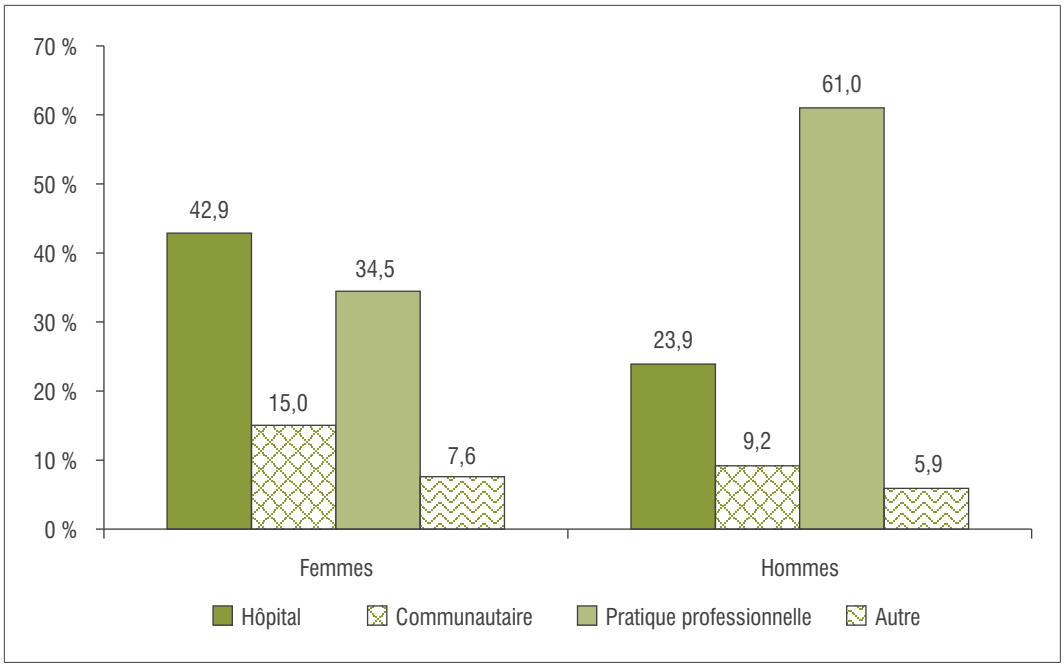

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **lieu de travail du premier emploi** : total (302; 1,8 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **sexe** : (3; < 0,1 %).
Les données agrégées relatives au sexe des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Premier emploi : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine.
Hôpital comprend *hôpital général*, *hôpital ou établissement de réadaptation*, *hôpital ou établissement de santé mentale*.
Communautaire comprend *établissement de soins en hébergement*, *résidence avec services*, *centre de santé communautaire*, *agence et entreprise de visite*, *école ou commission scolaire*.
Pratique professionnelle comprend *centre de pratique en groupe*, *clinique* ou *entreprise de pratique professionnelle individuelle*.
Autre comprend *établissement d'enseignement postsecondaire*, *association*, *gouvernement ou organisme paragouvernemental*, *secteur industriel, manufacturier et commercial*, *autre (types d'employeurs non précisés ailleurs*).
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba.

Les hommes physiothérapeutes sont plus susceptibles de travailler en cabinet privé et moins susceptibles de travailler dans un hôpital que les femmes physiothérapeutes.

Comparaison selon le lieu de travail — hôpital

La proportion de personnes travaillant dans des hôpitaux varie selon la profession et le degré de participation au milieu communautaire.

Professionnels de la santé selon le lieu de travail — hôpital

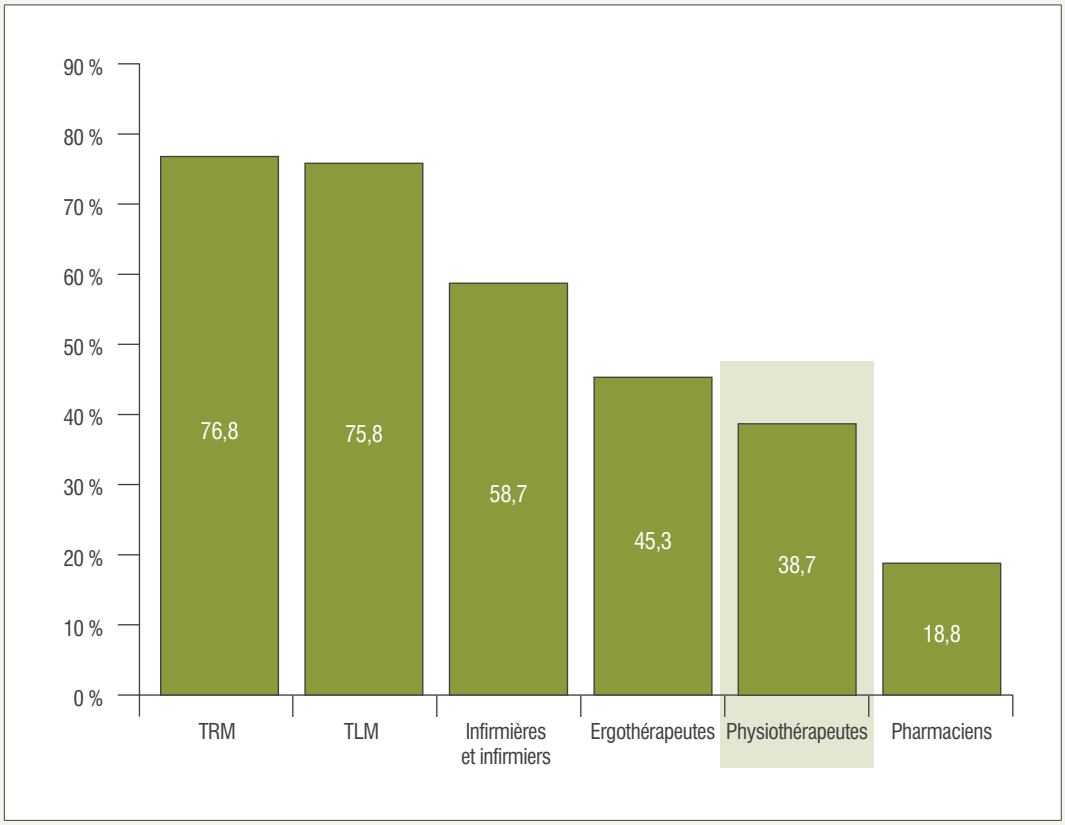

Remarques

Physiothérapeutes

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **lieu de travail du premier emploi** : total (302; 1,8 %).
Hôpital comprend *hôpital général*, *hôpital ou établissement de réadaptation*, *hôpital ou établissement de santé mentale*.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.
Pour de plus amples renseignements sur les bases de données relatives au personnel infirmier réglementé (2008), aux ergothérapeutes (2009), aux pharmaciens (2009), aux technologistes de laboratoire médical (2008) et aux technologues en radiation médicale (2008), consultez les rapports annuels de ces bases de données au www.icis.ca.

Sources

Base de données sur les infirmières et infirmiers, Base de données sur les ergothérapeutes, Base de données sur les physiothérapeutes, Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Base de données sur les technologistes de laboratoire médical et Base de données sur les technologues en radiation médicale, Institut canadien d'information sur la santé.

Secteur d'emploi

Figure 11 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes par secteur d'emploi du premier et du deuxième emploi, 2009

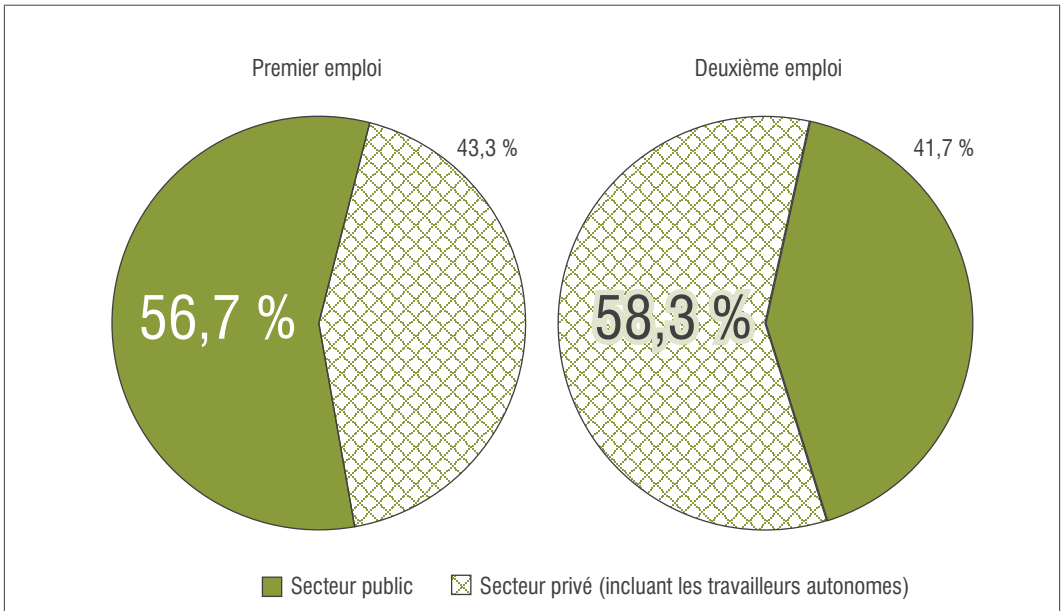

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats excluent l'Île-du-Prince-Édouard, puisque cette province n'a pas recueilli d'information sur le secteur d'emploi du premier et du deuxième emploi.
Les résultats ne comprennent pas la Saskatchewan en raison d'une forte proportion de valeurs manquantes pour l'élément **secteur du premier emploi**.
Les résultats ne comprennent pas l'Ontario et la Saskatchewan en raison d'une forte proportion de valeurs manquantes pour l'élément **secteur du deuxième emploi**.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **secteur du premier emploi** : total (716; 4,4 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **secteur du deuxième emploi** : total (45; 2,3 %).
Premier emploi : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine.
Deuxième emploi : emploi associé au nombre le plus élevé (en deuxième lieu) d'heures de travail par semaine dans le cadre d'un emploi autonome ou non.
Secteur public désigne les employés qui travaillent au sein du gouvernement ou d'un établissement gouvernemental comme un hôpital, une école ou une université.
Secteur privé désigne les employés qui travaillent au sein d'une organisation, d'une entreprise ou d'un établissement privé, d'une compagnie d'assurance responsabilité civile, qui sont travailleurs autonomes ou qui sont propriétaires d'une entreprise.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Champ d'activité

Figure 12 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le champ d'activité du premier emploi, 2009

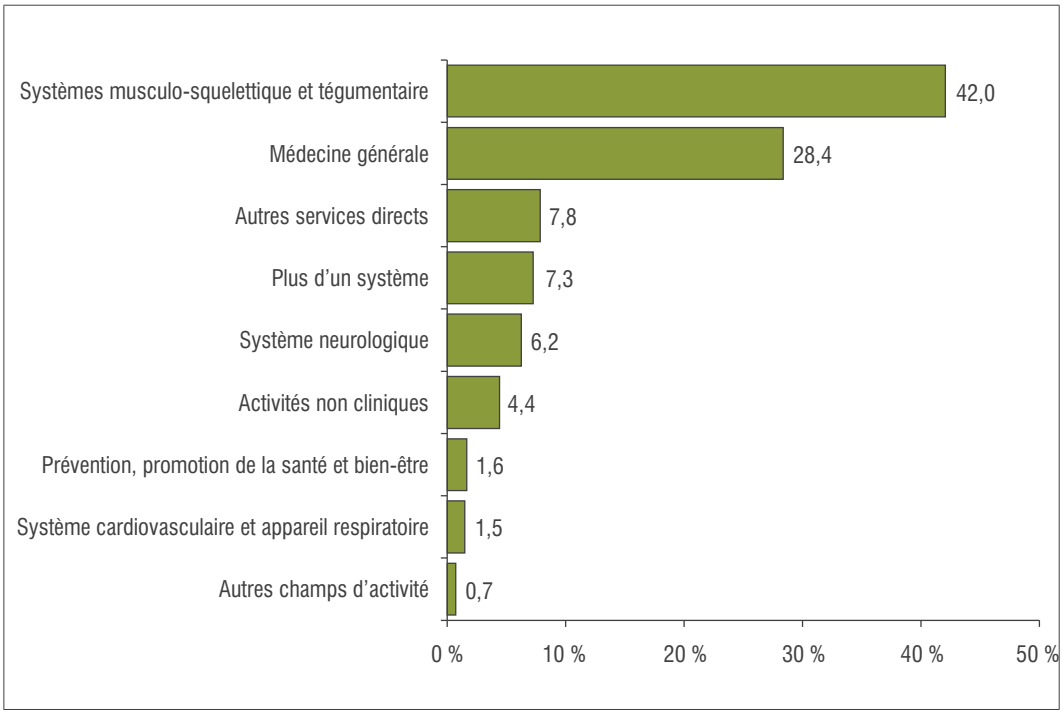

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas l'Île-du-Prince-Édouard, puisque cette province n'a pas recueilli de données sur le champ d'activité principal du premier emploi.
Les résultats excluent l'Ontario en raison d'une forte proportion de valeurs manquantes pour l'élément **champ d'activité principal du premier emploi**.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **champ d'activité principal du premier emploi** : total (728; 7,1 %)
Premier emploi : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine.
Médecine générale désigne la prestation de services ciblant une série de problèmes de santé physique en général.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *rééducation périnéale.*
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Langues de travail

Langues officielles du Canada

Figure 13 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon la langue officielle du Canada dans laquelle les services peuvent être offerts, par province d'inscription, 2009

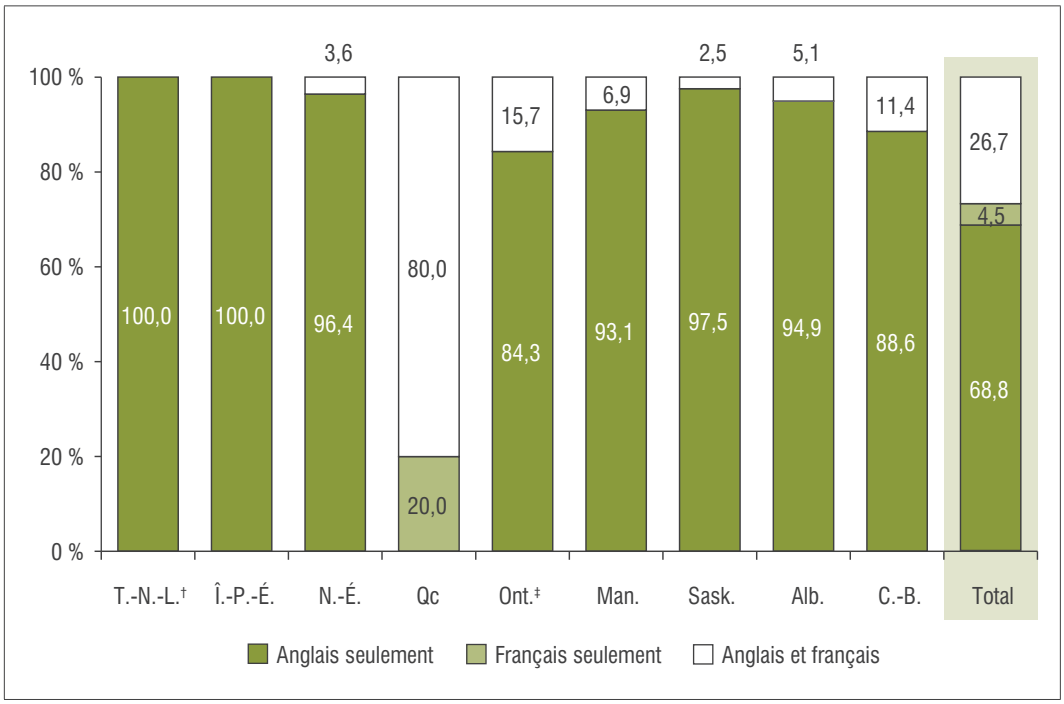

Remarques

† Les données relatives à *anglais seulement* et à *anglais et français* ont été combinées pour Terre-Neuve-et-Labrador en raison de la faible valeur des cellules pour *anglais et français*.

‡ Les données relatives à *anglais et français* et à *français seulement* ont été combinées pour l'Ontario en raison de la faible valeur des cellules pour *français seulement.*

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats excluent le Yukon, puisque ce territoire ne recueille pas de données pour l'élément **capacité d'offrir le service dans les langues officielles du Canada**.

Les résultats excluent le Nouveau-Brunswick en raison d'une forte proportion de valeurs manquantes pour l'élément **capacité d'offrir le service dans les langues officielles du Canada**.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **capacité d'offrir le service dans les langues officielles du Canada** : Québec (4; 0,1 %), Ontario (29; 0,5 %), total (33; 0,2 %).

Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Autres langues

Figure 14 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon les autres langues dans lesquelles les services peuvent être offerts, 2009

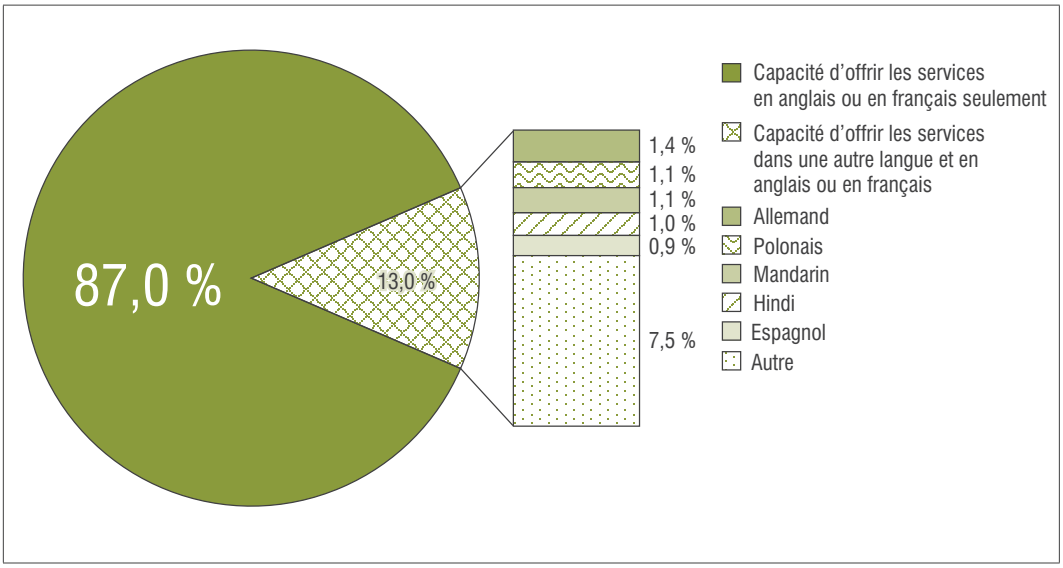

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent le Nouveau-Brunswick, car les données pour l'élément **capacité d'offrir le service dans une autre langue** n'ont pas été recueillies dans cette province.
Les résultats excluent le Québec en raison d'une forte proportion de valeurs manquantes pour l'élément **capacité d'offrir le service dans une autre langue**.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **capacité d'offrir le service dans une autre langue** : total (22; 1,4 %).
Les données sur la capacité d'offrir le service dans une autre langue (autres langues 1, 2 et 3) sont recueillies par l'ICIS. La figure ci-dessus est basée sur l'élément de données **capacité d'offrir le service dans une autre langue 1** seulement.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Chapitre 6 — Point de mire

Nouveaux diplômés

Tableau 11 : Nombre de diplômés des programmes agréés de physiothérapie selon l'établissement d'obtention du diplôme, Canada, de 1999 à 2009

Établissement d'enseignement	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
N.É.											
Université Dalhousie	48	45	46	49	47	42	50	48	47	44	47
Qc	157	168	172	155	175	174	190	169	166	130	148
Université McGill	56	52	53	52	50	52	50	57	53	48	54
Université de Montréal	48	58	53	57	79	64	87	54	57	32†	37
Université Laval	53	58	66	46	46	58	53	58	56	50	57
Ont.	253	255	278	282	315	215	270	331	297	268	324
Université McMaster	59	59	56	50	50	52	47	52	55	54	68
Université Queen's	38	39	39	45	42	42	51	93	55	47	48
Université d'Ottawa	35	36	63	62	47	21	45	60	55	45	78
Université de Toronto	63	64	63	62	111	55‡	77	76	84	80	81
Université de Western Ontario	58	57	57	63	65	45	50	50	48	42	49
Man.											
Université du Manitoba	33	29	30	34	28	37	48	52	52	50	44
Sask.											
Université de la Saskatchewan	30	32	30	30	30	29	31	27	30	31	38
Alb.											
Université de l'Alberta	63	61	67	63	69	68	65	75	76	76	75
C.-B.											
Université de la Colombie-Britannique	36	32	41	34	36	38	34	42	40	40	37
Canada	**620**	**622**	**664**	**647**	**700**	**603**	**688**	**744**	**708**	**639**	**713**

Remarques

Il s'agit d'une liste exhaustive des établissements offrant des programmes en physiothérapie.

† Le nombre de diplômés de l'Université de Toronto a diminué de 2003 à 2004 en raison de la double cohorte de diplômés de baccalauréat ès sciences (physiothérapie) et de maîtrise.

‡ Programme en transition entre le baccalauréat et la maîtrise professionnelle.

Les données de 1999 à 2005 sont tirées de la Base des données sur le personnel de la santé, qui fait rapport sur les diplômés des programmes agréés de physiothérapie au Canada.

Les données contenues dans le tableau devraient être utilisées dans les limites indiquées dans les Notes méthodologiques du rapport *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, de 1997 à 2006 — guide de référence.*

Sources

1999 à 2005 : Base de données sur le personnel de la santé, Institut canadien d'information sur la santé; 2006 à 2009 : bureaux des registraires ou administration des établissements et des universités.

Figure 15 : Distribution en pourcentage des nouveaux diplômés en physiothérapie selon l'âge moyen et la province ou le territoire d'inscription, 2009

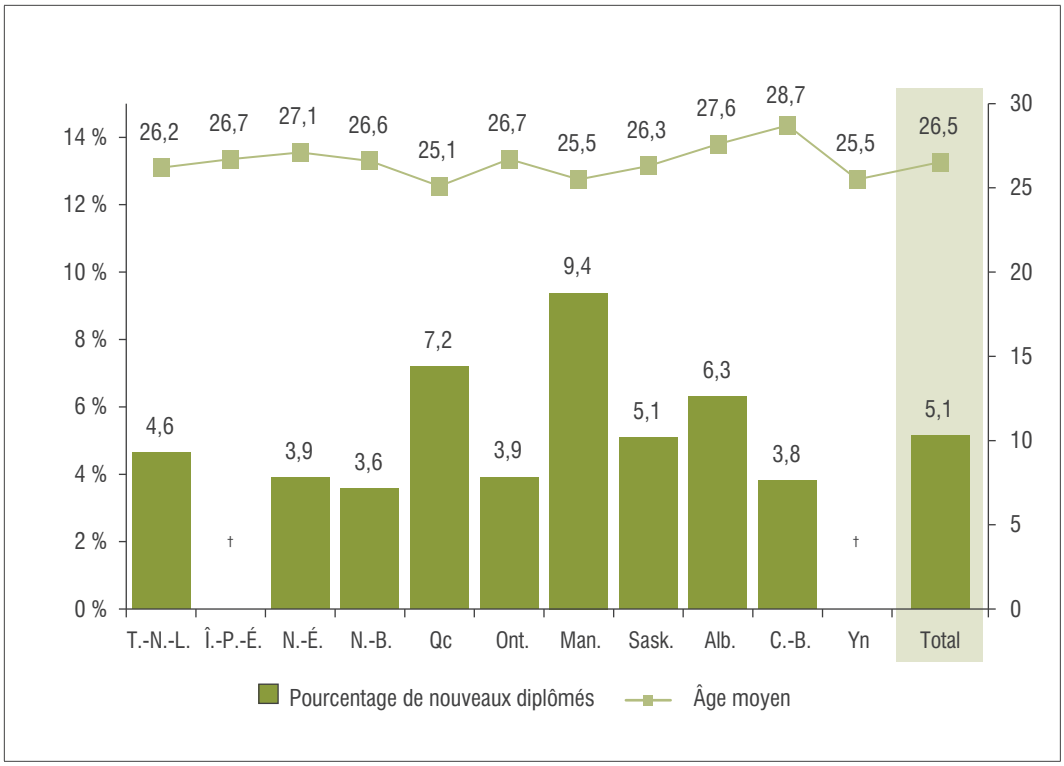

Remarques

† Les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon ont été supprimées en raison de la faible valeur des cellules. Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **année d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie** : Québec (6; 0,2 %), Ontario (2; < 0,1 %), Colombie-Britannique (1; < 0,1 %), total (9; 0,1 %).

Les données sur l'âge moyen des nouveaux diplômés inscrits au Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.

Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Sont considérés comme de nouveaux diplômés les physiothérapeutes qui ont obtenu leur diplôme en 2008 ou 2009.

Figure 16 : Nouveaux diplômés au sein de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le sexe et la province ou le territoire d'inscription, 2009

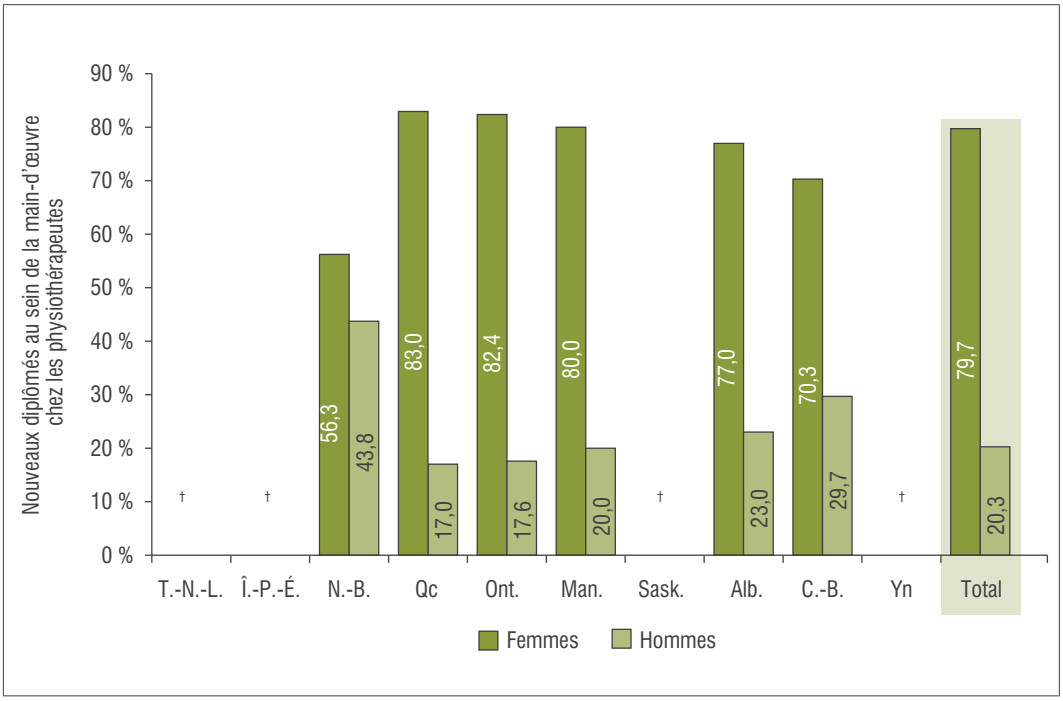

Remarques

† Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et du Yukon ont été supprimées en raison de la faible valeur des cellules.

Le total ne comprend que les provinces présentées dans la figure.

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **nouveaux diplômés** : Québec (6; 0,2 %), Ontario (2; < 0,1 %), Colombie-Britannique (1; < 0,1 %), total (9; 0,1 %).

Les données agrégées relatives au sexe des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba.

Champ d'activité des nouveaux diplômés

Figure 17 : Nouveaux diplômés au sein de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le champ d'activité du premier emploi, 2009

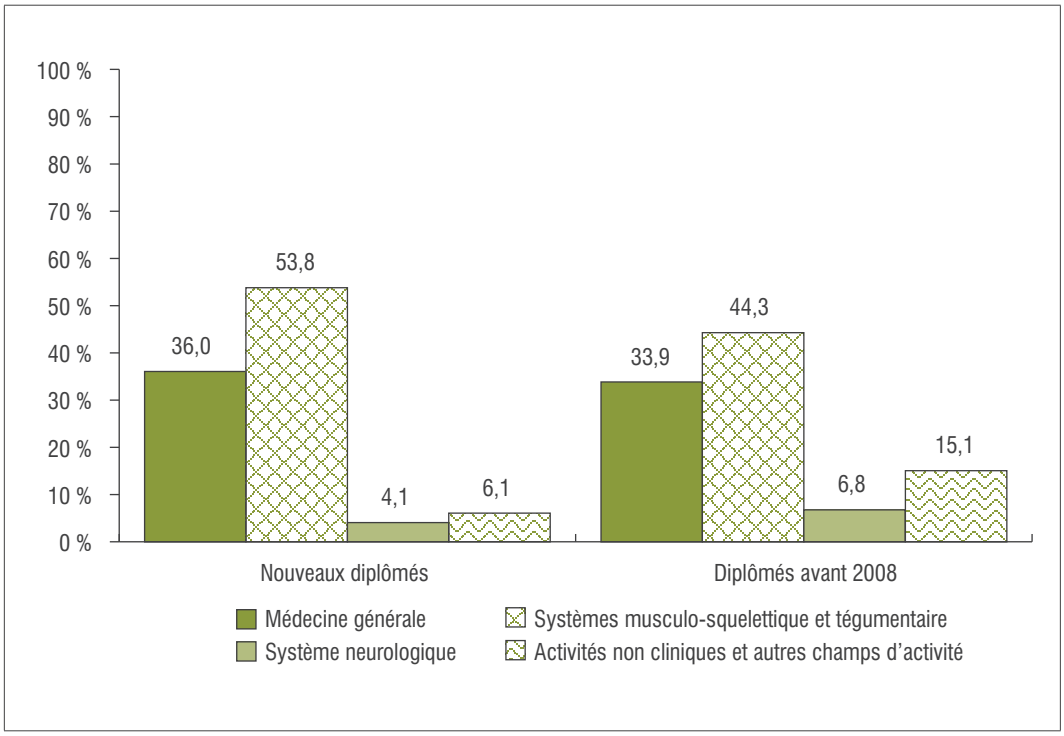

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas l'Île-du-Prince-Édouard, puisque cette province n'a pas recueilli de données sur l'élément **champ d'activité**.
Les résultats ne comprennent pas le Québec, le Manitoba, la Colombie-Britannique et le Yukon en raison de la forte proportion de valeurs manquantes pour l'élément **champ d'activité** des nouveaux diplômés.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **champ d'activité principal du premier emploi** des nouveaux diplômés : total (32; 7,5 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **nouveaux diplômés** : total (9; 0,1 %).
Premier emploi : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine.
Médecine générale désigne la prestation de services ciblant une série de problèmes de santé physique en général.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Physiothérapeutes formés à l'étranger

Les physiothérapeutes qui ont obtenu leur diplôme de formation de base en physiothérapie d'une université à l'extérieur du Canada sont considérés comme formés à l'étranger.

Figure 18 : Main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon le pays d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie, 2009

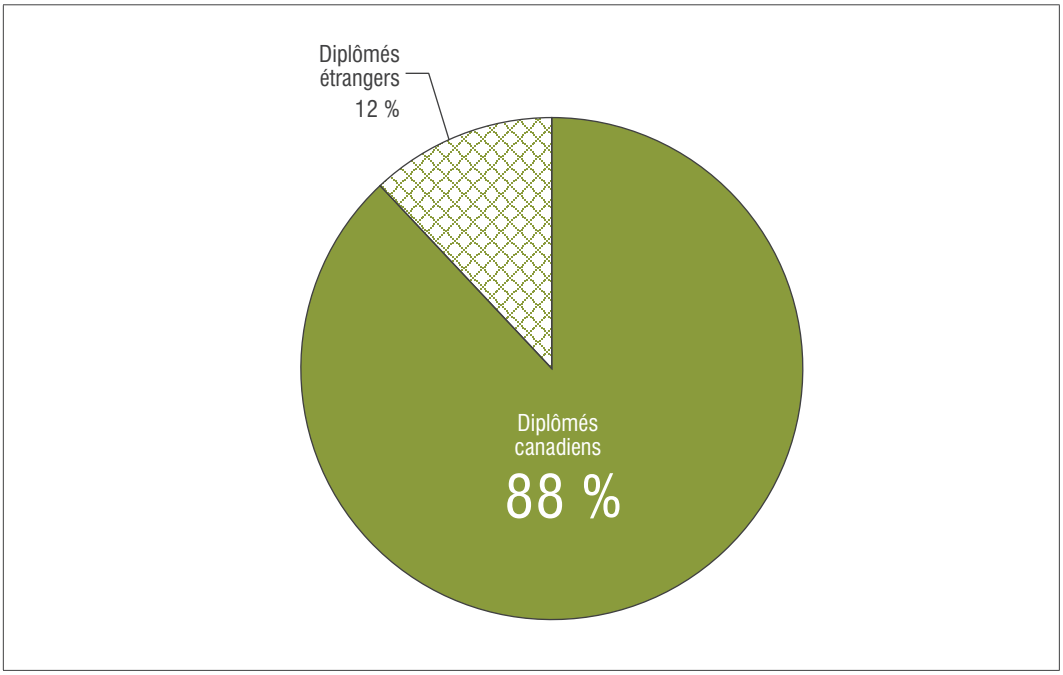

Remarques

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **pays d'obtention du diplôme** : total (528; 3,0 %).

Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Figure 19 : Physiothérapeutes diplômés à l'étranger selon le pays d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie, 2009

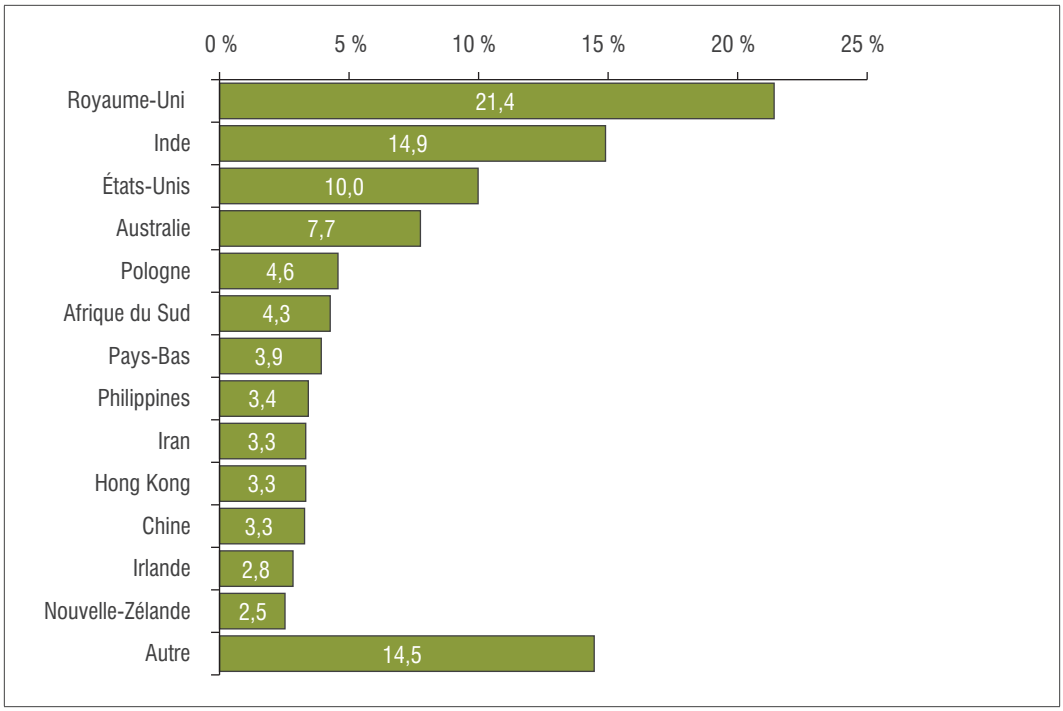

Remarques

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **pays d'obtention du diplôme** : total (528; 3,2 %).

Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Figure 20 : Quatre principaux pays d'obtention du diplôme de formation de base en physiothérapie des physiothérapeutes formés à l'étranger, 2007 à 2009

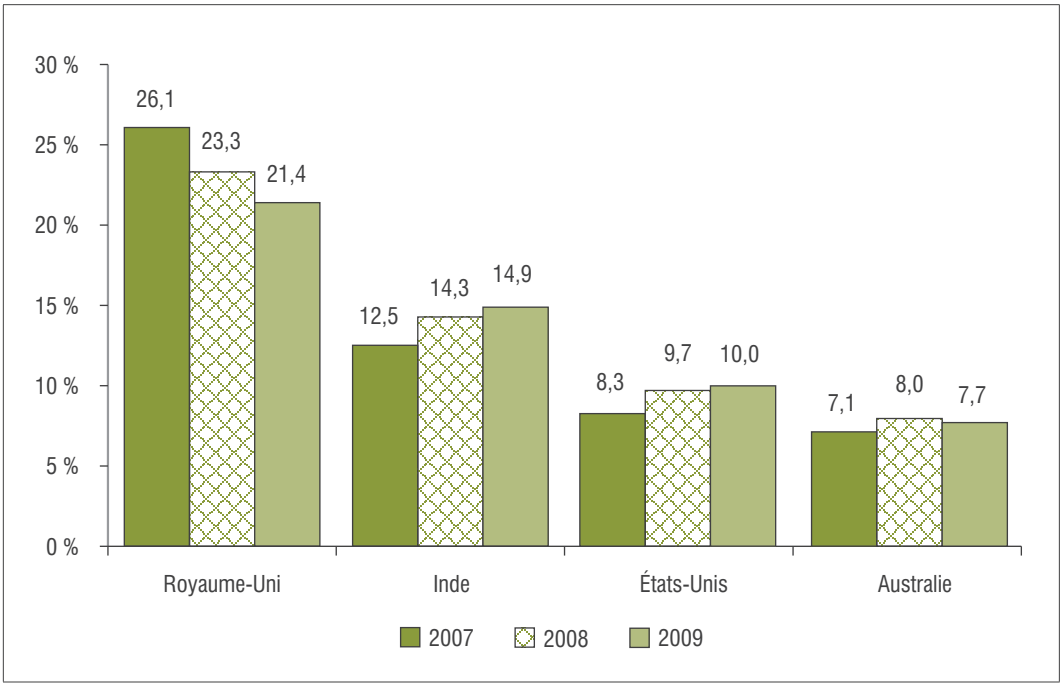

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles pour 2007 et 2008.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats de 2007 et 2008 ne comprennent pas le Québec, car cette province ne recueille pas de données sur le pays d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **pays d'obtention du diplôme** pour 2007 : total (452; 2,9 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **pays d'obtention du diplôme** pour 2008 : total (504; 3,1 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **pays d'obtention du diplôme** pour 2009 : total (528; 3,2 %).
Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées pour 2009, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Figure 21 : Quatre principaux pays d'obtention du diplôme des physiothérapeutes formés à l'étranger selon l'année d'obtention du diplôme, 2009

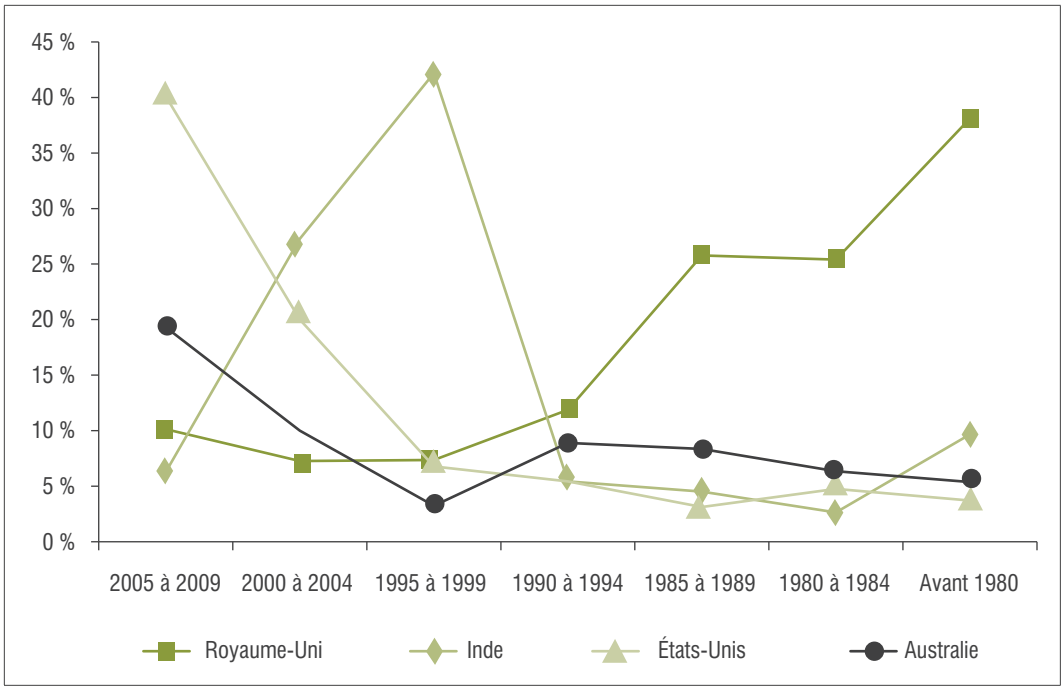

Remarques
Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **pays d'obtention du diplôme** : total (528; 3,2 %).
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.
Source
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Figure 22 : Physiothérapeutes diplômés à l'étranger selon la province ou le territoire d'inscription, 2009

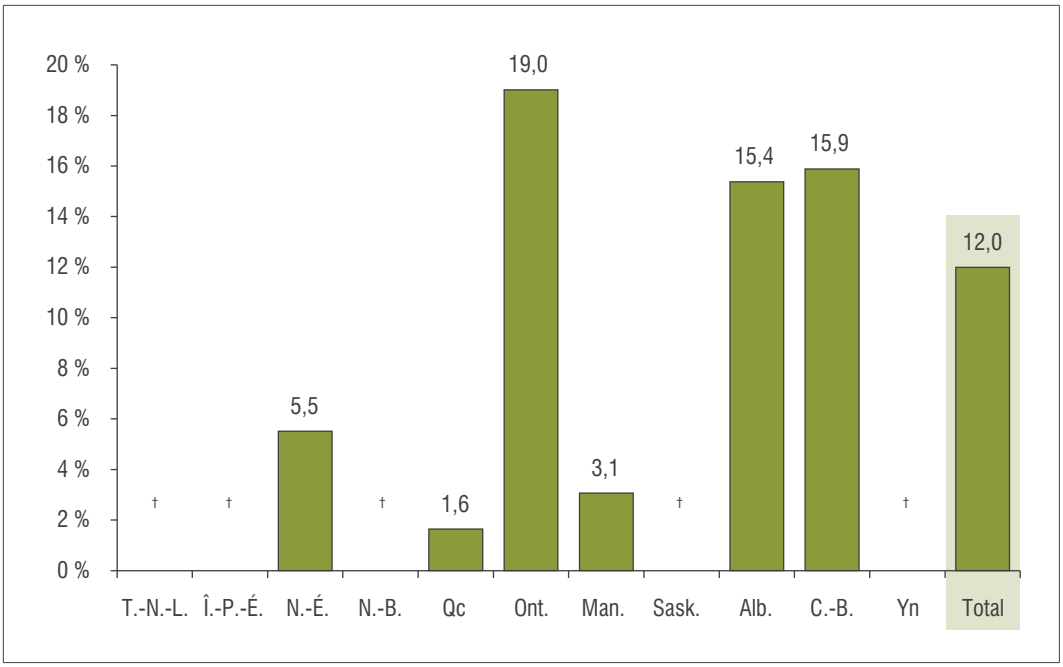

Remarques

† Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et du Yukon ont été supprimées en raison de la faible valeur des cellules.

Le total ne comprend que les provinces présentées dans la figure.

Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.

Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **pays d'obtention du diplôme** : Terre-Neuve-et-Labrador (21; 10,8 %), Nouveau-Brunswick (19; 4,3 %), Québec (34; 0,9 %), Ontario (2; < 0,1 %), Manitoba (8; 1,2 %), Saskatchewan (78; 14,7 %), Colombie-Britannique (366; 13,8 %), total (528; 3,2 %).

Pour la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées, qui excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.

Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Nova Scotia College of Physiotherapists.

Figure 23 : Physiothérapeutes diplômés à l'étranger par tranche d'âge de 10 ans, 2009

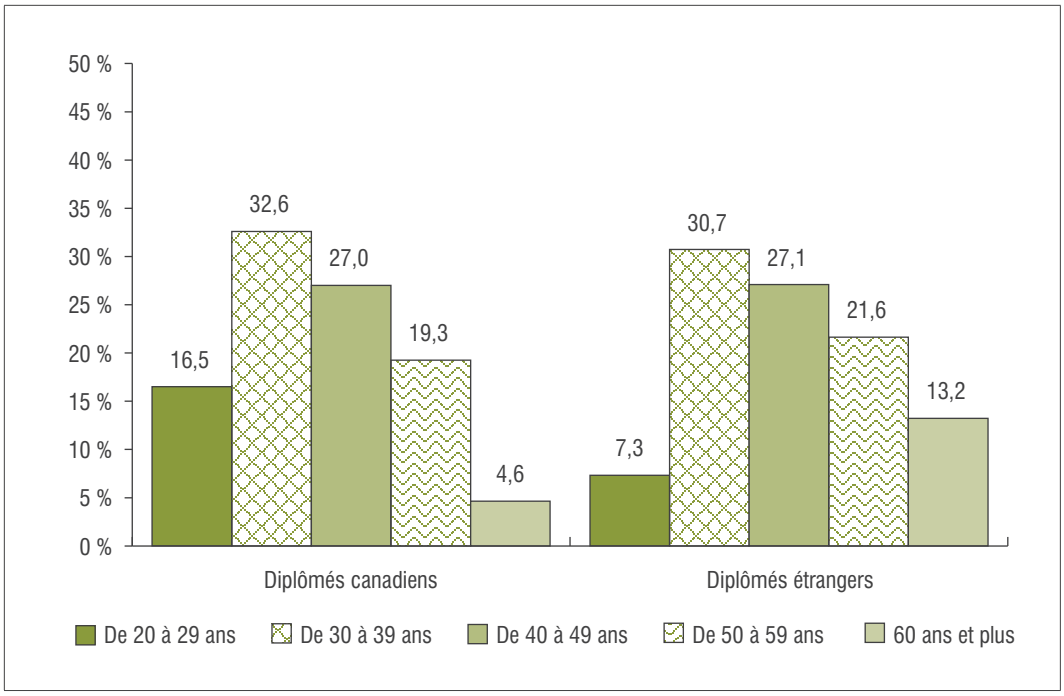

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **année de naissance** : total (5; < 0,1 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **pays d'obtention du diplôme** : total (528; 3,2 %).
Les données agrégées relatives à l'âge des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba.

Figure 24 : Physiothérapeutes diplômés à l'étranger selon le sexe, 2009

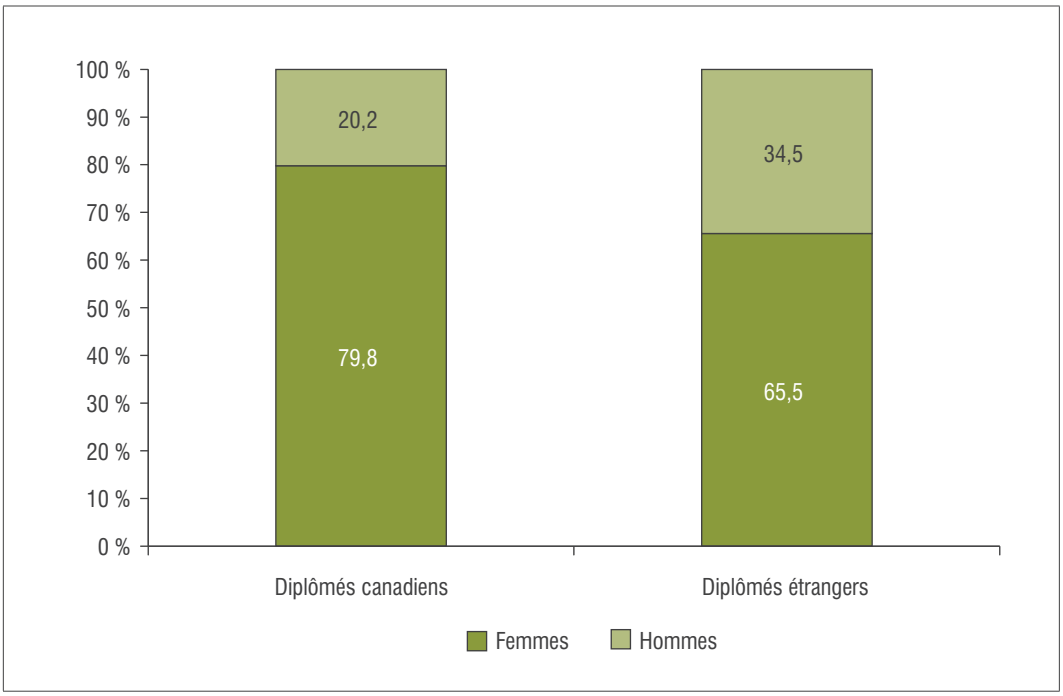

Remarques

Les données de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.
Puisqu'il n'existe aucun organisme de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune donnée n'était disponible pour ces territoires.
Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est *inconnu*.
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **sexe** : total (3; < 0,1 %).
Pourcentage de valeurs *inconnu* pour l'élément **pays d'obtention du diplôme** : total (528; 3,2 %).
Les données agrégées relatives au sexe des physiothérapeutes inscrits du Manitoba ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Les données de l'ICIS sont différentes des données provinciales et territoriales en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS.
Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPT.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; ministère de la Santé du Manitoba.

Points saillants et analyses par province et territoire

Points saillants pour les physiothérapeutes de Terre-Neuve-et-Labrador, 2009

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes à Terre-Neuve-et-Labrador a augmenté de 0,5 %, soit un des taux de croissance les plus faibles parmi les provinces et territoires inclus dans la présente analyse.
- Terre-Neuve-et-Labrador comptait un moindre nombre de physiothérapeutes par 100 000 habitants, soit 38, comparativement à une moyenne de 51 pour l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse[i].
- Terre-Neuve-et-Labrador comptait 194 physiothérapeutes à l'emploi.

Caractéristiques démographiques

- En 2009, 24,2 % d'hommes physiothérapeutes pratiquaient à Terre-Neuve-et-Labrador, ce qui représente la proportion la plus élevée dans l'ensemble des provinces.
- Les physiothérapeutes de Terre-Neuve-et-Labrador étaient âgés en moyenne de 39,5 ans et formaient la plus jeune main-d'œuvre parmi les provinces et territoires inclus dans ce rapport.
- Comparativement aux autres provinces et territoires inclus dans le rapport, Terre-Neuve-et-Labrador affichait le pourcentage le plus élevé de physiothérapeutes dans le groupe des 30 à 39 ans (42,3 %) et le pourcentage le moins élevé dans le groupe des 50 ans et plus (14,1 %).

Formation

- Aucune université n'offrait de programme de physiothérapie à Terre-Neuve-et-Labrador.
- En 2009, 4,6 % de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de Terre-Neuve-et-Labrador étaient de nouveaux diplômés (diplôme obtenu en 2008 ou 2009), soit un pourcentage légèrement inférieur à la moyenne des provinces et territoires inclus dans la présente analyse (5,1 %)[i].

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Caractéristiques d'emploi

- Terre-Neuve-et-Labrador présentait le pourcentage le plus élevé de physiothérapeutes occupant un premier emploi à temps plein (90,2 %).
- À Terre-Neuve-et-Labrador, 16,5 % de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes a déclaré travailler pour plus d'un employeur, soit un pourcentage inférieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (23,5 %)[i].
- Terre-Neuve-et-Labrador affichait le pourcentage le plus élevé de physiothérapeutes exerçant en milieu hospitalier, soit 52,1 %, comparé à 38,7 % dans les autres provinces et territoires analysés[ii].
- La plupart des physiothérapeutes de Terre-Neuve-et-Labrador ont déclaré travailler de 1 250 à 1 749 heures par année (44,2 %), soit un pourcentage bien supérieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans le rapport (29,9 %)[iii].

Répartition géographique et mobilité

- La plupart des physiothérapeutes de Terre-Neuve-et-Labrador se trouvaient en région urbaine.

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
ii. À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
iii. À l'exclusion du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de Terre-Neuve-et-Labrador, 2009

		Terre-Neuve-et-Labrador		2009	
		2008	2009	T.-N.-L.	Canada
Physiothérapeutes occupant un emploi en physiothérapie		198	194	194	16 750
Sexe[†, ‡]	Hommes	48	47	24,2 %	22,0 %
	Femmes	150	147	75,8 %	78,0 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0.1%
Âge moyen[†]	Années	39,0	39,5		41,6
Répartition selon l'âge[†, ‡]	Moins de 35 ans	71	64	33,0 %	31,0 %
	De 35 à 49 ans	99	101	52,1 %	42,8 %
	50 ans et plus	28	29	14,9 %	26,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0.1%
Statut d'emploi — temps plein ou temps partiel[§]	Temps plein	173	174	89,7 %	61,0 %
	Temps partiel	18	19	9,8 %	34,1 %
	Valeurs manquantes	7	1	0,5 %	4,9 %
Catégorie d'emploi[‡]	Permanent	176	176	90,7 %	81,4 %
	Temporaire	**	10	5,2 %	3,5 %
	Occasionnel	*	0	0,0 %	3,8 %
	Employé, non précisé	0	0	0,0 %	0,5 %
	Travailleur autonome	5	7	3,6 %	4,8 %
	Valeurs manquantes	7	1	0,5 %	6,1 %
Lieu de travail	Hôpital	105	101	52,1 %	37,9 %
	Centre de santé communautaire	11	**	**	13,5 %
	Pratique professionnelle	70	82	42,3 %	39,4 %
	Autre	6	*	*	7,1 %
	Valeurs manquantes	6	0	0,0 %	2,2 %
Champ d'activité[‡‡]	Médecine générale	60	66	34,0 %	26,0 %
	Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire	83	83	42,8 %	38,5 %
	Système neurologique	23	26	13,4 %	5,7 %
	Système cardiovasculaire et appareil respiratoire	6	9	4,6 %	1,3 %
	Plus d'un système	*	*	*	6,7 %
	Autres services directs	*	*	*	7,2 %
	Prévention, promotion de la santé et bien-être	*	*	*	1,5 %
	Activités non cliniques	11	5	2,6 %	4,0 %
	Autres champs d'activité	0	0	0,0 %	0,7 %
	Valeurs manquantes	8	0	0,0 %	8,3 %
Statut d'emplois multiples	Employeur unique	167	162	83,5 %	76,3 %
	Employeurs multiples	26	32	16,5 %	23,4 %
	Valeurs manquantes	5	0	0,0 %	0,3 %
Niveau actuel de formation en physiothérapie[‡]	Diplôme	14	13	6,7 %	10,9 %
	Baccalauréat	174	163	84,0 %	78,4 %
	Maîtrise	**	18	9,3 %	10,5 %
	Doctorat	*	0	0,0 %	0,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0.1%
Lieu d'obtention du diplôme[‡]	Canada	171	**	**	85,3 %
	Étranger	27	*	*	11,6 %
	Valeurs manquantes	0	21	10,8 %	3,0 %

(suite à la page suivante)

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de Terre-Neuve-et-Labrador, 2009 (suite)

Code de la région sanitaire	Nom de la région sanitaire	Estimation démographique	Nombre de physiothérapeutes	Par 100 000 habitants
1011	Eastern Regional Integrated Health Authority	298 407	135	45
1012	Central Regional Integrated Health Authority	93 961	20	21
1013	Western Regional Integrated Health Authority	78 512	25	32
1014	Labrador–Grenfell Regional Integrated Health Authority	37 015	9	24
	Valeurs manquantes	—	5	—

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
** Chiffre supprimé pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
† Le total du Canada inclut les données agrégées sur 693 physiothérapeutes fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Le total inclut les données agrégées sur 562 physiothérapeutes fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists.
§ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.
†† Le total exclut les données du Québec et de l'Ontario.
‡‡ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur *non recueilli* signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il n'a pas pu la soumettre; la valeur *inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; et la valeur *sans objet* signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, l'élément **province ou territoire de résidence** correspond à *sans objet*.

Champs d'activité

Médecine générale désigne la médecine générale.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Autres services directs comprend les autres champs de service direct.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Autres champs d'activité comprend les autres champs d'activité.

Il se peut que les données ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement.
Les estimations démographiques utilisées dans le présent rapport proviennent de Statistique Canada, Division de la démographie, et sont fondées sur les estimations postcensitaires provisoires annuelles (2007-2008) de la population calculées le 1er juillet 2008 pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les données publiées par l'ICIS diffèrent des données publiées par les organismes provinciaux de réglementation en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration des données de l'ICIS.
De plus amples renseignements d'ordre méthodologique sont disponibles en écrivant à bdpt@icis.ca.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Organigramme du cheminement des données du Newfoundland and Labrador College of Physiotherapists à l'ICIS, 2009

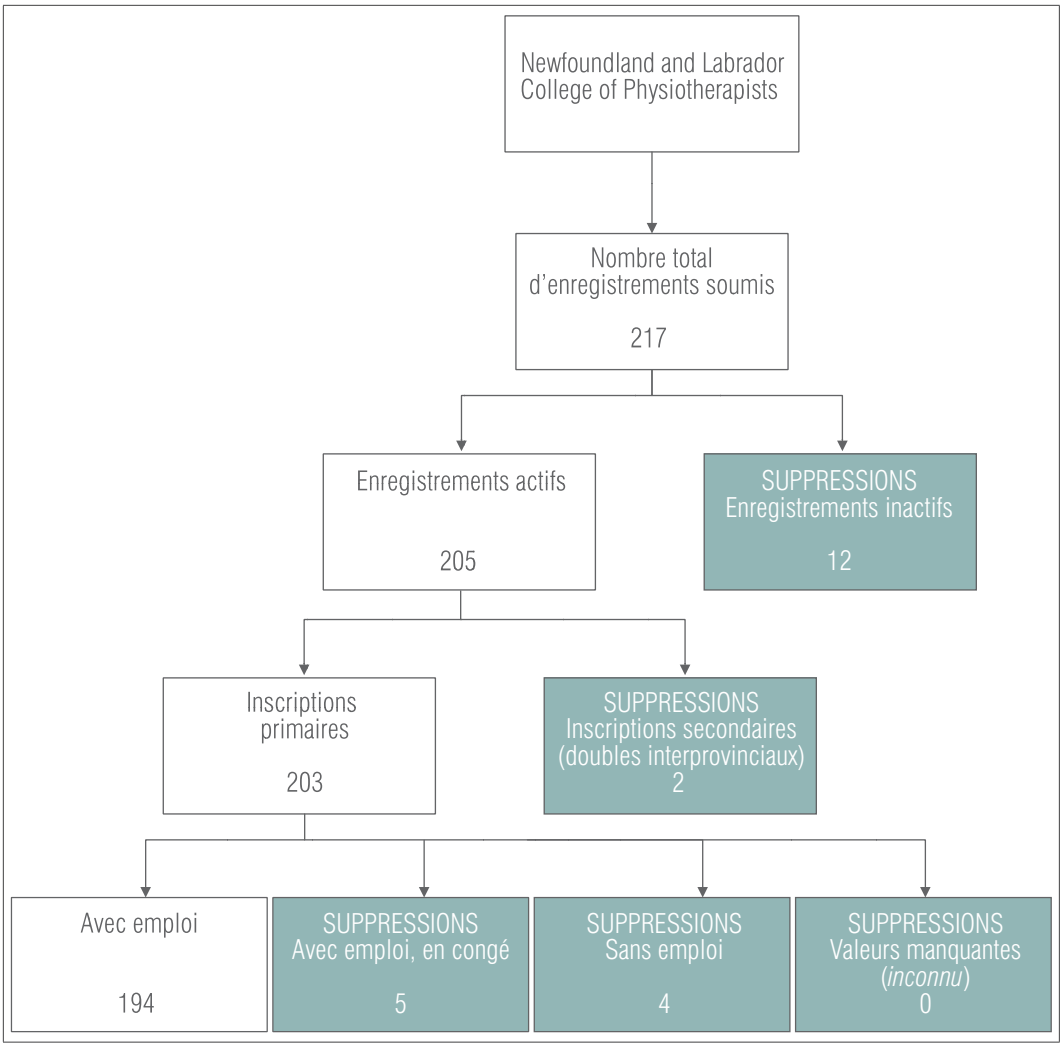

Points saillants pour les physiothérapeutes de l'Île-du-Prince-Édouard, 2009

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes à l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté de 8,0 %.
- L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador enregistraient l'un des taux le moins élevé de physiothérapeutes par 100 000 habitants, soit 38, par rapport à une moyenne de 51 pour l'ensemble des provinces et des territoires inclus dans la présente analyse[i].
- L'Île-du-Prince-Édouard comptait 54 physiothérapeutes à l'emploi.

Caractéristiques démographiques

- La main-d'œuvre de l'Île-du-Prince-Édouard présentait le plus faible pourcentage d'hommes physiothérapeutes (16,7 %).
- Les physiothérapeutes de l'Île-du-Prince-Édouard étaient âgés de 42,5 ans en moyenne, ce qui est supérieur à la moyenne de 41,6 ans pour l'ensemble des provinces et territoires inclus dans cette analyse[i].
- L'Île-du-Prince-Édouard enregistrait le pourcentage le plus élevé, après le Yukon (40,0 %), de physiothérapeutes de 40 à 49 ans de l'ensemble des provinces et territoires (34,0 %).

Formation

- Aucune université n'offrait de programme de physiothérapie à l'Île-du-Prince-Édouard.
- L'âge moyen des nouveaux diplômés inscrits à l'Île-du-Prince-Édouard était de 26,7 ans.

Emploi

- Dans l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse, les femmes physiothérapeutes étaient plus enclines à travailler à temps partiel que leurs collègues masculins. Les données de l'Île-du-Prince-Édouard pour le statut temps partiel n'étaient pas disponibles.
- Plus du dixième (13,0 %) de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré travailler pour plus d'un employeur, soit un pourcentage inférieur à celui des autres provinces et territoires inclus dans cette analyse (23,5 %)[ii].
- La moitié des physiothérapeutes à l'emploi à l'Île-du-Prince-Édouard travaillaient en milieu hospitalier (50,0 %).

Répartition géographique et mobilité

- À l'Île-du-Prince-Édouard, la plupart des employeurs en physiothérapie étaient situés en région urbaine.

---

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
ii. À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de l'Île-du-Prince-Édouard, 2009

		Île-du-Prince-Édouard		2009	
		2008	2009	Î.-P.-É.	Canada
Physiothérapeutes occupant un emploi en physiothérapie		53	54	54	16 750
Sexe[†, ‡]	Hommes	9	9	16,7 %	22,0 %
	Femmes	44	45	83,3 %	78,0 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Âge moyen[†]	Années	41,7	42,5		41,6
Répartition selon l'âge[†, ‡]	Moins de 35 ans	13	13	24,1 %	31,0 %
	De 35 à 49 ans	28	26	48,1 %	42,8 %
	50 ans et plus	12	15	27,8 %	26,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Statut d'emploi — temps plein ou temps partiel[§]	Non recueilli	—	—	—	—
Catégorie d'emploi[††]	Permanent	34	35	64,8 %	81,4 %
	Temporaire	*	*	*	3,5 %
	Occasionnel	6	6	11,1 %	3,8 %
	Employé, non précisé	*	*	*	0,5 %
	Travailleur autonome	7	7	13,0 %	4,8 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	6,1 %
Lieu de travail	Hôpital	26	27	50,0 %	37,9 %
	Centre communautaire	*	*	*	13,5 %
	Pratique professionnelle	21	21	38,9 %	39,4 %
	Autre	*	*	*	7,1 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	2,2 %
Champ d'activité[‡‡]	Non recueilli	—	—	—	—
Statut d'emplois multiples[‡]	Employeur unique	46	47	87,0 %	76,3 %
	Employeurs multiples	7	7	13,0 %	23,4 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	0,3 %
Niveau actuel de formation en physiothérapie[‡]	Diplôme	**	**	**	10,9 %
	Baccalauréat	42	43	79,6 %	78,4 %
	Maîtrise	*	*	*	10,5 %
	Doctorat	0	0	0,0 %	0,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Lieu d'obtention du diplôme[‡]	Canada	**	**	**	85,3 %
	Étranger	*	*	*	11,6 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	3,0 %

(suite à la page suivante)

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de l'Île-du-Prince-Édouard, 2009 (suite)

Code de la région sanitaire	Nom de la région sanitaire	Estimation démographique	Nombre de physiothérapeutes	Par 100 000 habitants
1101	Kings County	18 292	*	11 à 15
1102	Queens County	76 218	39	51
1103	Prince County	45 308	**	26 à 30
	Valeurs manquantes	—	0	—

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
** Chiffre supprimé pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
† Le total du Canada inclut les données agrégées sur 693 physiothérapeutes fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Le total inclut les données agrégées sur 562 physiothérapeutes fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists.
§ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.
†† Le total exclut les données du Québec et de l'Ontario.
‡‡ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur *non recueilli* signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il n'a pas pu la soumettre; la valeur *inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; et la valeur *sans objet* signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, l'élément **province ou territoire de résidence** correspond à *sans objet*.

Champs d'activité

Médecine générale désigne la médecine générale.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Autres services directs comprend les autres champs de service direct.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Autres champs d'activité comprend les autres champs d'activité.

Il se peut que les données ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement.
Les estimations démographiques utilisées dans le présent rapport proviennent de Statistique Canada, Division de la démographie, et sont fondées sur les estimations postcensitaires provisoires annuelles (2007-2008) de la population calculées le 1er juillet 2008 pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les données publiées par l'ICIS diffèrent des données publiées par les organismes provinciaux de réglementation en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration des données de l'ICIS.
De plus amples renseignements d'ordre méthodologique sont disponibles en écrivant à bdpt@icis.ca.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Organigramme du cheminement des données du Prince Edward Island College of Physiotherapists à l'ICIS, 2009

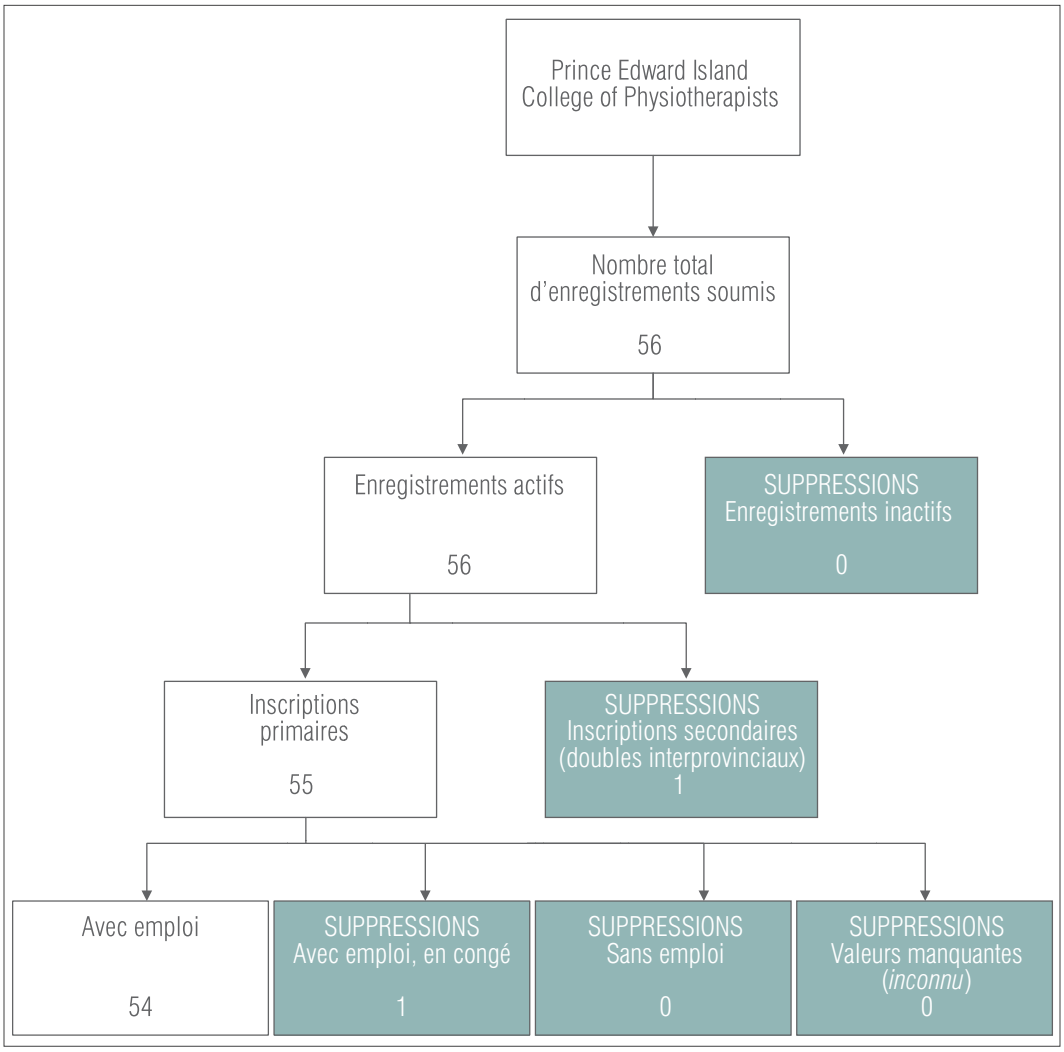

Points saillants pour les physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick, 2009

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes au Nouveau-Brunswick a augmenté de 3,0 %.
- Le Nouveau-Brunswick comptait 447 physiothérapeutes à l'emploi, soit 60 physiothérapeutes par 100 000 habitants, par rapport à une moyenne de 51 dans les autres provinces et territoires inclus dans ce rapport[i].

Caractéristiques démographiques

- Le Nouveau-Brunswick enregistrait une proportion d'hommes physiothérapeutes légèrement inférieure à la moyenne de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans cette analyse (20,1 % comparé à 22,0 %)[i].
- L'âge moyen des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick était de 40,0 ans.

Formation

- Aucune université n'offrait de programme de physiothérapie au Nouveau-Brunswick.
- Parmi la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick, 3,6 % étaient classés en tant que nouveaux diplômés (diplôme obtenu en 2008 ou 2009), un pourcentage inférieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans cette analyse (5,1 %)[i].

Emploi

- Près du quart (23,7 %) des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick occupaient un poste à temps partiel à titre de premier emploi, comparativement à juste un peu plus du tiers dans l'ensemble des provinces incluses dans la présente analyse[ii].
- Plus du dixième (13,2 %) de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick a déclaré travailler pour plus d'un employeur, soit un pourcentage inférieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans cette analyse (23,5 %)[iii].
- Près de la moitié des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick (47,4 %) travaillaient en milieu hospitalier, suivis de ceux exerçant dans le cadre d'une pratique professionnelle privée (34,5 %). Le pourcentage de physiothérapeutes qui travaillaient en pratique professionnelle était le plus bas de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse.
- La plupart des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick travaillaient de 1 750 à 1 999 heures par année (31,4 %).

Répartition géographique et mobilité

- Le Nouveau-Brunswick affichait le plus haut pourcentage de physiothérapeutes en région rurale et éloignée (23,1 %) de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans cette analyse.

---

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
ii. À l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
iii. À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick, 2009

		Nouveau-Brunswick		2009	
		2008	2009	N.-B.	Canada
Physiothérapeutes occupant un emploi en physiothérapie		450	447	447	16 750
Sexe[†, ‡]	Hommes	88	90	20,1 %	22,0 %
	Femmes	362	357	79,9 %	78,0 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Âge moyen[†]	Années	39,3	40,0		41,6
Répartition selon l'âge[†, ‡]	Moins de 35 ans	154	138	30,9 %	31,0 %
	De 35 à 49 ans	228	231	51,7 %	42,8 %
	50 ans et plus	68	78	17,4 %	26,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Statut d'emploi — temps plein ou temps partiel[§]	Temps plein	342	341	76,3 %	61,0 %
	Temps partiel	108	106	23,7 %	34,1 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	4,9 %
Catégorie d'emploi[††]	Permanent	420	425	95,1 %	81,4 %
	Temporaire	**	16	3,6 %	3,5 %
	Occasionnel	*	6	1,3 %	3,8 %
	Employé, non précisé	0	0	0,0 %	0,5 %
	Travailleur autonome	0	0	0,0 %	4,8 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	6,1 %
Lieu de travail	Hôpital	213	212	47,4 %	37,9 %
	Centre de santé communautaire	68	64	14,3 %	13,5 %
	Pratique professionnelle	155	154	34,5 %	39,4 %
	Autre	14	17	3,8 %	7,1 %
	Non recueilli	0	0	0,0 %	0,0 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	2,2 %
Champ d'activité[‡‡]	Médecine générale	427	417	93,3 %	26,0 %
	Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire	*	*	*	38,5 %
	Système neurologique	0	0	0,0 %	5,7 %
	Système cardiovasculaire et appareil respiratoire	0	0	0,0 %	1,3 %
	Plus d'un système	0	0	0,0 %	6,7 %
	Autres services directs	0	0	0,0 %	7,2 %
	Prévention, promotion de la santé et bien-être	*	*	*	1,5 %
	Activités non cliniques	0	0	0,0 %	4,0 %
	Autres champs d'activité	5	6	1,3 %	0,7 %
	Valeurs manquantes	13	17	3,8 %	8,3 %
Statut d'emplois multiples	Employeur unique	399	388	86,8 %	76,3 %
	Employeurs multiples	51	59	13,2 %	23,4 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	0,3 %
Niveau actuel de formation en physiothérapie[‡]	Diplôme	34	32	7,2 %	10,9 %
	Baccalauréat	394	391	87,5 %	78,4 %
	Maîtrise	22	24	5,4 %	10,5 %
	Doctorat	0	0	0,0 %	0,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Lieu d'obtention du diplôme[‡]	Canada	**	**	**	85,3 %
	Étranger	*	*	*	11,6 %
	Valeurs manquantes	21	19	4,3 %	3,0 %

(suite à la page suivante)

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick, 2009 (suite)

Code de la région sanitaire	Nom de la région sanitaire	Estimation démographique	Nombre de physiothérapeutes	Par 100 000 habitants
1301	Région 1	199 466	117	59
1302	Région 2	174 288	122	70
1303	Région 3	171 466	104	61
1304	Région 4	50 074	22	44
1305	Région 5	27 243	21	77
1306	Région 6	79 013	42	53
1307	Région 7	45 752	14	31
	Valeurs manquantes	—	5	—

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
** Chiffre supprimé pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
† Le total du Canada inclut les données agrégées sur 693 physiothérapeutes fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Le total inclut les données agrégées sur 562 physiothérapeutes fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists.
§ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.
†† Le total exclut les données du Québec et de l'Ontario.
‡‡ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur *non recueilli* signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il n'a pas pu la soumettre; la valeur *inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; et la valeur *sans objet* signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, l'élément **province ou territoire de résidence** correspond à *sans objet*.

Champs d'activité

Médecine générale désigne la médecine générale.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Autres services directs comprend les autres champs de service direct.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Autres champs d'activité comprend les autres champs d'activité.

Il se peut que les données ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement.
Les estimations démographiques utilisées dans le présent rapport proviennent de Statistique Canada, Division de la démographie, et sont fondées sur les estimations postcensitaires provisoires annuelles (2007-2008) de la population calculées le 1er juillet 2008 pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les données publiées par l'ICIS diffèrent des données publiées par les organismes provinciaux de réglementation en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration des données de l'ICIS.
De plus amples renseignements d'ordre méthodologique sont disponibles en écrivant à bdpt@icis.ca.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Organigramme du cheminement des données du Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick à l'ICIS, 2009

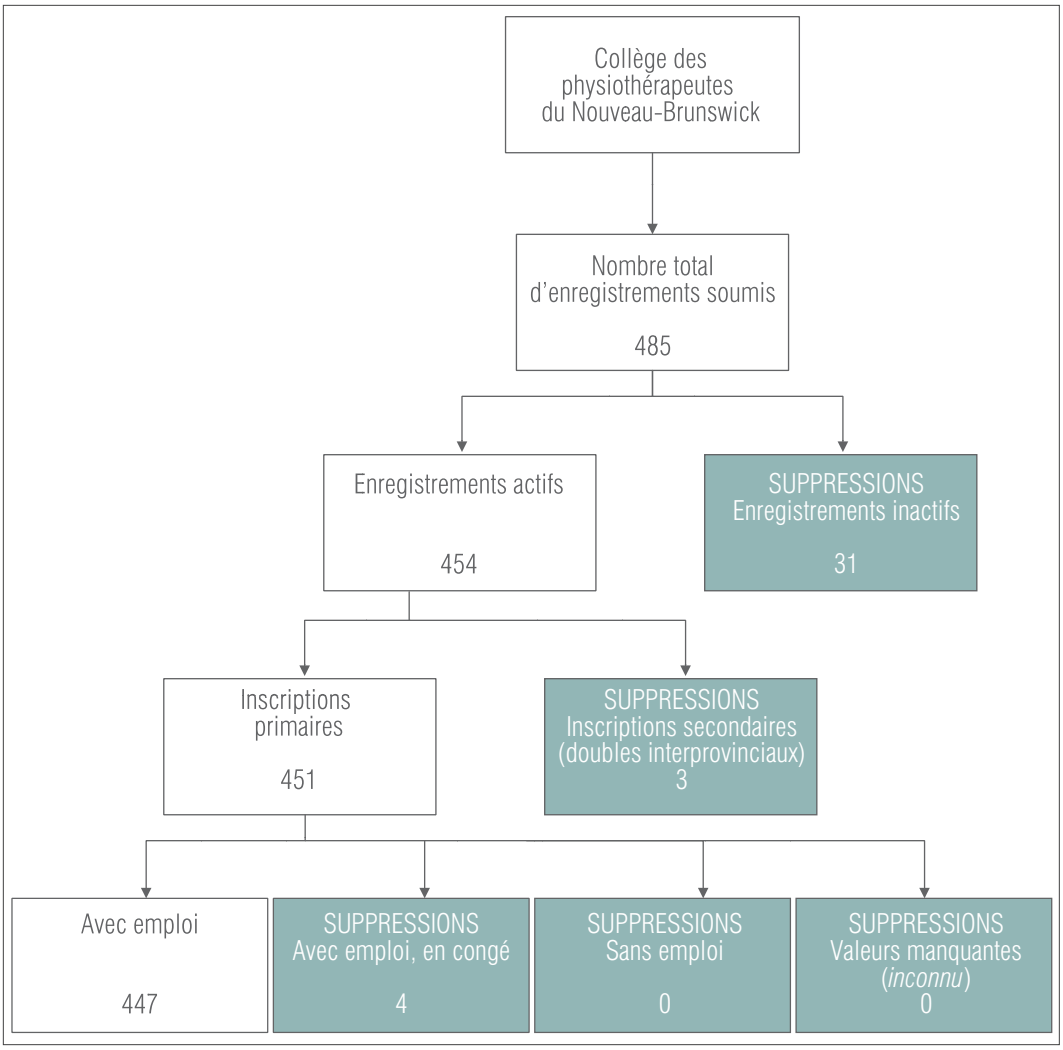

Points saillants pour les physiothérapeutes du Québec, 2009

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes au Québec a augmenté de 2,9 %.
- Le Québec comptait 3 758 physiothérapeutes à l'emploi, soit 48 physiothérapeutes par 100 000 habitants.

Caractéristiques démographiques

- Le pourcentage d'hommes physiothérapeutes au Québec était de 22,0 %, soit le même que celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse (22,0 %)[i].
- La moyenne d'âge des physiothérapeutes du Québec était de 39,7 ans, soit légèrement plus jeune que la moyenne de 41,6 ans pour l'ensemble des provinces et territoires inclus dans cette analyse[i].
- En moyenne, les nouveaux diplômés du Québec étaient les plus jeunes (âge moyen de 25,1 ans) à l'échelle des provinces et territoires.

Formation

- Parmi la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Québec, 7,2 % étaient classés en tant que nouveaux diplômés (diplôme obtenu en 2008 ou 2009), un pourcentage supérieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (5,1 %)[i].
- Seuls 1,6 % des physiothérapeutes du Québec ont déclaré avoir étudié à l'étranger.

Emploi

- Dans l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse, les femmes physiothérapeutes étaient plus enclines à travailler à temps partiel que leurs collègues masculins. Les données du Québec pour le statut temps partiel n'étaient pas disponibles.
- Environ le cinquième (22,5 %) de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Québec ont indiqué travailler pour plus d'un employeur, soit un pourcentage qui est très près de celui des provinces et territoires inclus dans cette analyse (23,5 %)[ii].
- Les physiothérapeutes du Québec étaient un peu plus nombreux à travailler en milieu hospitalier (42,3 %) que dans une pratique professionnelle (40,4 %).
- Le Québec a enregistré le pourcentage le plus élevé de physiothérapeutes en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles (80,0 %), de même que le plus haut pourcentage n'offrant des services qu'en français (20,0 %).

Répartition géographique et mobilité

- La plupart (92,3 %) des employeurs en physiothérapie exerçant au Québec étaient situés en région urbaine, soit le même pourcentage que dans l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (92,3 %)[ii].

---

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
ii. À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Québec, 2009

		Québec		2009	
		2008	2009	Qc	Canada
Physiothérapeutes occupant un emploi en physiothérapie		3 703	3 758	3 758	16 750
Sexe[†, ‡]	Hommes	819	825	22,0 %	22,0 %
	Femmes	2 884	2 933	78,0 %	78,0 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Âge moyen[†]	Années	39,7	39,7		41,6
Répartition selon l'âge[†, ‡]	Moins de 35 ans	1 306	1 342	35,7 %	31,0 %
	De 35 à 49 ans	1 669	1 661	44,2 %	42,8 %
	50 ans et plus	728	755	20,1 %	26,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Statut d'emploi — temps plein ou temps partiel[§]	Non recueilli	—	—	—	—
Catégorie d'emploi[††]	Non recueilli	—	—	—	—
Lieu de travail	Hôpital général	967	991	26,4 %	30,9 %
	Hôpital ou établissement de réadaptation	564	578	15,4 %	6,8 %
	Hôpital ou centre de santé mentale	13	14	0,4 %	0,2 %
	Établissement de soins en hébergement	175	160	4,3 %	4,2 %
	Résidence avec services	0	0	0,0 %	0,1 %
	Centre de santé communautaire	253	279	7,4 %	3,4 %
	Agence et entreprise de visite	50	41	1,1 %	5,1 %
	Centre de pratique en groupe	16	**	**	23,2 %
	Pratique seul	1 492	1 502	40,0 %	16,2 %
	Établissement d'enseignement postsecondaire	103	106	2,8 %	1,7 %
	École ou commission scolaire	*	*	*	0,6 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	33	27	0,7 %	1,6 %
	Secteur industriel, manufacturier et commercial	*	0	0,0 %	0,4 %
	Autre	29	34	0,9 %	3,4 %
	Valeurs manquantes	5	14	0,4 %	2,2 %
Champ d'activité[‡‡]	Médecine générale	399	370	9,8 %	26,0 %
	Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire	1 750	1 783	47,4 %	38,5 %
	Système neurologique	203	184	4,9 %	5,7 %
	Système cardiovasculaire et appareil respiratoire	0	0	0,0 %	1,3 %
	Plus d'un système	642	638	17,0 %	6,7 %
	Autres services directs	359	357	9,5 %	7,2 %
	Prévention, promotion de la santé et bien-être	47	44	1,2 %	1,5 %
	Activités non cliniques	26	36	1,0 %	4,0 %
	Autres champs d'activité	0	0	0,0 %	0,7 %
	Valeurs manquantes	277	346	9,2 %	8,3 %
Statut d'emplois multiples	Employeur unique	2 897	2 912	77,5 %	76,3 %
	Employeurs multiples	806	846	22,5 %	23,4 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	0,3 %
Niveau actuel de formation en physiothérapie[‡]	Diplôme	41	30	0,8 %	10,9 %
	Baccalauréat	3 649	3 704	98,6 %	78,4 %
	Maîtrise	7	18	0,5 %	10,5 %
	Doctorat	0	0	0,0 %	0,2 %
	Valeurs manquantes	6	6	0,2 %	< 0,1 %
Lieu d'obtention du diplôme[‡]	Canada	—	3 663	97,5 %	85,3 %
	Étranger	—	61	1,6 %	11,6 %
	Valeurs manquantes	—	34	0,9 %	3,0 %

(suite à la page suivante)

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Québec, 2009 (suite)

Code de la région sanitaire	Nom de la région sanitaire	Estimation démographique	Nombre de physiothérapeutes	Par 100 000 habitants
2401	Bas-Saint-Laurent	202 068	104	51
2402	Saguenay–Lac-Saint-Jean	274 919	96	35
2403	Capitale-Nationale	680 074	468	69
2404	Mauricie et Centre-du-Québec	491 777	200	41
2405	Estrie	304 702	167	55
2406	Montréal	1 877 693	1182	63
2407	Outaouais	351 964	163	46
2408	Abitibi-Témiscamingue	145 844	48	33
2409	Côte-Nord	96 060	31	32
2410	Nord-du-Québec	15 361	*	11 à 15
2411	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	94 729	38	40
2412	Chaudière-Appalaches	402 019	144	36
2413	Laval	384 224	206	54
2414	Lanaudière	452 897	144	32
2415	Laurentides	535 395	193	36
2416	Montérégie	1 415 010	547	39
2417	Nunavik	11 171	0	0
2418	Terre-Cries-de-la-Baie-James	14 597	*	26 à 30
	Valeurs manquantes	—	21	—

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
** Chiffre supprimé par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
† Le total du Canada inclut les données agrégées sur 693 physiothérapeutes fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Le total inclut les données agrégées sur 562 physiothérapeutes fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists.
§ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.
†† Le total exclut les données du Québec et de l'Ontario.
‡‡ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Valeurs manquantes
Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur *non recueilli* signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il n'a pas pu la soumettre; la valeur *inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; et la valeur *sans objet* signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, l'élément **province ou territoire de résidence** correspond à *sans objet*.

Champs d'activité
Médecine générale désigne la médecine générale.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Autres services directs comprend les autres champs de service direct.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Autres champs d'activité comprend les autres champs d'activité.

Il se peut que les données ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement.
Les estimations démographiques utilisées dans le présent rapport proviennent de Statistique Canada, Division de la démographie, et sont fondées sur les estimations postcensitaires provisoires annuelles (2007-2008) de la population calculées le 1er juillet 2008 pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les données publiées par l'ICIS diffèrent des données publiées par les organismes provinciaux de réglementation en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration des données de l'ICIS.
De plus amples renseignements d'ordre méthodologique sont disponibles en écrivant à bdpt@icis.ca.

Sources
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Organigramme du cheminement des données de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec à l'ICIS, 2009

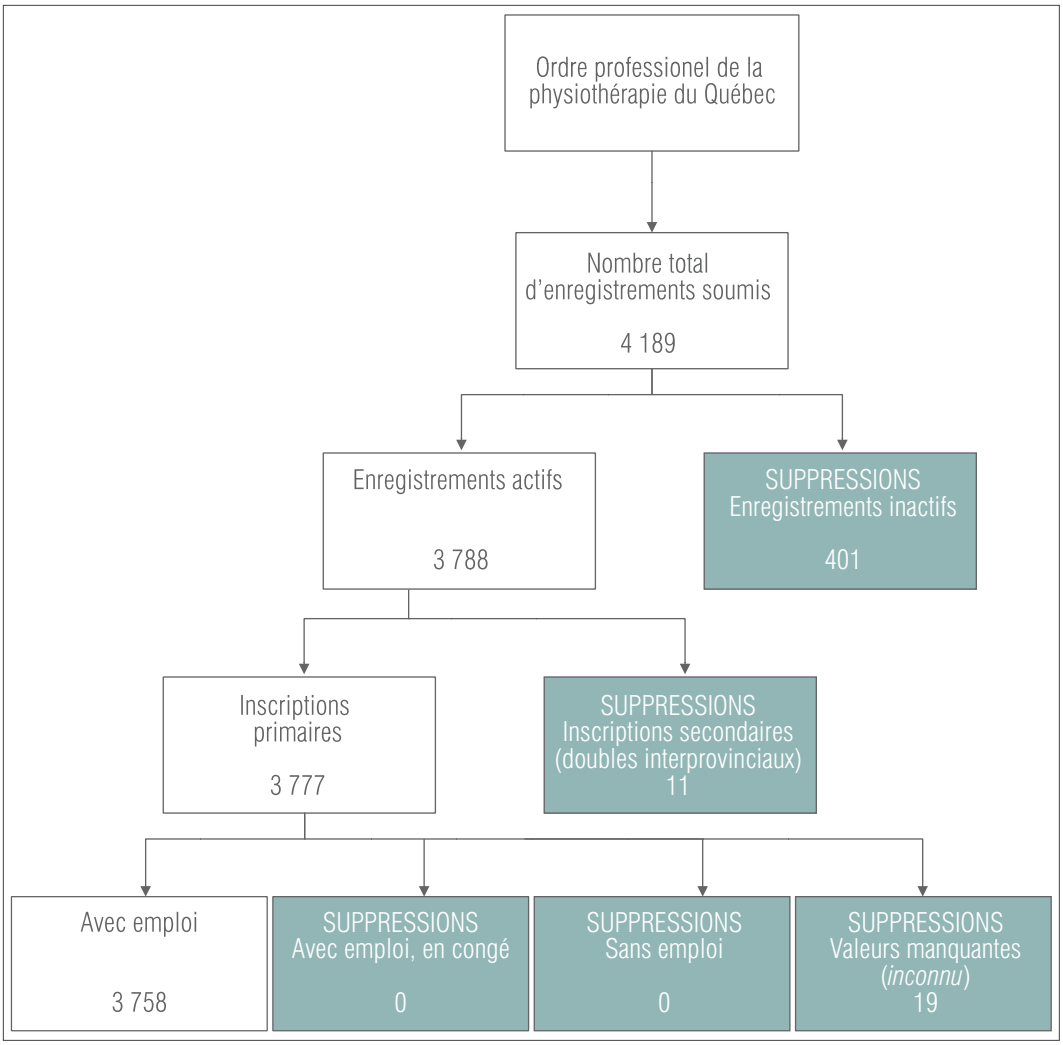

Points saillants pour les physiothérapeutes de l'Ontario, 2009

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes en Ontario a augmenté de 5,5 %.
- L'Ontario comptait 6 391 physiothérapeutes à l'emploi, soit 49 physiothérapeutes par 100 000 habitants.

Caractéristiques démographiques

- L'Ontario a enregistré une proportion de femmes physiothérapeutes presque identique (78,6 %) à celle de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (78,0 %)[i].
- La moyenne d'âge des physiothérapeutes de l'Ontario était de 42,1 ans, à peine supérieure à la moyenne de 41,6 ans enregistrée dans l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse[i].

Formation

- Des programmes de physiothérapie étaient offerts dans cinq universités ontariennes (Université d'Ottawa, Université Queen's, Université McMaster, Université de Toronto et Université Western Ontario), qui ont formé plus de diplômés en physiothérapie que toute autre province.
- En 2009, 3,9 % de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de l'Ontario étaient classés en tant que nouveaux diplômés (diplôme obtenu en 2008 ou 2009), un pourcentage légèrement inférieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (5,1 %)[i].
- L'Ontario a enregistré le pourcentage le plus élevé de diplômés à l'étranger (19,0 %) de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans ce rapport.

Emploi

- À peine plus du tiers des physiothérapeutes à l'emploi en Ontario (34,2 %) occupaient un poste à temps partiel à titre de premier emploi.
- L'Ontario a enregistré le pourcentage le plus élevé de physiothérapeutes travaillant pour plus d'un employeur (29,2 %).
- À l'instar de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse, l'Ontario comptait une proportion presque identique de physiothérapeutes pratiquant en milieu hospitalier (38,7 %) qu'exerçant dans le cadre d'une pratique professionnelle (39,0 %).
- La plupart des physiothérapeutes en Ontario ont indiqué travailler de 1 250 à 1 749 heures par année (29,1 %), suivi de 1 750 à 1 999 heures par année (25,2 %).

Répartition géographique et mobilité

- Parmi les provinces et territoires, l'Ontario affichait le pourcentage le plus élevé (94,8 %) d'employeurs en physiothérapie situés en région urbaine.

---

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de l'Ontario, 2009

		Ontario		2009	
		2008	2009	Ont.	Canada
Physiothérapeutes occupant un emploi en physiothérapie		6 205	6 391	6 391	16 750
Sexe[†, ‡]	Hommes	1 277	1 370	21,4 %	22,0 %
	Femmes	4 928	5 021	78,6 %	78,0 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Âge moyen[†]	Années	41,8	42,1		41,6
Répartition selon l'âge[†, ‡]	Moins de 35 ans	1 899	1 895	29,7 %	31,0 %
	De 35 à 49 ans	2 687	2 765	43,3 %	42,8 %
	50 ans et plus	1 619	1 731	27,1 %	26,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Statut d'emploi — temps plein ou temps partiel[§]	Temps plein	3 922	4 050	63,4 %	61,0 %
	Temps partiel	2 073	2 102	32,9 %	34,1 %
	Valeurs manquantes	210	239	3,7 %	4,9 %
Catégorie d'emploi[††]	Permanent	3 546	2 171	34,0 %	81,4 %
	Temporaire	489	468	7,3 %	3,5 %
	Occasionnel	0	74	1,2 %	3,8 %
	Employé, non précisé	25	17	0,3 %	0,5 %
	Travailleur autonome	0	0	0,0 %	4,8 %
	Valeurs manquantes	2 145	3 661	57,3 %	6,1 %
Lieu de travail	Hôpital général	2 037	2 018	31,6 %	30,9 %
	Hôpital ou établissement de réadaptation	359	343	5,4 %	6,8 %
	Hôpital ou centre de santé mentale	12	13	0,2 %	0,2 %
	Établissement de soins en hébergement	286	347	5,4 %	4,2 %
	Résidence avec services	0	0	0,0 %	0,1 %
	Centre de santé communautaire	30	27	0,4 %	3,4 %
	Agence et entreprise de visite	559	551	8,6 %	5,1 %
	Centre de pratique en groupe	2 290	2 391	37,4 %	23,2 %
	Pratique seul	0	0	0,0 %	16,2 %
	Établissement d'enseignement postsecondaire	99	111	1,7 %	1,7 %
	École ou commission scolaire	22	23	0,4 %	0,6 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	104	99	1,5 %	1,6 %
	Secteur industriel, manufacturier et commercial	52	55	0,9 %	0,4 %
	Autre	170	156	2,4 %	3,4 %
	Valeurs manquantes	185	257	4,0 %	2,2 %
Champ d'activité[‡‡]	Médecine générale	1 256	1 220	19,1 %	26,0 %
	Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire	2 506	2 480	38,8 %	38,5 %
	Système neurologique	334	312	4,9 %	5,7 %
	Système cardiovasculaire et appareil respiratoire	158	139	2,2 %	1,3 %
	Plus d'un système	25	26	0,4 %	6,7 %
	Autres services directs	216	216	3,4 %	7,2 %
	Prévention, promotion de la santé et bien-être	12	15	0,2 %	1,5 %
	Activités non cliniques	340	336	5,3 %	4,0 %
	Autres champs d'activité	22	23	0,4 %	0,7 %
	Valeurs manquantes	1 336	1 624	25,4 %	8,3 %
Statut d'emplois multiples	Employeur unique	4 449	4 524	70,8 %	76,3 %
	Employeurs multiples	1 756	1 867	29,2 %	23,4 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	0,3 %
Niveau actuel de formation en physiothérapie[‡]	Diplôme	1 088	1 053	16,5 %	10,9 %
	Baccalauréat	4 308	4 334	67,8 %	78,4 %
	Maîtrise	795	988	15,5 %	10,5 %
	Doctorat	10	13	0,2 %	0,2 %
	Valeurs manquantes	4	3	< 0,1 %	< 0,1 %
Lieu d'obtention du diplôme[‡]	Canada	5 076	5 174	81,0 %	85,3 %
	Étranger	1 127	1 215	19,0 %	11,6 %
	Valeurs manquantes	2	2	< 0,1 %	3,0 %

(suite à la page suivante)

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de l'Ontario, 2009 (suite)

Code de la région sanitaire	Nom de la région sanitaire	Estimation démographique	Nombre de physiothérapeutes	Par 100 000 habitants
3501	RLISS Érié St. Clair	649 348	197	30
3502	RLISS Sud-Ouest	943 973	502	53
3503	RLISS Waterloo Wellington	731 047	325	44
3504	RLISS Hamilton Niagara Haldimand Brant	1 382 010	658	48
3505	RLISS Centre-Ouest	811 502	218	27
3506	RLISS Mississauga Halton	1 102 389	440	40
3507	RLISS Toronto-Centre	1 166 885	1 098	94
3508	RLISS Centre	1 663 914	706	42
3509	RLISS Centre-Est	1 518 836	514	34
3510	RLISS Sud-Est	487 003	248	51
3511	RLISS Champlain	1 216 684	834	69
3512	RLISS Simcoe-Nord Muskoka	446 957	201	45
3513	RLISS Nord-Est	856 678	241	28
3514	RLISS Nord-Ouest	239 137	137	57
	Valeurs manquantes	—	72	—

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
** Chiffre supprimé pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
† Le total du Canada inclut les données agrégées sur 693 physiothérapeutes fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Le total inclut les données agrégées sur 562 physiothérapeutes fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists.
§ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.
†† Le total exclut les données du Québec et de l'Ontario.
‡‡ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.
RLISS : réseau local d'intégration des services de santé

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur *non recueilli* signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il n'a pas pu la soumettre; la valeur *inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; et la valeur *sans objet* signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, l'élément **province ou territoire de résidence** correspond à *sans objet*.

Champs d'activité

Médecine générale désigne la médecine générale.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Autres services directs comprend les autres champs de service direct.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Autres champs d'activité comprend les autres champs d'activité.

Il se peut que les données ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement.
Les estimations démographiques utilisées dans le présent rapport proviennent de Statistique Canada, Division de la démographie, et sont fondées sur les estimations postcensitaires provisoires annuelles (2007-2008) de la population calculées le 1er juillet 2008 pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les données publiées par l'ICIS diffèrent des données publiées par les organismes provinciaux de réglementation en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration des données de l'ICIS.
De plus amples renseignements d'ordre méthodologique sont disponibles en écrivant à bdpt@icis.ca.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Organigramme du cheminement des données de l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario à l'ICIS, 2009

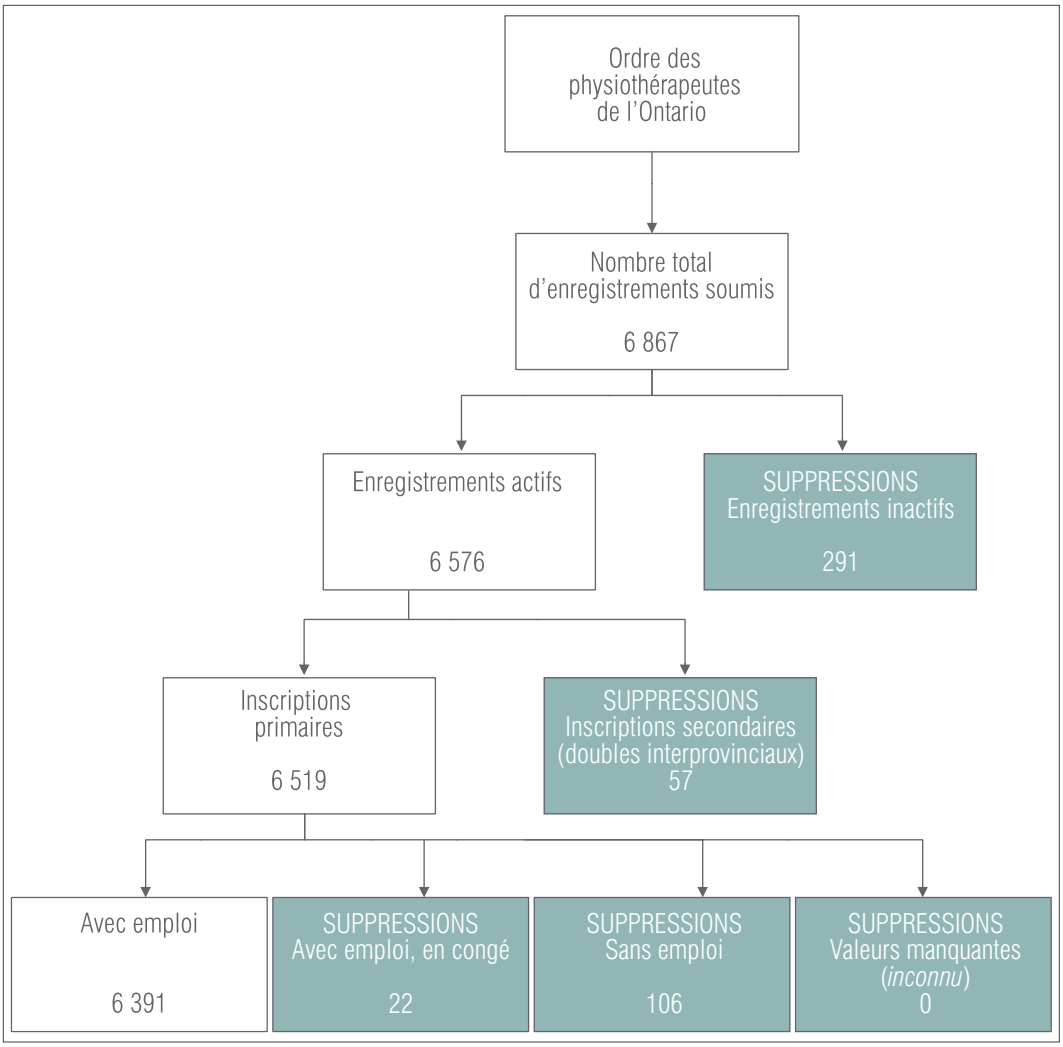

Points saillants pour les physiothérapeutes du Manitoba, 2009

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes au Manitoba a augmenté de 7,1 %.
- Le Manitoba comptait 693 physiothérapeutes à l'emploi, soit 57 par 100 000 habitants.

Caractéristiques démographiques

- Le Manitoba a enregistré un pourcentage de femmes physiothérapeutes (77,4 %) légèrement inférieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse (78,0 %)[i].
- La moyenne d'âge des physiothérapeutes du Manitoba était de 41,1 ans, soit légèrement inférieure à la moyenne de 41,6 ans enregistrée dans l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse[i].
- Le Manitoba a enregistré le deuxième pourcentage le plus élevé de physiothérapeutes de plus de 50 ans (29,9 %) après la Colombie-Britannique (33,5 %).

Formation

- Une université manitobaine offrait un programme de physiothérapie, dans le cadre duquel 44 nouveaux diplômés ont été formés en 2009.
- Au Manitoba, 9,4 % de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes étaient classés en tant que nouveaux diplômés (diplôme obtenu en 2008 ou 2009), soit le plus haut pourcentage de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse.
- Seuls 3,1 % de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Manitoba avaient été formés à l'étranger.

Emploi

- Parmi les provinces, le Manitoba a enregistré le deuxième plus faible pourcentage de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes (55,1 %) déclarant occuper un premier emploi à temps plein, après le Yukon (42,9 %).
- Le cinquième de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Manitoba (20,8 %) a déclaré travailler pour plus d'un employeur, ce qui est près du pourcentage de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (23,5 %)[ii].
- La plupart des physiothérapeutes du Manitoba travaillaient en milieu hospitalier (42,8 %), suivis de ceux exerçant dans le cadre d'une pratique professionnelle (36,3 %).
- La plupart des physiothérapeutes du Manitoba ont déclaré travailler de 1 750 à 1 999 heures par année (24,6 %), suivis de 1 250 à 1 749 heures par année (23,2 %).

Répartition géographique et mobilité

- La plupart (89,2 %) des employeurs en physiothérapie du Manitoba étaient situés en région urbaine, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (92,3 %)[ii].

---

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
ii À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Manitoba, 2009

		Manitoba		2009	
		2008	2009	Man.	Canada
Physiothérapeutes occupant un emploi en physiothérapie		665	693	693	16 750
Sexe[†, ‡, §§]	Hommes	151	156	22,5 %	22,0 %
	Femmes	510	534	77,1 %	78,0 %
	Valeurs manquantes	4	3	0,4 %	< 0,1 %
Âge moyen[†, §§]	Années	41,0	41,1		41,6
Répartition selon l'âge[†, ‡, §§]	Moins de 35 ans	231	256	36,9 %	31,0 %
	De 35 à 49 ans	236	227	32,8 %	42,8 %
	50 ans et plus	194	206	29,7 %	26,2 %
	Valeurs manquantes	4	4	0,6 %	< 0,1 %
Statut d'emploi — temps plein ou temps partiel[§]	Temps plein	377	380	54,8 %	61,0 %
	Temps partiel	287	310	44,7 %	34,1 %
	Valeurs manquantes	1	3	0,4 %	4,9 %
Catégorie d'emploi[††]	Permanent	459	483	69,7 %	81,4 %
	Temporaire	36	32	4,6 %	3,5 %
	Occasionnel	20	25	3,6 %	3,8 %
	Employé, non précisé	10	16	2,3 %	0,5 %
	Travailleur autonome	139	135	19,5 %	4,8 %
	Valeurs manquantes	1	2	0,3 %	6,1 %
Lieu de travail	Hôpital général	279	292	42,1 %	30,9 %
	Hôpital ou établissement de réadaptation	0	0	0,0 %	6,8 %
	Hôpital ou centre de santé mentale	0	0	0,0 %	0,2 %
	Établissement de soins en hébergement	26	24	3,5 %	4,2 %
	Résidence avec services	0	0	0,0 %	0,1 %
	Centre de santé communautaire	21	21	3,0 %	3,4 %
	Agence et entreprise de visite	24	27	3,9 %	5,1 %
	Centre de pratique en groupe	6	8	1,2 %	23,2 %
	Pratique seul	229	240	34,6 %	16,2 %
	Établissement d'enseignement postsecondaire	*	*	*	1,7 %
	École ou commission scolaire	25	24	3,5 %	0,6 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	27	25	3,6 %	1,6 %
	Secteur industriel, manufacturier et commercial	*	*	*	0,4 %
	Autre	18	16	2,3 %	3,4 %
	Valeurs manquantes	5	10	1,4 %	2,2 %
Champ d'activité[‡‡]	Médecine générale	183	187	27,0 %	26,0 %
	Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire	239	229	33,0 %	38,5 %
	Système neurologique	39	40	5,8 %	5,7 %
	Système cardiovasculaire et appareil respiratoire	21	15	2,2 %	1,3 %
	Plus d'un système	6	6	0,9 %	6,7 %
	Autres services directs	33	52	7,5 %	7,2 %
	Prévention, promotion de la santé et bien-être	7	10	1,4 %	1,5 %
	Activités non cliniques	46	53	7,6 %	4,0 %
	Autres champs d'activité	22	28	4,0 %	0,7 %
	Valeurs manquantes	69	73	10,5 %	8,3 %
Statut d'emplois multiples	Employeur unique	524	547	78,9 %	76,3 %
	Employeurs multiples	140	144	20,8 %	23,4 %
	Valeurs manquantes	1	2	0,3 %	0,3 %
Niveau actuel de formation en physiothérapie[‡]	Diplôme	44	41	5,9 %	10,9 %
	Baccalauréat	612	636	91,8 %	78,4 %
	Maîtrise	**	**	**	10,5 %
	Doctorat	*	*	*	0,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Lieu d'obtention du diplôme[‡]	Canada	637	664	95,8 %	85,3 %
	Étranger	21	21	3,0 %	11,6 %
	Valeurs manquantes	7	8	1,2 %	3,0 %

(suite à la page suivante)

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Manitoba, 2009 (suite)

Code de la région sanitaire	Nom de la région sanitaire	Estimation démographique	Nombre de physiothérapeutes	Par 100 000 habitants
4610	Winnipeg	680 570	551	81
4615	Brandon	50 253	30	60
4620	North Eastman	42 480	13	31
4625	South Eastman	65 611	9	14
4630	Interlake	82 144	20	24
4640	Central	105 174	28	27
4645	Assiniboine	69 654	7	10
4660	Parkland	40 491	10	25
4670	Norman	23 178	5	22
4685	Burntwood/Churchill	48 404	*	6 à 10
	Valeurs manquantes	—	**	—

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
** Chiffre supprimé pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
† Le total du Canada inclut les données agrégées sur 693 physiothérapeutes fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Le total inclut les données agrégées sur 562 physiothérapeutes fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists.
§ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.
†† Le total exclut les données du Québec et de l'Ontario.
‡‡ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.
§§ Données agrégées fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur *non recueilli* signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il n'a pas pu la soumettre; la valeur *inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; et la valeur *sans objet* signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, l'élément **province ou territoire de résidence** correspond à *sans objet*.

Champs d'activité

Médecine générale désigne la médecine générale.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Autres services directs comprend les autres champs de service direct.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Autres champs d'activité comprend les autres champs d'activité.

Il se peut que les données ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement.
Les estimations démographiques utilisées dans le présent rapport proviennent de Statistique Canada, Division de la démographie, et sont fondées sur les estimations postcensitaires provisoires annuelles (2007-2008) de la population calculées le 1er juillet 2008 pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les données publiées par l'ICIS diffèrent des données publiées par les organismes provinciaux de réglementation en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration des données de l'ICIS.
De plus amples renseignements d'ordre méthodologique sont disponibles en écrivant à bdpt@icis.ca.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Organigramme du cheminement des données du College of Physiotherapists of Manitoba à l'ICIS, 2009

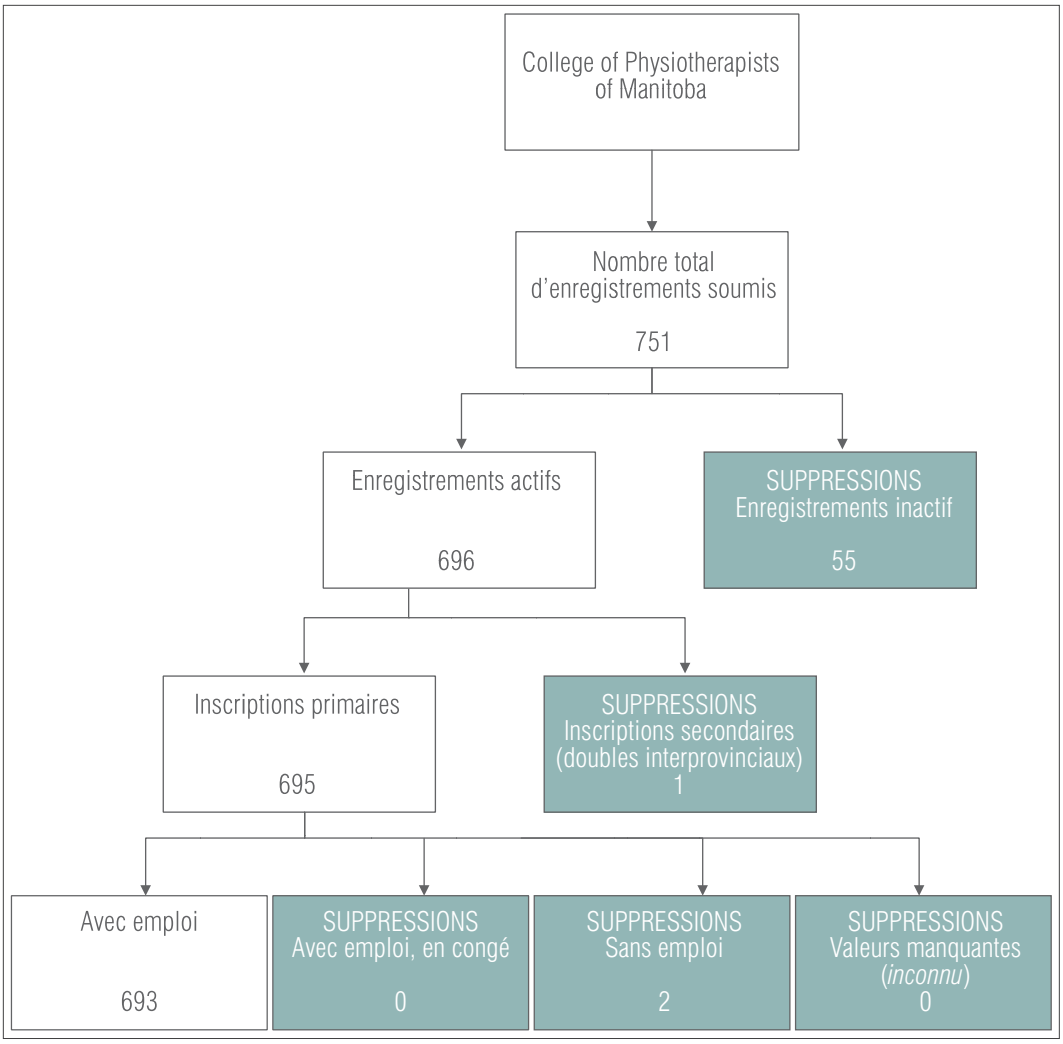

Points saillants pour les physiothérapeutes de la Saskatchewan, 2009

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes en Saskatchewan a augmenté de 1,5 %, ce qui représente l'un des plus faibles taux de croissance des provinces et territoires inclus dans la présente analyse[i].
- La Saskatchewan comptait 530 physiothérapeutes à l'emploi, soit 51 physiothérapeutes par 100 000 habitants.

Caractéristiques démographiques

- La Saskatchewan affichait un pourcentage d'hommes physiothérapeutes (19,6 %) parmi les plus faibles des provinces et territoires inclus dans la présente analyse (22,0 %)[i].
- La moyenne d'âge des physiothérapeutes de la Saskatchewan était de 41,2 ans, soit légèrement inférieure à la moyenne de 41,6 ans pour l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse[i].
- La plupart des physiothérapeutes de la Saskatchewan avaient de 30 à 39 ans (29,8 %).

Formation

- Une université offrait un programme de physiothérapie en Saskatchewan, dans le cadre duquel 38 nouveaux diplômés ont été formés en 2009.
- Parmi la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de la Saskatchewan, 5,1 % étaient classés en tant que nouveaux diplômés, soit un pourcentage identique à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse[i].

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Caractéristiques d'emploi

- Plus du quart (28,6 %) des physiothérapeutes à l'emploi en Saskatchewan occupaient un poste à temps partiel à titre de premier emploi, comparativement à un peu plus du tiers dans l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (35,9 %)[ii].
- Un peu plus de 10 % (11,4 %) de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de la Saskatchewan a indiqué travailler pour plus d'un employeur, soit le pourcentage le plus faible à l'échelle des provinces et des territoires.
- La plupart des physiothérapeutes de la Saskatchewan travaillaient en milieu hospitalier (44,4 %), suivis de ceux exerçant dans le cadre d'une pratique professionnelle (35,7 %). Le pourcentage de physiothérapeutes qui travaillaient en pratique professionnelle était le plus bas de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse, après le Nouveau-Brunswick (34,5 %).
- La plupart des physiothérapeutes de la Saskatchewan travaillaient de 1 250 à 1 749 heures par année (39,2 %). Sur l'ensemble des provinces et territoires inclus dans cette analyse, la Saskatchewan a enregistré le pourcentage le plus faible de physiothérapeutes travaillant 2 000 heures ou plus par année (8,6 %).

Répartition géographique et mobilité

- La plupart (89,9 %) des employeurs en physiothérapie de la Saskatchewan étaient situés en région urbaine, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (92,3 %)[iii].

ii. À l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
iii. À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de la Saskatchewan, 2009

		Saskatchewan		2009	
		2008	2009	Sask.	Canada
Physiothérapeutes occupant un emploi en physiothérapie		541	530	530	16 750
Sexe[†, ‡]	Hommes	107	104	19,6 %	22,0 %
	Femmes	434	426	80,4 %	78,0 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Âge moyen[†]	Années	40,6	41,2		41,6
Répartition selon l'âge[†, ‡]	Moins de 35 ans	186	174	32,8 %	31,0 %
	De 35 à 49 ans	227	220	41,5 %	42,8 %
	50 ans et plus	128	136	25,7 %	26,3 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Statut d'emploi — temps plein ou temps partiel[§]	Temps plein	347	344	64,9 %	61,0 %
	Temps partiel	141	138	26,0 %	34,1 %
	Valeurs manquantes	53	48	9,1 %	4,9 %
Catégorie d'emploi[††]	Permanent	453	448	84,5 %	81,4 %
	Temporaire	27	31	5,8 %	3,5 %
	Occasionnel	*	*	*	3,8 %
	Employé, non précisé	*	*	*	0,5 %
	Travailleur autonome	5	*	*	4,8 %
	Valeurs manquantes	50	46	8,7 %	6,1 %
Lieu de travail	Hôpital général	174	170	32,1 %	30,9 %
	Hôpital ou établissement de réadaptation	48	45	8,5 %	6,8 %
	Hôpital ou centre de santé mentale	0	0	0,0 %	0,2 %
	Établissement de soins en hébergement	10	9	1,7 %	4,2 %
	Résidence avec services	11	12	2,3 %	0,1 %
	Centre de santé communautaire	45	46	8,7 %	3,4 %
	Agence et entreprise de visite	*	*	*	5,1 %
	Centre de pratique en groupe	163	158	29,8 %	23,2 %
	Pratique seul	14	15	2,8 %	16,2 %
	Établissement d'enseignement postsecondaire	14	16	3,0 %	1,7 %
	École ou commission scolaire	0	0	0,0 %	0,6 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	9	9	1,7 %	1,6 %
	Secteur industriel, manufacturier et commercial	0	0	0,0 %	0,4 %
	Autre	*	*	*	3,4 %
	Valeurs manquantes	50	46	8,7 %	2,2 %
Champ d'activité[‡‡]	Médecine générale	102	104	19,6 %	26,0 %
	Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire	211	215	40,6 %	38,5 %
	Système neurologique	40	37	7,0 %	5,7 %
	Système cardiovasculaire et appareil respiratoire	15	13	2,5 %	1,3 %
	Plus d'un système	*	*	*	6,7 %
	Autres services directs	*	*	*	7,2 %
	Prévention, promotion de la santé et bien-être	25	21	4,0 %	1,5 %
	Activités non cliniques	0	0	0,0 %	4,0 %
	Autres champs d'activité	20	19	3,6 %	0,7 %
	Valeurs manquantes	123	116	21,9 %	8,3 %
Statut d'emplois multiples	Employeur unique	450	429	80,9 %	76,3 %
	Employeurs multiples	44	55	10,4 %	23,4 %
	Valeurs manquantes	47	46	8,7 %	0,3 %
Niveau actuel de formation en physiothérapie[‡]	Diplôme	105	101	19,1 %	10,9 %
	Baccalauréat	418	415	78,3 %	78,4 %
	Maîtrise	**	14	2,6 %	10,5 %
	Doctorat	*	0	0,0 %	0,2 %
	Valeurs manquantes	2	0	0,0 %	< 0,1 %
Lieu d'obtention du diplôme[‡]	Canada	452	**	**	85,0 %
	Étranger	0	*	*	11,6 %
	Valeurs manquantes	89	78	14,7 %	3,0 %

(suite à la page suivante)

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de la Saskatchewan, 2009 (suite)

Code de la région sanitaire	Nom de la région sanitaire	Estimation démographique	Nombre de physiothérapeutes	Par 100 000 habitants
4701	Sun Country	52 941	13	25
4702	Five Hills	53 106	20	38
4703	Cypress	42 832	15	35
4704	Regina Qu'Appelle	249 819	117	47
4705	Sunrise	54 130	20	37
4706	Saskatoon	299 761	210	70
4707	Heartland	42 744	*	6 à 10
4708	Kelsey Trail	40 063	5	12
4709	Prince Albert Parkland	76 479	39	51
4710	Prairie North	70 202	19	27
4714	Mamawetan/Keewatin/Athabasca	33 908	*	1 à 5
	Missing Values	—	66	—

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
** Chiffre supprimé pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
† Le total du Canada inclut les données agrégées sur 693 physiothérapeutes fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Le total inclut les données agrégées sur 562 physiothérapeutes fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists.
§ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.
†† Le total exclut les données du Québec et de l'Ontario.
‡‡ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur *non recueilli* signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il n'a pas pu la soumettre; la valeur *inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; et la valeur *sans objet* signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, l'élément **province ou territoire de résidence** correspond à *sans objet*.

Champs d'activité

Médecine générale désigne la médecine générale.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Autres services directs comprend les autres champs de service direct.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Autres champs d'activité comprend les autres champs d'activité.

Il se peut que les données ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement.
Les estimations démographiques utilisées dans le présent rapport proviennent de Statistique Canada, Division de la démographie, et sont fondées sur les estimations postcensitaires provisoires annuelles (2007-2008) de la population calculées le 1er juillet 2008 pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les données publiées par l'ICIS diffèrent des données publiées par les organismes provinciaux de réglementation en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration des données de l'ICIS.
De plus amples renseignements d'ordre méthodologique sont disponibles en écrivant à bdpt@icis.ca.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Organigramme du cheminement des données du Saskatchewan College of Physical Therapists à l'ICIS, 2009

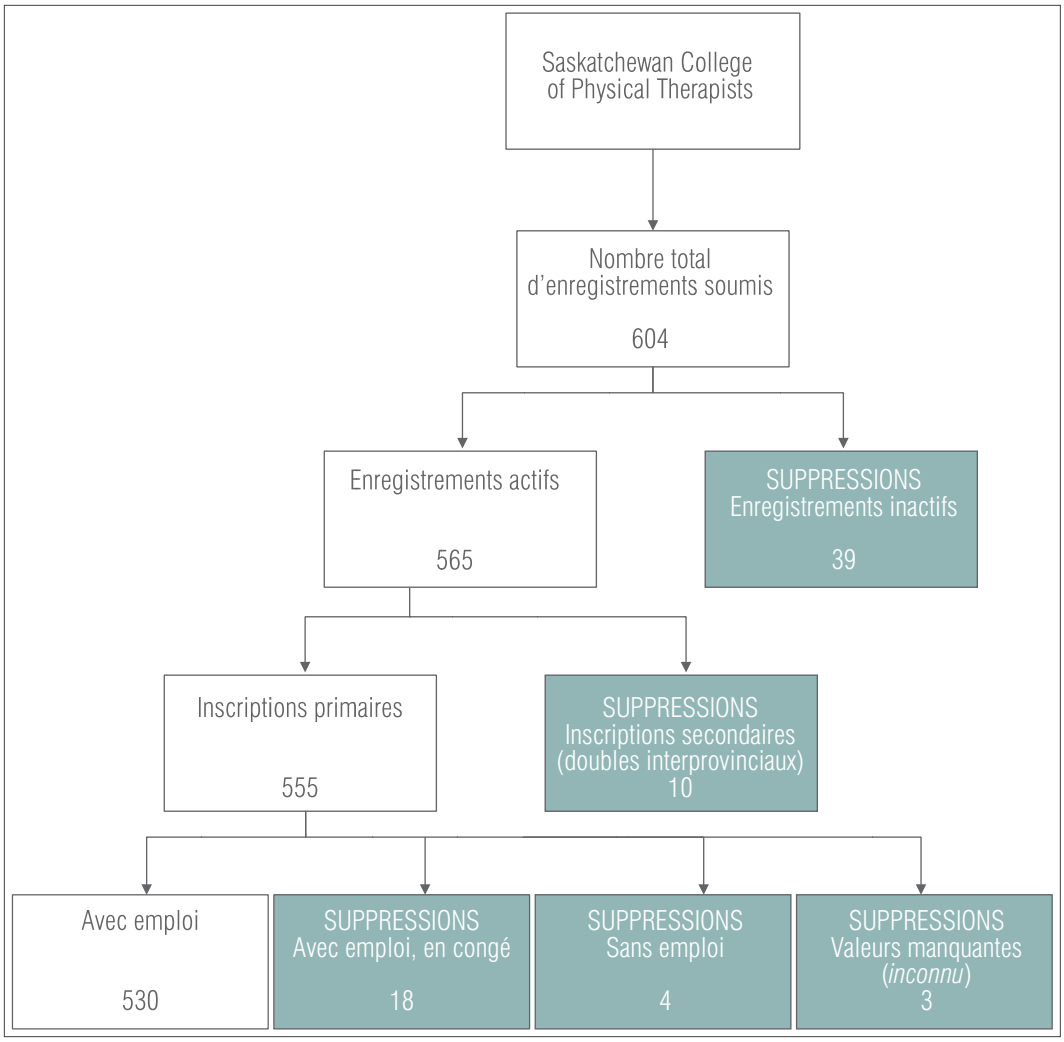

Points saillants pour les physiothérapeutes de l'Alberta, 2009

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes en Alberta a connu une croissance de 6,9 %.
- L'Alberta comptait 1 997 physiothérapeutes à l'emploi, soit 54 physiothérapeutes par 100 000 habitants.

Caractéristiques démographiques

- La main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de l'Alberta se composait de 22,8 % d'hommes, un pourcentage légèrement supérieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse (22,0 %)[i].
- La moyenne d'âge des physiothérapeutes de l'Alberta était de 41,5 ans, ce qui correspond presque exactement à la moyenne de 41,6 ans pour l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse[i].

Formation

- Une université offrait un programme de physiothérapie en Alberta, dans le cadre duquel 75 nouveaux diplômés ont été formés en 2009.
- En Alberta, 6,3 % de la main-d'œuvre des physiothérapeutes étaient considérés comme de nouveaux diplômés (diplôme obtenu en 2008 ou 2009), un pourcentage supérieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (5,1 %)[i].
- En Alberta, 15,4 % de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes avaient été formés à l'étranger, soit un pourcentage supérieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (12,0 %)[i].

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Caractéristiques d'emploi

- Plus du tiers des physiothérapeutes à l'emploi en Alberta (37,0 %) occupaient un poste à temps partiel à titre de premier emploi, soit un pourcentage plus élevé que pour l'ensemble des provinces et territoires inclus dans cette analyse (35,9 %)[ii].
- Quinze pour cent de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de l'Alberta ont indiqué travailler pour de multiples employeurs, soit un pourcentage inférieur de près de 10 % à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (23.5 %)[iii].
- L'Alberta a enregistré le pourcentage le plus élevé de physiothérapeutes exerçant dans le cadre d'une pratique privée (44,2 %) parmi les provinces et territoires inclus dans l'analyse. Le tiers des physiothérapeutes travaillaient en milieu hospitalier (33,3 %).
- La plupart des physiothérapeutes de l'Alberta travaillaient de 1 250 à 1 749 heures par année (24,4 %). Sur l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse, l'Alberta a enregistré le pourcentage le plus élevé de physiothérapeutes travaillant 2 000 heures ou plus par année (21,5 %).

Répartition géographique et mobilité

- La plupart (90,2 %) des employeurs en physiothérapie de l'Alberta se trouvaient en région urbaine, soit un pourcentage inférieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans cette analyse (92,3 %)[iii].

ii. À l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
iii. À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de l'Alberta, 2009

		Alberta		2009	
		2008	2009	Alb.	Canada
Physiothérapeutes occupant un emploi en physiothérapie		1 938	1 997	1 997	16 750
Sexe[†, ‡]	Hommes	440	456	22,8 %	22,0 %
	Femmes	1 498	1 541	77,2 %	78,0 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Âge moyen[†]	Années	41,3	41,5		41,6
Répartition selon l'âge[†, ‡]	Moins de 35 ans	636	632	31,6 %	31,0 %
	De 35 à 49 ans	802	843	42,2 %	42,8 %
	50 ans et plus	500	522	26,1 %	26,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Statut d'emploi — temps plein ou temps partiel[§]	Temps plein	1 198	1 256	62,9 %	61,0 %
	Temps partiel	735	737	36,9 %	34,1 %
	Valeurs manquantes	5	*	*	4,9 %
Catégorie d'emploi[††]	Permanent	1 747	1 722	86,2 %	81,4 %
	Temporaire	31	35	1,8 %	3,5 %
	Occasionnel	54	76	3,8 %	3,8 %
	Employé, non précisé	0	*	*	0,5 %
	Travailleur autonome	101	159	8,0 %	4,8 %
	Valeurs manquantes	5	*	*	6,1 %
Lieu de travail	Hôpital général	553	573	28,7 %	30,9 %
	Hôpital ou établissement de réadaptation	72	80	4,0 %	6,8 %
	Hôpital ou centre de santé mentale	11	**	**	0,2 %
	Établissement de soins en hébergement	98	103	5,2 %	4,2 %
	Résidence avec services	**	**	**	0,1 %
	Centre de santé communautaire	66	82	4,1 %	3,4 %
	Agence et entreprise de visite	88	82	4,1 %	5,1 %
	Centre de pratique en groupe	51	95	4,8 %	23,2 %
	Pratique seul	756	786	39,4 %	16,2 %
	Établissement d'enseignement postsecondaire	27	28	1,4 %	1,7 %
	École ou commission scolaire	23	30	1,5 %	0,6 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	137	79	4,0 %	1,6 %
	Secteur industriel, manufacturier et commercial	*	*	*	0,4 %
	Autre	44	38	1,9 %	3,4 %
	Valeurs manquantes	5	4	0,2 %	2,2 %
Champ d'activité[‡‡]	Médecine générale	830	843	42,2 %	26,0 %
	Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire	692	709	35,5 %	38,5 %
	Système neurologique	147	143	7,2 %	5,7 %
	Système cardiovasculaire et appareil respiratoire	41	40	2,0 %	1,3 %
	Plus d'un système	14	19	1,0 %	6,7 %
	Autres services directs	0	0	0,0 %	7,2 %
	Prévention, promotion de la santé et bien-être	12	21	1,1 %	1,5 %
	Activités non cliniques	183	203	10,2 %	4,0 %
	Autres champs d'activité	14	15	0,8 %	0,7 %
	Valeurs manquantes	5	4	0,2 %	8,3 %
Statut d'emplois multiples	Employeur unique	1 667	1 695	84,9 %	76,3 %
	Employeurs multiples	266	298	14,9 %	23,4 %
	Valeurs manquantes	5	4	0,2 %	0,3 %
Niveau actuel de formation en physiothérapie[‡]	Diplôme	**	176	8,8 %	10,9 %
	Baccalauréat	1 508	1 506	75,4 %	78,4 %
	Maîtrise	242	308	15,4 %	10,5 %
	Doctorat	*	7	0,4 %	0,2 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Lieu d'obtention du diplôme[‡]	Canada	1 646	1 690	84,6 %	85,3 %
	Étranger	291	307	15,4 %	11,6 %
	Valeurs manquantes	1	0	0,0 %	3,0 %

(suite à la page suivante)

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de l'Alberta, 2009 (suite)

Code de la région sanitaire	Nom de la région sanitaire	Estimation démographique	Nombre de physiothérapeutes	Par 100 000 habitants
4821	Chinook	166 981	73	44
4822	Palliser	109 799	39	36
4823	Calgary	1 321 704	771	58
4824	David Thompson	323 894	137	42
4825	East Central	118 478	52	44
4826	Capital Health	1 126 062	716	64
4827	Aspen	187 013	52	28
4828	Peace Country	146 978	48	33
4829	Northern Lights	84 253	21	25
	Valeurs manquantes	—	88	—

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
** Chiffre supprimé pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
† Le total du Canada inclut les données agrégées sur 693 physiothérapeutes fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Le total inclut les données agrégées sur 562 physiothérapeutes fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists.
§ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.
†† Le total exclut les données du Québec et de l'Ontario.
‡‡ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur *non recueilli* signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il n'a pas pu la soumettre; la valeur *inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; et la valeur *sans objet* signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, l'élément **province ou territoire de résidence** correspond à *sans objet*.

Champs d'activité

Médecine générale désigne la médecine générale.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Autres services directs comprend les autres champs de service direct.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, enseignement en physiothérapie, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Autres champs d'activité comprend les autres champs d'activité.

Il se peut que les données ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement.
Les estimations démographiques utilisées dans le présent rapport proviennent de Statistique Canada, Division de la démographie, et sont fondées sur les estimations postcensitaires provisoires annuelles (2007-2008) de la population calculées le 1er juillet 2008 pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les données publiées par l'ICIS diffèrent des données publiées par les organismes provinciaux de réglementation en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration des données de l'ICIS.
De plus amples renseignements d'ordre méthodologique sont disponibles en écrivant à bdpt@icis.ca.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Organigramme du cheminement des données du College of Physical Therapists of Alberta à l'ICIS, 2009

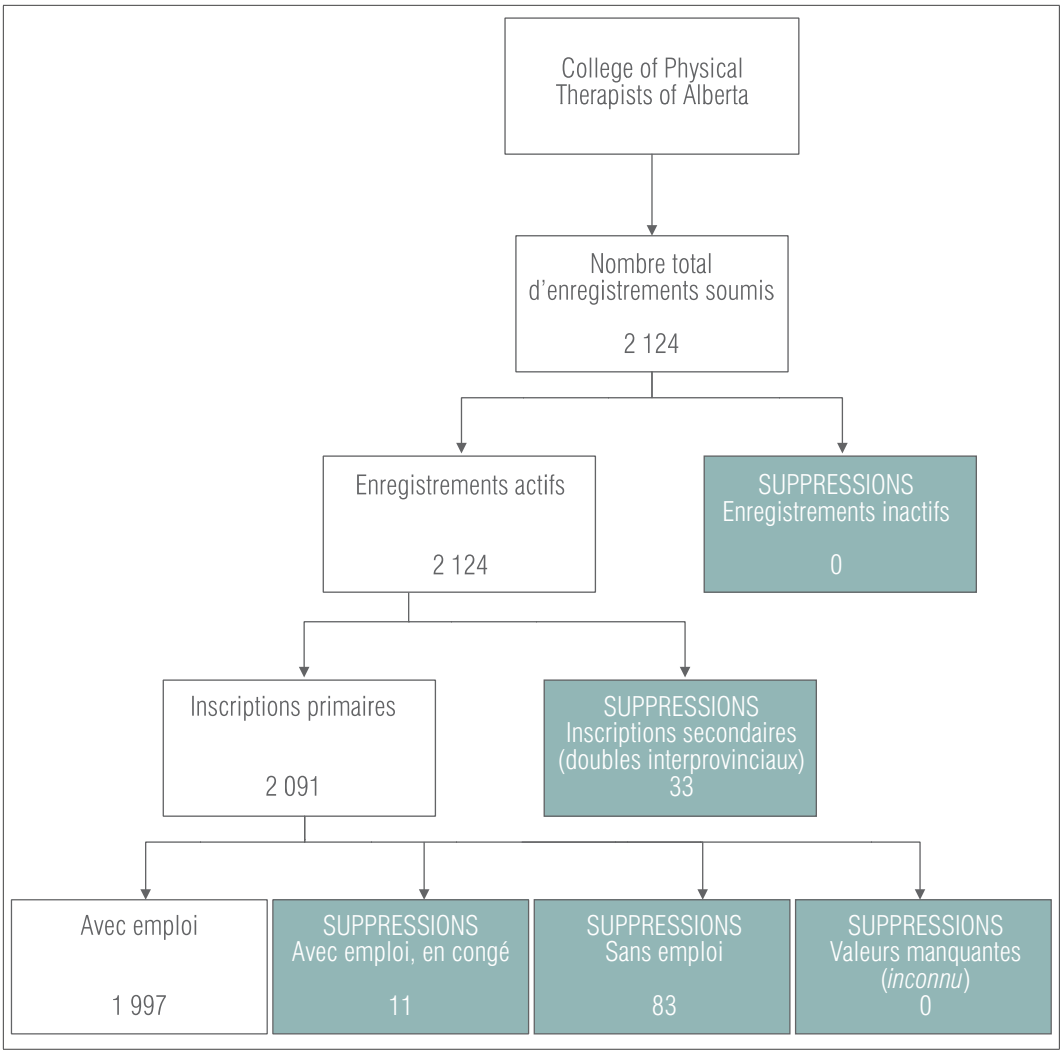

Points saillants pour les physiothérapeutes de la Colombie-Britannique, 2009

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes en Colombie-Britannique a augmenté de 10,7 %, soit la deuxième croissance la plus importante parmi les provinces et territoires inclus dans le présent rapport, après le Yukon (16,7 %).
- La Colombie-Britannique comptait 2 651 physiothérapeutes à l'emploi, soit 59 physiothérapeutes par 100 000 habitants.

Caractéristiques démographiques

- Parmi les provinces et territoires, la Colombie-Britannique a enregistré le deuxième pourcentage le plus élevé d'hommes physiothérapeutes (24,0 %) après Terre-Neuve-et-Labrador (24,2 %).
- La moyenne d'âge des physiothérapeutes de la Colombie-Britannique était de 43,8 ans, soit supérieure à la moyenne de 41,6 ans pour l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse[i] et la plus élevée de toutes les provinces.
- Environ le tiers des physiothérapeutes de la Colombie-Britannique avaient 50 ans et plus (33,5 %), soit le pourcentage le plus élevé parmi les provinces et territoires inclus dans la présente analyse.
- Les nouveaux diplômés de la Colombie-Britannique étaient les plus vieux, avec une moyenne de 28,7 ans, comparé à 26,5 ans dans l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse[i].

Formation

- Une université offrait un programme de physiothérapie en Colombie-Britannique, qui a formé 37 nouveaux diplômés en 2009.
- Parmi la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de la Colombie-Britannique, 3,8 % étaient classés en tant que nouveaux diplômés (diplôme obtenu en 2008 ou 2009).
- En Colombie-Britannique, 15,9 % de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes avaient été formés à l'étranger, soit le deuxième pourcentage le plus élevé de diplômés étrangers après l'Ontario (19,0 %).

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Caractéristiques d'emploi

- Un pourcentage de physiothérapeutes de la Colombie-Britannique supérieur à la moyenne ont indiqué travailler à temps partiel (42,5 %), le pourcentage pour l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse étant de 35,9 %[ii].
- Près du quart (22,8 %) de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de la Colombie-Britannique ont indiqué travailler pour de multiples employeurs, un pourcentage très similaire à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans la présente analyse (23,5 %)[iii].
- La Colombie-Britannique a enregistré le deuxième pourcentage le plus élevé de physiothérapeutes exerçant dans le cadre d'une pratique professionnelle (43,0 %), après l'Alberta (44,2 %).
- Plus du dixième des physiothérapeutes de la Colombie-Britannique ont indiqué être en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles (11,4 %).
- Les physiothérapeutes de la Colombie-Britannique qui ont indiqué travailler de 1 250 à 1 749 heures par année formaient le groupe le plus nombreux (34,9 %).

Répartition géographique et mobilité

- La plupart (91,9 %) des employeurs en physiothérapie de la Colombie-Britannique se trouvaient en région urbaine, un pourcentage très similaire à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (92,3 %)[iii].

ii. À l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
iii. À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de la Colombie-Britannique, 2009

		Colombie-Britannique		2009	
		2008	2009	C.-B.	Canada
Physiothérapeutes occupant un emploi en physiothérapie		2 566	2 651	2 651	16 750
Sexe[†, ‡]	Hommes	594	635	24,0 %	22,0 %
	Femmes	1 972	2 016	76,0 %	78,0 %
	Valeurs manquantes	0	0	0,0 %	< 0,1 %
Âge moyen[†]	Années	43,8	43,8		41,6
Répartition selon l'âge[†, ‡]	Moins de 35 ans	661	694	26,2 %	31,0 %
	De 35 à 49 ans	1 025	1 069	40,3 %	42,8 %
	50 ans et plus	880	887	33,5 %	26,2 %
	Valeurs manquantes	0	1	< 0,1 %	< 0,1 %
Statut d'emploi — temps plein ou temps partiel[§]	Temps plein	1 240	1 326	50,0 %	61,0 %
	Temps partiel	901	982	37,0 %	34,1 %
	Valeurs manquantes	425	343	12,9 %	4,9 %
Catégorie d'emploi[††]	Permanent	1 926	2 059	77,7 %	81,4 %
	Temporaire	123	96	3,6 %	3,5 %
	Occasionnel	90	133	5,0 %	3,8 %
	Employé, non précisé	9	12	0,5 %	0,5 %
	Travailleur autonome	0	0	0,0 %	4,8 %
	Valeurs manquantes	418	351	13,2 %	6,1 %
Lieu de travail	Hôpital général	814	822	31,0 %	30,9 %
	Hôpital ou établissement de réadaptation	41	46	1,7 %	6,8 %
	Hôpital ou centre de santé mentale	*	*	*	0,2 %
	Établissement de soins en hébergement	37	43	1,6 %	4,2 %
	Résidence avec services	*	*	*	0,1 %
	Centre de santé communautaire	98	100	3,8 %	3,4 %
	Agence et entreprise de visite	111	114	4,3 %	5,1 %
	Centre de pratique en groupe	1 098	1 126	42,5 %	23,2 %
	Pratique seul	0	0	0,0 %	16,2 %
	Établissement d'enseignement postsecondaire	22	20	0,8 %	1,7 %
	École ou commission scolaire	13	13	0,5 %	0,6 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	17	19	0,7 %	1,6 %
	Secteur industriel, manufacturier et commercial	*	*	*	0,4 %
	Autre	287	314	11,8 %	3,4 %
	Valeurs manquantes	22	30	1,1 %	2,2 %
Champ d'activité[‡‡]	Médecine générale	646	678	25,6 %	26,0 %
	Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire	928	939	35,4 %	38,5 %
	Système neurologique	152	159	6,0 %	5,7 %
	Système cardiovasculaire et appareil respiratoire	59	62	2,3 %	1,3 %
	Plus d'un système	16	17	0,6 %	6,7 %
	Autres services directs	277	330	12,4 %	7,2 %
	Prévention, promotion de la santé et bien-être	44	53	2,0 %	1,5 %
	Activités non cliniques	109	115	4,3 %	4,0 %
	Autres champs d'activité	0	0	0,0 %	0,7 %
	Valeurs manquantes	335	298	11,2 %	8,3 %
Statut d'emplois multiples	Employeur unique	1 994	2 046	77,2 %	76,3 %
	Employeurs multiples	566	603	22,7 %	23,4 %
	Valeurs manquantes	6	2	0,1 %	0,3 %
Niveau actuel de formation en physiothérapie[‡]	Diplôme	389	368	13,9 %	10,9 %
	Baccalauréat	1 887	1 892	71,4 %	78,4 %
	Maîtrise	282	383	14,4 %	10,5 %
	Doctorat	8	7	0,3 %	0,2 %
	Valeurs manquantes	0	1	< 0,1 %	< 0,1 %
Lieu d'obtention du diplôme[‡]	Canada	1 818	1 922	72,5 %	85,3 %
	Étranger	364	363	13,7 %	11,6 %
	Valeurs manquantes	384	366	13,8 %	3,0 %

(suite à la page suivante)

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes de la Colombie-Britannique, 2009 (suite)

Code de la région sanitaire	Nom de la région sanitaire	Estimation démographique	Nombre de physiothérapeutes	Par 100 000 habitants
5911	East Kootenay	79 064	60	76
5912	Kootenay/Boundary	78 442	51	65
5913	Okanagan	344 669	244	71
5914	Thompson/Cariboo	220 381	96	44
5921	Fraser East	276 032	69	25
5922	Fraser North	585 076	259	44
5923	Fraser South	680 371	262	39
5931	Richmond	189 027	89	47
5932	Vancouver	629 905	612	97
5933	North Shore/Coast Garibaldi	273 426	182	67
5941	South Vancouver Island	364 055	279	77
5942	Central Vancouver Island	258 452	127	49
5943	North Vancouver Island	118 792	66	56
5951	Northwest	74 888	17	23
5952	Northern Interior	142 263	51	36
5953	Northeast	66 760	14	21
	Valeurs manquantes	—	173	—

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
** Chiffre supprimé pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
† Le total du Canada inclut les données agrégées sur 693 physiothérapeutes fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Le total inclut les données agrégées sur 562 physiothérapeutes fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists.
§ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.
†† Le total exclut les données du Québec et de l'Ontario.
‡‡ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur *non recueilli* signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il n'a pas pu la soumettre; la valeur *inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; et la valeur *sans objet* signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, l'élément **province ou territoire de résidence** correspond à *sans objet*.

Champs d'activité

Médecine générale désigne la médecine générale.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Autres services directs comprend les autres champs de service direct.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Autres champs d'activité comprend les autres champs d'activité.

Il se peut que les données ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement.
Les estimations démographiques utilisées dans le présent rapport proviennent de Statistique Canada, Division de la démographie, et sont fondées sur les estimations postcensitaires provisoires annuelles (2007-2008) de la population calculées le 1er juillet 2008 pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les données publiées par l'ICIS diffèrent des données publiées par les organismes provinciaux de réglementation en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration des données de l'ICIS.
De plus amples renseignements d'ordre méthodologique sont disponibles en écrivant à bdpt@icis.ca.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Organigramme du cheminement des données du College of Physical Therapists of British Columbia à l'ICIS, 2009

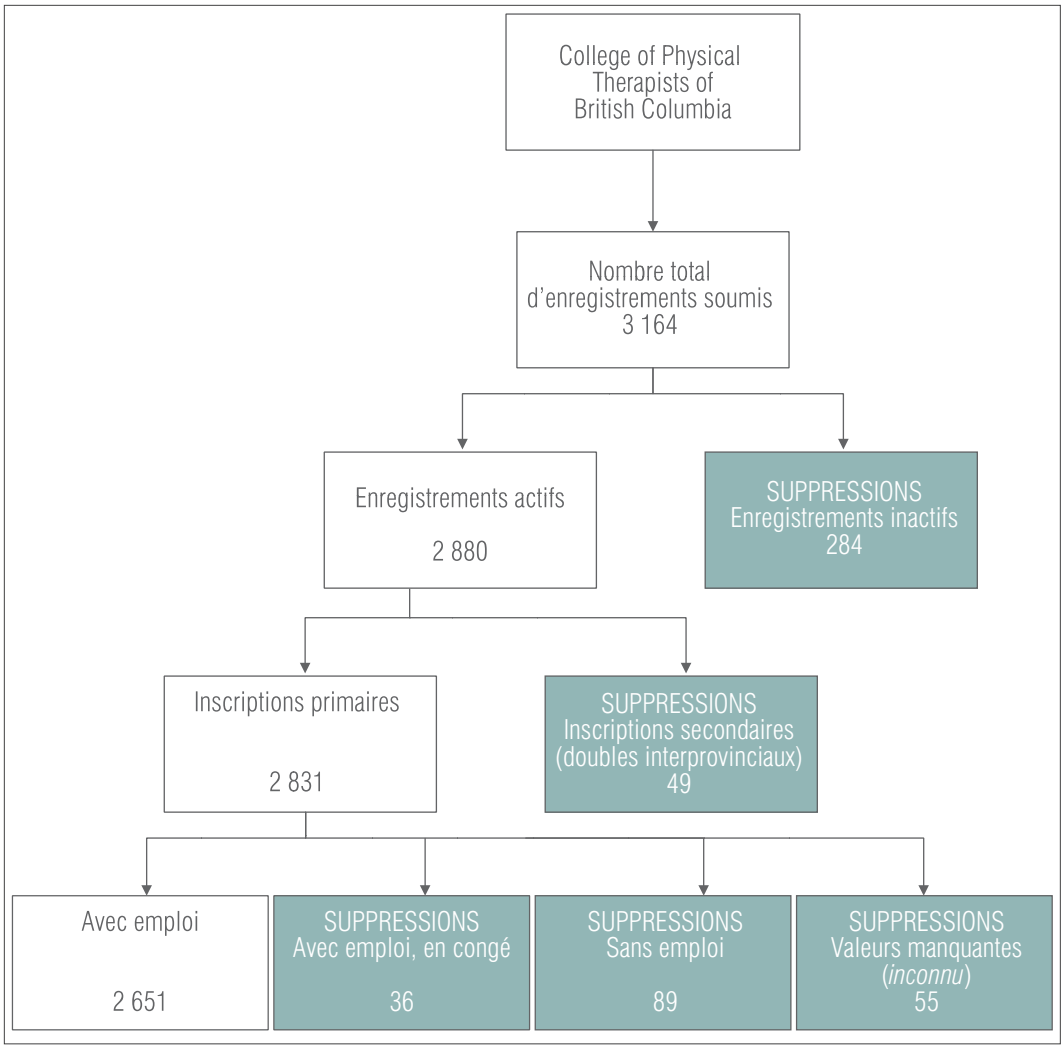

Points saillants pour les physiothérapeutes du Yukon, 2009

Nombre

- De 2007 à 2009, le nombre de physiothérapeutes au Yukon a augmenté de 16,7 %, ce qui représente la croissance la plus importante parmi les provinces et territoires inclus dans la présente analyse.
- Le Yukon comptait 35 physiothérapeutes à l'emploi, soit 103 physiothérapeutes par 100 000 habitants.

Caractéristiques démographiques

- La moyenne d'âge des physiothérapeutes du Yukon était de 41,4 ans, ce qui est très similaire à la moyenne de 41,6 ans pour l'ensemble de provinces et des territoires inclus dans l'analyse[i].
- Quarante pour cent des physiothérapeutes du Yukon avaient de 40 à 49 ans (40,0 %), soit le pourcentage le plus élevé pour ce groupe d'âge parmi l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse.

Caractéristique d'emploi

- Plus de la moitié des physiothérapeutes du Yukon ont indiqué travailler à temps partiel (57,1 %), comparé à plus du tiers dans l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (35,9 %)[ii].
- Le cinquième (20,0 %) de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Yukon a indiqué travailler pour de multiples employeurs, soit un pourcentage inférieur à celui de l'ensemble des provinces et territoires inclus dans l'analyse (23,5 %)[iii].
- Les physiothérapeutes du Yukon qui ont déclaré travailler dans le cadre d'une pratique professionnelle formaient le groupe le plus nombreux (37,1 %), suivi du milieu hospitalier et communautaire (31,4 %).

Répartition géographique et mobilité

- Tous les employeurs en physiothérapie du Yukon se trouvaient en milieu urbain.

i. À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
ii. À l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
iii. À l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Profil provincial de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes du Yukon, 2009

		Yukon	2009	
		2009	Yn	Canada
Physiothérapeutes occupant un emploi en physiothérapie		35	35	16 750
Sexe[†, ‡]	Hommes	*	*	22,0 %
	Femmes	**	**	78,0 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0,0 %
Âge moyen[†]	Années	41,4		
Répartition selon l'âge[†, ‡]	Moins de 35 ans	11	31,4 %	30,9 %
	De 35 à 49 ans	18	51,4 %	43,2 %
	50 ans et plus	6	17,1 %	25,9 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	< 0,1 %
Statut d'emploi — temps plein ou temps partiel[§]	Temps plein	15	42,9 %	61,0 %
	Temps partiel	20	57,1 %	34,1 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	4,9 %
Catégorie d'emploi[††]	Permanent	24	68,6 %	81,4 %
	Temporaire	6	17,1 %	3,5 %
	Occasionnel	0	0,0 %	3,8 %
	Employé, non précisé	0	0,0 %	0,5 %
	Travailleur autonome	5	14,3 %	4,8 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	6,1 %
Lieu de travail	Hôpital	11	31,4 %	37,9 %
	Centre communautaire	11	31,4 %	13,5 %
	Pratique professionnelle	13	37,1 %	39,4 %
	Autre	0	0,0 %	7,1 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	2,2 %
Champ d'activité[‡‡]	Médecine générale	14	40,0 %	26,0 %
	Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire	10	28,6 %	38,5 %
	Système neurologique	*	*	5,7 %
	Système cardiovasculaire et appareil respiratoire	0	0,0 %	1,3 %
	Plus d'un système	*	*	6,7 %
	Autres services directs	0	0,0 %	7,2 %
	Prévention, promotion de la santé et bien-être	0	0,0 %	1,5 %
	Activités non cliniques	5	14,3 %	4,0 %
	Autres champs d'activité	0	0,0 %	0,7 %
	Valeurs manquantes	*	*	8,3 %
Statut d'emplois multiples	Employeur unique	28	80,0 %	76,3 %
	Employeurs multiples	7	20,0 %	23,4 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0,3 %
Niveau actuel de formation en physiothérapie[‡]	Diplôme	*	*	10,9 %
	Baccalauréat	27	77,1 %	78,3 %
	Maîtrise	**	**	10,6 %
	Doctorat	0	0,0 %	0,2 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0,1 %
Lieu d'obtention du diplôme[‡]	Canada	**	**	85,0 %
	Étranger	*	*	11,8 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	3,2 %

Code de la région sanitaire	Nom de la région sanitaire	Estimation démographique	Nombre de physiothérapeutes	Par 100 000 habitants
6001	Territoire du Yukon	33 144	35	106
	Valeurs manquantes	—	0	—

(voir les remarques à la page suivante)

Remarques

— Données sans objet ou non existantes.
* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
** Chiffre supprimé pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
† Le total du Canada inclut les données agrégées sur 693 physiothérapeutes fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Le total inclut les données agrégées sur 562 physiothérapeutes fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists.
§ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.
†† Le total exclut les données du Québec et de l'Ontario.
‡‡ Le total exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur *non recueilli* signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il n'a pas pu la soumettre; la valeur *inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; et la valeur *sans objet* signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, l'élément **province ou territoire de résidence** correspond à *sans objet*.

Champs d'activité

Médecine générale désigne la médecine générale.
Systèmes musculo-squelettique et tégumentaire comprend *médecine sportive*, *orthopédie*, *rhumatologie*, *traitement des brûlures et des plaies*, *chirurgie plastique* et *soins périnéaux*.
Système neurologique comprend *neurologie* et *rééducation vestibulaire*.
Système cardiovasculaire et appareil respiratoire comprend *cardiologie*, *pneumologie* et *soins intensifs*.
Plus d'un système comprend *amputation*, *oncologie* et *soins palliatifs*.
Autres services directs comprend les autres champs de service direct.
Prévention, promotion de la santé et bien-être comprend *ergonomie*, *promotion de la santé et bien-être*, et *retour au travail (réadaptation)*.
Activités non cliniques comprend *gestion des services à la clientèle*, *services-conseils*, *administration*, *enseignement de la physiothérapie*, *formation continue*, *autres types de formation*, *autres types de formation* et *vente*.
Autres champs d'activité comprend les autres champs d'activité.

Il se peut que les données ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement.
Les estimations démographiques utilisées dans le présent rapport proviennent de Statistique Canada, Division de la démographie, et sont fondées sur les estimations postcensitaires provisoires annuelles (2007-2008) de la population calculées le 1er juillet 2008 pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les données publiées par l'ICIS diffèrent des données publiées par les organismes provinciaux de réglementation en raison des méthodes de collecte, de traitement et de déclaration des données de l'ICIS.
De plus amples renseignements d'ordre méthodologique sont disponibles en écrivant à bdpt@icis.ca.

Sources

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Organigramme du cheminement des données du gouvernement du Yukon à l'ICIS, 2009

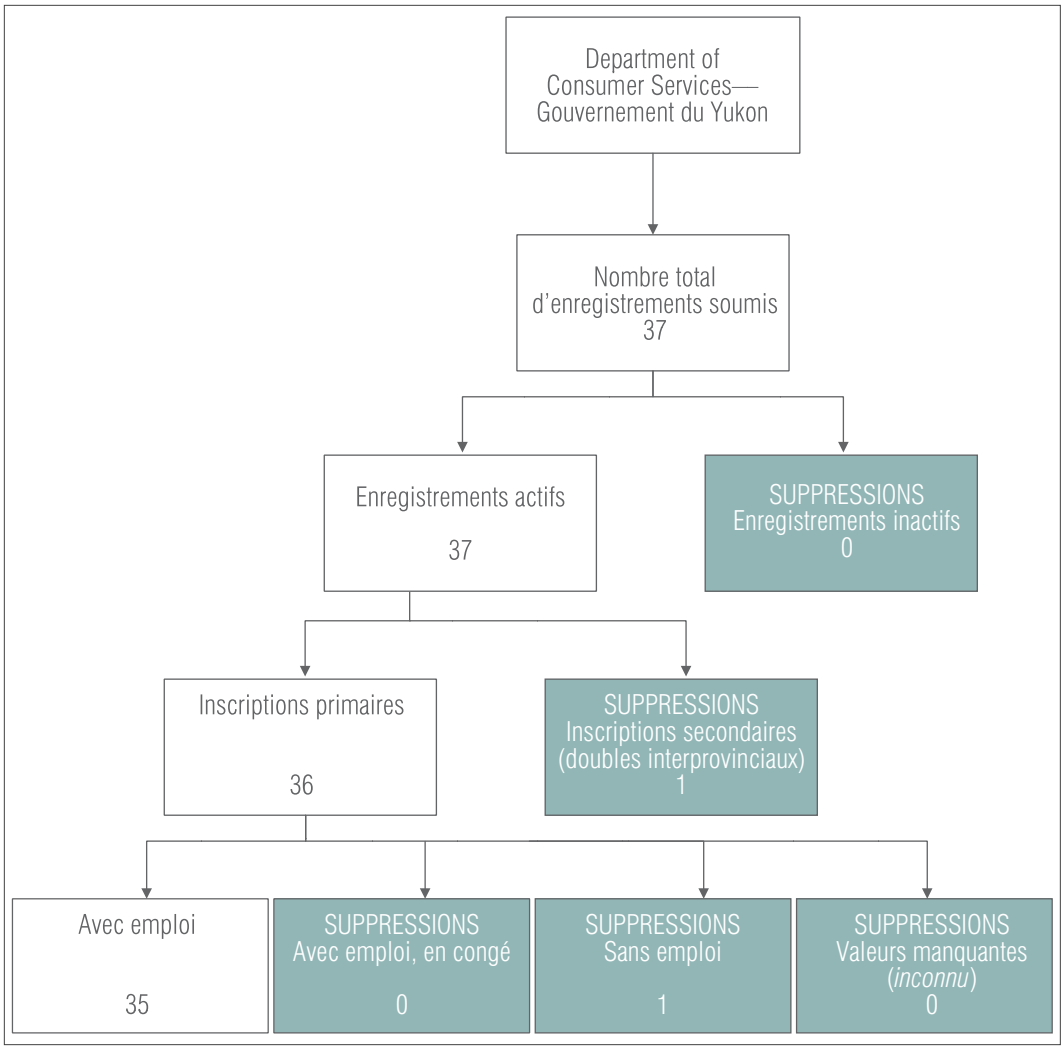

Notes méthodologiques

Les présentes notes donnent un aperçu des concepts de base sur lesquels reposent les données fournies dans ce document, de la méthode de collecte des données et de certains aspects essentiels de la qualité des données. Elles permettront de mieux comprendre les points forts et les limites des données ainsi que la façon dont les données peuvent être utilisées efficacement. Cette information revêt une importance particulière lorsque des comparaisons sont établies avec des données d'autres sources et en ce qui concerne les conclusions fondées sur les changements au fil du temps.

L'Institut canadien d'information sur la santé adhère à des principes supérieurs de qualité des données, de respect de la vie privée et de confidentialité. L'engagement de l'ICIS à assurer la collecte de données de qualité conformément aux pratiques de respect de la vie privée s'applique également au traitement, à l'analyse et à la diffusion des données. Veuillez consulter le site Web www.icis.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur les principes de l'ICIS en matière de respect de la vie privée qui sont énoncés dans le document *Respect de la vie privée et confidentialité de l'information sur la santé à l'ICIS : principes et politiques pour la protection des renseignements personnels sur la santé*.

Contexte

But du présent rapport

Le présent rapport constitue la troisième édition de *Les physiothérapeutes au Canada*. Il fournit au lecteur les plus récentes statistiques sur la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes, notamment de l'information sur les caractéristiques démographiques, géographiques, de formation et d'emploi. Les analyses sont complétées par de l'information détaillée sur le processus de collecte des données, les limites pertinentes des données actuelles et une explication des méthodes d'analyse utilisées.

L'information contenue dans le présent document sera utilisée par divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux afin de mieux comprendre l'évolution de l'effectif et de la répartition des physiothérapeutes dans tout le Canada. Ces données contribueront donc à la formulation de politiques et à la prise de décisions, autant à l'échelle pancanadienne qu'à l'échelle provinciale ou territoriale.

Valeur de l'information

Les données sur l'effectif et la répartition présentées sont une composante fondamentale de la planification des ressources humaines de la santé à l'échelle pancanadienne, provinciale et territoriale. Toute planification ou projection du nombre de professionnels de la santé requis dans une province ou un territoire en particulier doit avoir pour point de départ la compréhension de l'effectif actuel et de son évolution.

La présentation de données et d'analyses claires et objectives permet de prendre des décisions éclairées et contribue à la formulation des politiques.

Rétrospective

Les rapports sur les politiques et les ouvrages de recherche ont maintes fois démontré qu'il existe très peu de données normalisées sur les professionnels de la santé à l'échelle pancanadienne, sauf en ce qui concerne les médecins et le personnel infirmier réglementé. Des consultations auprès des ministères fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé ont fait ressortir le besoin prioritaire d'élaborer des normes pour la collecte de données sur la profession de physiothérapeute. La collecte de données dans tout le Canada afin d'alimenter la Base de données sur les physiothérapeutes (BDPT) a débuté en 2007.

Portée des données

Population d'intérêt

La population d'intérêt de la BDPT comprend tous les physiothérapeutes inscrits auprès d'un organisme de réglementation dans une province ou un territoire canadien.

Population de référence

La population de référence de la BDPT comprend tous les physiothérapeutes qui étaient inscrits à titre de membre actif auprès d'un organisme provincial de réglementation ou du gouvernement du Yukon.

Période de référence

La population comprend les physiothérapeutes qui se sont inscrits entre le début de la période d'inscription de l'organisme provincial de réglementation ou du gouvernement territorial et le 1er septembre de chaque année donnée.

Critères d'inclusion des données

Les données recueillies pour la BDPT comprennent ce qui suit :

L'information sur les inscriptions auprès des registraires provinciaux (à l'exception de la Nouvelle-Écosse) et du gouvernement du Yukon (à l'exception de 2008). La Base de données sur le personnel de la santé (BDPS) de l'ICIS a servi de source de données rétrospectives sur la main-d'œuvre des physiothérapeutes, y compris les données sur l'effectif de la Nouvelle-Écosse le cas échéant. Le Nova Scotia College of Physiotherapists a fourni des données agrégées sur le nombre, les caractéristiques démographiques, la formation et les caractéristiques d'emploi pour 2009.

Critères d'exclusion des données

Les données recueillies pour la BDPT ne comprennent pas ce qui suit :

Pour 2007 à 2009, le Nova Scotia College of Physiotherapists n'était pas en mesure de fournir des données au niveau de l'enregistrement pour la Nouvelle-Écosse, et les données des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut n'étaient pas disponibles car il n'y avait pas d'organisme de réglementation territorial des physiothérapeutes dans ces territoires au moment de la publication du présent rapport. Pour 2008 seulement, le gouvernement du Yukon n'a pas soumis de données à la BDPT.

Cheminement des données depuis le premier collecteur de données jusqu'à l'ICIS

Dans le cadre du processus d'inscription et de délivrance de permis, les organismes de réglementation recueillent chaque année des données sur tous leurs membres qui demandent à être inscrits comme actifs ou inactifs.

Puisque la BDPP vise à recueillir de l'information sur la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes au Canada, la population de référence comprend les physiothérapeutes autorisés à exercer, c'est-à-dire ceux qui sont des membres actifs inscrits au 1er septembre 2009.

Puisque les données recueillies par les organismes provinciaux de réglementation sont plus vastes que celles de la population de référence de la BDPT, l'ICIS utilise une méthodologie de filtrage depuis la collecte jusqu'au traitement des données. Cette méthodologie cible les enregistrements pertinents qui satisfont aux critères de sélection de la population de référence de la BDPT et répond également aux besoins d'information précisés dans le rapport annuel à des fins d'analyse.

La figure 25 illustre le cheminement des données au cours du processus de filtrage. Chacune des étapes de ce cheminement est expliquée dans la section qui suit le diagramme.

Figure 25 : Cheminement des données des collecteurs primaires à l'ICIS

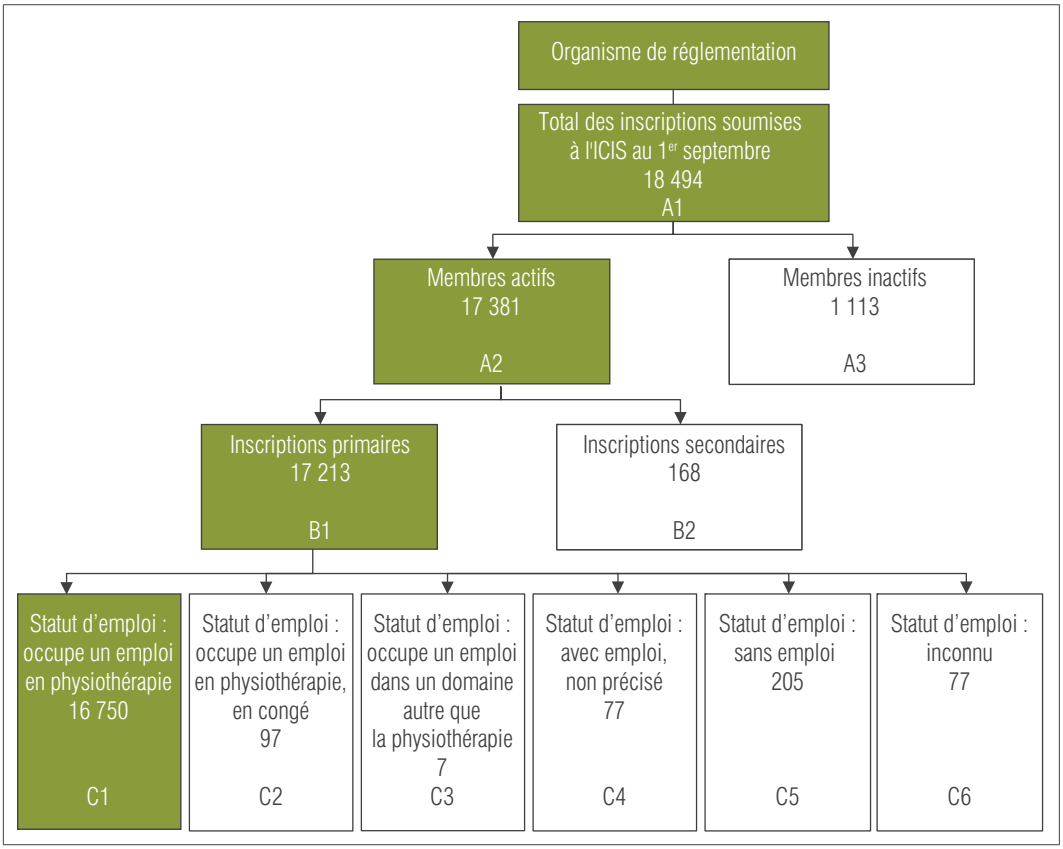

Source
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Le nombre total d'inscriptions soumises auprès des organismes de réglementation en physiothérapie comprend les inscriptions des membres actifs et inactifs.

Case A1 : Toutes les inscriptions faites au 1er septembre sont soumises à l'ICIS.

Case A2 : Ne comprend que les enregistrements « actifs » soumis à l'ICIS.

Case B1 : Représente les inscriptions primaires, c'est-à-dire celles dont la province ou le territoire d'inscription correspond à la province ou au territoire du premier emploi du membre inscrit (voir les explications à la case B2).

Case B2 : Les physiothérapeutes au Canada peuvent travailler dans plus d'une province ou d'un territoire en même temps, pourvu qu'ils s'inscrivent auprès de l'organisme concerné pour pouvoir exercer. Afin d'éviter le comptage double des physiothérapeutes qui travaillent dans plus d'une province ou d'un territoire, cette case représente les inscriptions secondaires, ou doubles interprovinciaux. La méthodologie utilisée pour repérer les inscriptions primaires et secondaires est expliquée en détail à la section Méthodes de traitement des données.

Cases C1 à C6 : Dans la plupart des cas, les statistiques produites par les organismes provinciaux de réglementation et le gouvernement du Yukon englobent tous les membres actifs et en exercice, peu importe leur statut d'emploi. En revanche, celles de l'ICIS n'englobent habituellement que les membres qui déclarent explicitement leur emploi en physiothérapie (case C1). Les physiothérapeutes qui sont en congé, qui travaillent dans un domaine autre que la physiothérapie, qui sont sans emploi ou dont le statut d'emploi est *inconnu* sont exclus des données finales (cases C2 à C6).

Les résultats découlant de la méthodologie de l'ICIS sont présentés au tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12 : Nombre de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes selon la BDPT, par province d'inscription, 2009

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	Total
Nombre total d'inscrits actifs soumis à l'ICIS	205	56	454	3 788	6 576	696	565	2 124	2 880	37	**17 381**
Inscriptions primaires	203	55	451	3 777	6 519	695	555	2 091	2 831	36	**17 213**
Occupe un emploi en physiothérapie	194	54	447	3 758	6 391	693	530	1 997	2 651	35	**16 750**

Remarque
Les données de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut n'étaient pas disponibles.
Source
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Collecte ponctuelle de données

L'approche ponctuelle de la collecte de données fournit un aperçu de la main-d'œuvre en physiothérapie d'une province et d'un territoire à l'autre. L'utilisation constante du même point permettra de réaliser des comparaisons au fil du temps utiles pour l'établissement exact des tendances. Toutefois, cette approche ne rend pas nécessairement compte de manière uniforme des totaux de fin d'année pour chaque province et chaque territoire. La période de collecte de données s'étend du début de la période d'inscription annuelle respective des collecteurs de données au 1er septembre. Cette période a été déterminée comme étant celle qui permet de recenser la plupart des physiothérapeutes qui renouvellent leur inscription ou qui s'inscrivent pour la première fois, y compris les nouveaux diplômés.

Comment l'ICIS définit la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes

En choisissant avec soin la population de déclaration de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes, l'ICIS peut fournir des données comparables normalisées pouvant être utilisées à des fins d'analyse et d'établissement des tendances. Comme nous l'avons souligné plus haut, la population de référence comprend tous les physiothérapeutes inscrits comme membres actifs et autorisés à exercer en date du 1er septembre 2009. La population de référence peut différer de celle qui est déclarée par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux pour diverses raisons : les différences relatives à la date limite utilisée, l'inclusion d'autres types d'inscriptions (comme les membres inactifs et autres), les différences relativement au statut d'emploi (occuper un emploi ou non) et l'inclusion des inscriptions secondaires. Les écarts entre les données des publications de l'ICIS et celles qui sont présentées par les organismes provinciaux de réglementation ou les gouvernements territoriaux (fournisseurs de données de la BDPT) résultent souvent de ces différences. Le lecteur doit donc tenir compte de ces différences lorsqu'il compare les données de la BDPT avec celles d'autres banques de données et publications.

Méthodes de collecte des données

Sources de données

Les sources de données de la BDPT sont les organismes provinciaux de réglementation et le gouvernement du Yukon. Les physiothérapeutes qui souhaitent exercer leur profession dans une province ou au Yukon doivent s'inscrire chaque année auprès d'un organisme de réglementation. Ces données appartiennent aux organismes provinciaux de réglementation et au gouvernement du Yukon, qui sont considérés comme des sources primaires de collecte de données.

Collecte de données

Les organismes provinciaux de réglementation et le gouvernement du Yukon recueillent habituellement les données au moyen de formulaires d'inscription sur papier ou en ligne qui permettent aux physiothérapeutes de s'inscrire et d'obtenir un permis d'exercer.

Une fois les données mises en format électronique, elles sont extraites aux fins de soumission à l'ICIS. Seuls les éléments de données définis dans le *Dictionnaire des données de la Base de données sur les physiothérapeutes* (accessible au www.icis.ca) sont soumis à l'ICIS. L'extrait doit respecter les spécifications de la BDPT, présentées dans le *Manuel de spécifications pour la soumission des données à la Base de données sur les physiothérapeutes* (accessible au www.icis.ca). Le fournisseur transmet ensuite ces données à l'ICIS à l'aide d'un système en ligne sécuritaire.

Une lettre d'entente régit le processus de l'ICIS en matière de collecte de données sur les physiothérapeutes. Chaque année, les organismes provinciaux de réglementation et le gouvernement du Yukon révisent les éléments de données de base que chaque fournisseur de données inclut dans le formulaire d'inscription. Dans le cadre de l'entente actuelle, chaque fournisseur de données accepte de prendre toutes les mesures raisonnables pour recueillir et soumettre les 69 éléments de données auprès de chaque physiothérapeute selon les définitions du *Dictionnaire des données de la Base de données sur les physiothérapeutes*.

Concepts et définitions clés

Seuls les éléments de données ayant servi au présent rapport figurent ci-dessous. Pour obtenir la liste intégrale des éléments de données de la BDPT et leur définition, veuillez télécharger le *Dictionnaire des données de la Base de données sur les physiothérapeutes* à partir du site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Caractéristiques démographiques

Sexe

Sexe de la personne inscrite au moment de l'inscription ou du renouvellement; donnée utilisée à des fins administratives.

Âge

Obtenu à partir de l'année de naissance de la personne inscrite.

Caractéristiques géographiques

Province ou territoire de résidence
Au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Pays de résidence
Au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Province ou territoire d'inscription
Selon la province ou le territoire de l'organisme responsable de la soumission des données.

Régions urbaines, régions rurales et régions éloignées (premier emploi)
Veuillez consulter la définition de **code postal du lieu d'emploi (premier emploi)**.

Région sanitaire
Veuillez consulter la définition de **code postal du lieu d'emploi (premier emploi)**.

Formation

Niveau de la formation de base en physiothérapie
Programme de formation de base qui prépare un physiothérapeute à la pratique. Cet élément désigne la formation initiale en physiothérapie nécessaire, en tout ou en partie, à l'attribution d'un permis de physiothérapeute au Canada.

Année d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie
Année d'obtention d'un diplôme du programme de formation initiale visant à préparer les physiothérapeutes à l'exercice de la profession.

Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie
Nom du pays où a été obtenu le diplôme du programme de formation initiale visant à préparer les physiothérapeutes à l'exercice de la profession.

Niveau de la formation supérieure en physiothérapie (1, 2 et 3)
Autres études postsecondaires en physiothérapie qui ont mené à l'obtention d'un diplôme. Comprend toute formation supérieure en physiothérapie menant à l'obtention d'un diplôme (par exemple, les programmes de transition ou de mise à jour).

Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en physiothérapie (1, 2 et 3)
Année d'obtention d'un diplôme d'un programme de formation supérieure en physiothérapie.

Niveau de formation dans un domaine autre que la physiothérapie (1, 2 et 3)
Niveau d'études postsecondaires accomplies dans un domaine autre que la physiothérapie.

Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie (1, 2 et 3)
Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie.

Champ d'études dans un domaine autre que la physiothérapie (1, 2 et 3)
Champ d'études dans un domaine autre que la physiothérapie.

Niveau actuel de la formation en physiothérapie

Le niveau actuel de la formation en physiothérapie est dérivé des éléments de données **niveau de la formation de base en physiothérapie** et **niveau de la formation supérieure en physiothérapie** (1, 2 et 3). Si le niveau de la formation supérieure en physiothérapie (1, 2 et 3) existe, le niveau de la formation de base en physiothérapie est alors comparé à celui-ci. Le plus élevé des deux sera le niveau actuel de la formation. Si le niveau de la formation de base en physiothérapie est le même que le niveau de la formation supérieure (1, 2 et 3), celui des deux qui a été acquis en dernier sera le niveau actuel de la formation. Cependant, si le niveau de la formation supérieure en physiothérapie (1, 2 et 3) n'existe pas, le niveau de la formation de base en physiothérapie sera le niveau actuel de la formation. Le niveau actuel de la formation en physiothérapie correspond au niveau de formation en physiothérapie le plus élevé et le plus récent déclaré par la personne inscrite.

Années écoulées depuis l'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie

Le nombre d'années écoulées depuis l'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie est obtenu en calculant la différence entre **année d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie** et l'année de déclaration courante (2009) pour chaque inscrit.

Emploi

Statut d'emploi

Statut d'emploi (avec ou sans emploi) au moment de l'inscription ou du renouvellement du permis d'exercice.

Premier emploi

Désigne l'emploi associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine dans le cadre d'un emploi autonome ou non.

Deuxième emploi

Emploi associé au nombre le plus élevé (en deuxième lieu) d'heures de travail par semaine dans le cadre d'un emploi autonome ou non.

Capacité d'offrir le service dans les langues officielles du Canada

Langues officielles du Canada dans lesquelles un physiothérapeute est en mesure d'offrir des services professionnels.

Capacité d'offrir le service dans une autre langue

Langue autre que les langues officielles du Canada (français et anglais) dans laquelle un physiothérapeute est en mesure d'offrir des services professionnels.

Statut temps plein ou temps partiel

Statut officiel chez un employeur ou, si le statut officiel est *inconnu*, le classement du statut selon les heures de travail habituelles au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Province ou territoire d'emploi (premier emploi)

Province ou territoire d'emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Pays d'emploi (premier emploi)

Pays du premier emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Code postal du lieu d'emploi (premier emploi)

Code postal attribué par Postes Canada au moment de l'inscription ou du renouvellement. Il désigne le lieu de prestation des services ou celui de l'employeur ou du cabinet administratif, si le lieu de l'employeur ou du cabinet ne correspond pas au lieu de prestation des services et que le code postal connexe de ces derniers constitue le seul élément qui peut être fourni. Le lieu de prestation des services représente l'endroit où la personne inscrite participe directement à un champ d'activité de la physiothérapie, soit les services directs, la gestion des services à la clientèle, l'administration, l'enseignement ou la recherche. Le code postal du premier emploi sert à dériver la répartition géographique de la main-d'œuvre selon les régions urbaine, rurale et éloignée à l'aide du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada. Pour plus de renseignements sur cette méthode de classification géographique, veuillez consulter la section Méthodes d'analyse dans les Notes méthodologiques. Le FCCP sert également à attribuer les régions sanitaires.

Lieu de travail (premier emploi)

Le premier lieu de travail, qu'il s'agisse d'un employé ou d'un travailleur autonome, au moment de l'inscription ou du renouvellement. Il désigne l'endroit où les services sont offerts. Le lieu de prestation des services désigne l'endroit où la personne inscrite exerce directement un champ d'activité de la physiothérapie, soit les services directs, la gestion des services à la clientèle, les services-conseils, l'administration, l'enseignement, la recherche ou la vente.

Champ d'activité (premier emploi)

Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le principal volet des activités du premier emploi.

Secteur d'emploi (premier emploi)

Secteur d'emploi de la personne inscrite lors du premier emploi ou pendant la pratique de la physiothérapie à titre de travailleur autonome au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Total annuel des heures travaillées

Au moment de l'inscription ou du renouvellement, les heures travaillées au cours des 12 mois précédents qui concernent l'ensemble du travail, approuvé et reconnu, lié à la pratique de la physiothérapie. Pour les personnes inscrites dans une catégorie d'emploi « employé-employeur », les heures indiquées comprennent toutes les heures de travail sans toutefois dépasser le nombre d'heures (y compris les heures supplémentaires) prévues, approuvées et reconnues. En ce qui concerne les professionnels autonomes, les heures indiquées comprennent toutes les heures de travail (p. ex. le temps de déplacement, la préparation et la prestation des services).

Méthodes de traitement des données

Traitement des fichiers

Une fois que l'ICIS a reçu les fichiers de données, il soumet tous les enregistrements à un traitement en deux étapes avant de les intégrer dans la base de données pancanadienne. La première étape consiste à s'assurer que les données sont bien disposées et que toutes les réponses réussissent des tests précis de validation et de logique. Si les données soumises ne correspondent pas aux codes normalisés de l'ICIS, un rapport d'exception et un sommaire des fichiers de données (qui repère et explique les erreurs) sont envoyés au fournisseur de données. De plus, les données sont soumises à un contrôle de la relation logique entre des champs précis. (Par exemple, une erreur est signalée dans le rapport d'exception si l'année d'obtention du diplôme est antérieure à l'année de naissance.)

L'ICIS et le représentant de chaque fournisseur de données vérifient conjointement les erreurs. Si le fournisseur de données n'est pas en mesure d'effectuer les corrections, l'ICIS les apportera directement après avoir obtenu l'autorisation du fournisseur. S'il est simplement impossible d'effectuer une correction, le code est remplacé par la valeur manquante ou par défaut selon le cas.

Traitement des inscriptions secondaires

La deuxième étape de traitement débute dès que le fichier a passé avec succès tous les tests de validation et de logique. Étant donné que les physiothérapeutes peuvent s'inscrire simultanément dans plus d'une province ou d'un territoire, une méthodologie a été mise en place pour identifier ceux qui résident à l'étranger ou qui sont inscrits dans plus d'une province ou d'un territoire et pour calculer avec exactitude le nombre de physiothérapeutes inscrits et exerçant au Canada uniquement. Par exemple, des incitatifs administratifs encouragent les physiothérapeutes à conserver leur droit de pratiquer au Canada même s'ils vivent ou travaillent à l'étranger. Ainsi, un physiothérapeute vivant à l'étranger peut continuer de s'inscrire chaque année auprès d'un organisme canadien de réglementation des physiothérapeutes, même s'il n'a pas l'intention de revenir au Canada au cours de la prochaine période de 12 mois. Étant donné que le rapport de l'ICIS ne fait état que de la main-d'œuvre en physiothérapie au Canada, il importe d'identifier les physiothérapeutes vivant à l'étranger et de retirer leurs données de l'analyse.

Dans le cas des physiothérapeutes qui vivent et travaillent au Canada, l'ICIS doit également repérer les inscriptions qui ne reflètent pas la province ou le territoire du premier emploi. À l'instar de la situation présentée ci-dessus, des incitatifs administratifs encouragent les physiothérapeutes à conserver leur droit de pratiquer dans une province ou un territoire, même s'ils vivent ou travaillent dans une autre province ou un autre territoire au Canada. Afin d'éviter le comptage en double, l'ICIS évalue chaque inscription pour s'assurer qu'elle reflète la province ou le territoire du premier emploi. Ces inscriptions secondaires sont aussi appelées « doubles interprovinciaux ».

Une inscription primaire se dit d'un dossier qui satisfait aux conditions suivantes :

- La province ou le pays de résidence est soit le Canada, soit *inconnu*.
- Dans le cas des physiothérapeutes qui ont un emploi en physiothérapie, la province d'emploi correspond à la province d'inscription; si la **province d'emploi** est *inconnu*, la province de résidence correspond alors à la province d'inscription.
- Dans le cas des physiothérapeutes ne travaillant pas en physiothérapie (ou ceux dont le statut d'emploi est *inconnu*), **province de résidence** correspond à **province d'inscription**; si **province de résidence** est *inconnu*, la province d'inscription est alors acceptée.

Figure 26 : Diagramme illustrant le processus de repérage des inscriptions secondaires

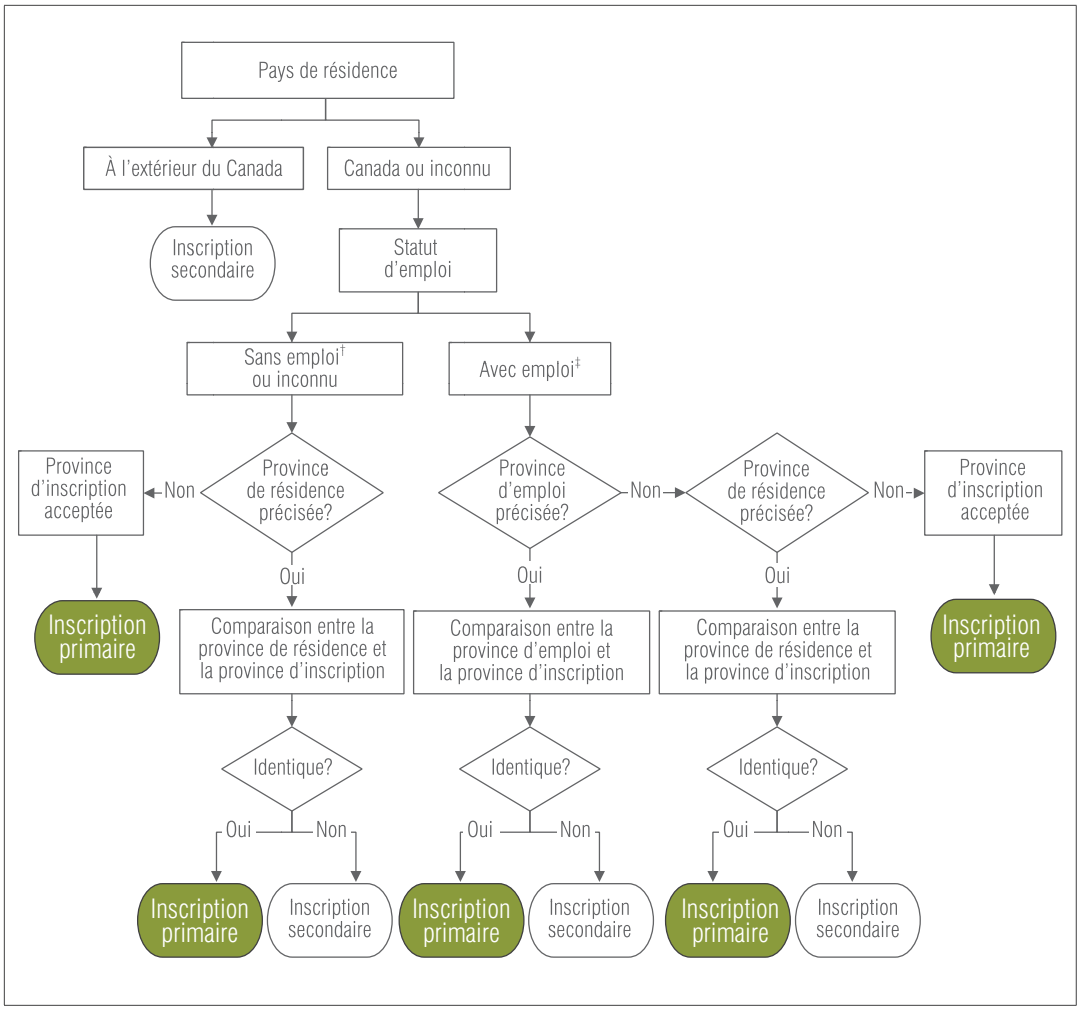

Remarques

† Sans emploi (*sans emploi et cherche un emploi en physiothérapie*, *sans emploi et ne cherche pas un emploi en physiothérapie* ou *inconnu*).

‡ *Avec emploi en physiothérapie* et *avec emploi, en congé*.

La méthodologie utilisée pour éliminer les inscriptions secondaires ou doubles interprovinciaux a peu changé au fil du temps. Elle présente toutefois certaines limites. Par exemple, un physiothérapeute vivant aux États-Unis, mais travaillant au Canada serait éliminé par erreur, car il serait considéré comme résidant à l'étranger. Également, un physiothérapeute inscrit et exerçant dans une province du Canada qui accepte une offre de travail temporaire dans une autre province peut être compté en double sur la base des renseignements relatifs à sa province de résidence temporaire.

Méthodes d'analyse

Statistiques sur les régions urbaines et rurales

À des fins analytiques, les régions urbaines sont définies (en partie) comme les collectivités comptant plus de 10 000 habitants. Statistique Canada les classe dans la catégorie des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou des agglomérations de recensement (AR). Les régions rurales et éloignées correspondent aux collectivités situées à l'extérieur des frontières des RMR et des AR, et sont appelées « régions rurales et petites villes » (RRPV) par Statistique Canada. Les RRPV sont subdivisées à leur tour en fonction du degré auquel elles sont influencées (en matière d'intégration sociale et économique) par les grands centres urbains. La classification géographique basée sur les zones d'influence métropolitaines (ZIM) divise les municipalités des RRPV en quatre sous-groupes : ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible et aucune ZIM. Les catégories urbaines, rurales et éloignées s'appliquent aux collectivités (villes, villages, etc.) qui peuvent correspondre à la désignation « subdivision de recensement » (SDR) de Statistique Canada.

Aux fins du présent rapport, les catégories RMR/AR et ZIM ont été combinées et peuvent être interprétées simplement comme suit :

RMR/AR = grand centre urbain (régions urbaines).

ZIM forte et modérée = villages et régions rurales situés relativement près des grands centres urbains (régions rurales).

ZIM faible et aucune ZIM = villages et régions rurales et éloignées situés à une grande distance des grands centres urbains (régions éloignées).

Les ouvrages des auteurs suivants contiennent de plus amples renseignements sur les systèmes de classification des RRVP et des ZIM : McNiven et coll. (2000)[3], Du Plessis et coll. (2001)[4] et ICIS (2002)[5].

Valeurs manquantes dans les statistiques sur les régions urbaines et rurales

Les valeurs manquantes figurant dans les statistiques sur les régions urbaines et rurales représentent la somme des réponses *non précisé* et *inconnu*. Par exemple, si le fournisseur de données n'a pas soumis de code postal pour une personne inscrite, celui-ci est classé dans la catégorie *non précisé*. Si le fournisseur de données a soumis un code postal pour la personne inscrite, mais que celui-ci ne figure pas dans le Fichier de conversion des codes postaux, le code est alors classé comme *inconnu*.

Suppression de données

L'ICIS s'engage à protéger toute information de nature confidentielle sur les physiothérapeutes. Des directives régissant la publication et la diffusion d'information sur la santé ont été élaborées afin de protéger les renseignements personnels et de préserver la confidentialité des données reçues par l'ICIS. Ces politiques régissent également la diffusion des données de l'ICIS à l'égard des demandes spéciales de renseignements et des études analytiques spéciales. Afin de préserver l'anonymat de chaque physiothérapeute, les cellules comprenant des valeurs de 1 à 4 ont été supprimées des tableaux fournis dans le présent document et ont été remplacées par un seul astérisque (*). Cependant, la présentation des totaux par ligne et par colonne exige la suppression d'une deuxième valeur afin d'empêcher le lecteur de déterminer la valeur supprimée au moyen d'une soustraction. Par conséquent, une deuxième valeur, généralement la plus petite valeur suivante, est également supprimée dans chaque ligne et chaque colonne comportant une valeur supprimée. Toutefois, dans le cas où la deuxième valeur est supérieure à 4, celle-ci doit alors être remplacée par un symbole différent, d'où l'utilisation d'un double astérisque (**). Remarque : La suppression de cellules ne s'applique pas aux valeurs manquantes (c'est-à-dire les valeurs *non recueilli*, *sans objet* et *inconnu*) dans les tableaux de données.

Symboles

Dans la mesure du possible, nous avons utilisé les symboles normalisés et numériques suivants :

* Chiffre supprimé conformément à la politique de l'ICIS en matière de protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule se situe entre 1 et 4.

** Chiffre supprimé par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

– Données non existantes ou sans objet.

.. Données non recueillies.

D'autres symboles sont expliqués au besoin au bas du tableau ou de la figure où ils apparaissent.

Évaluation de la qualité des données

Afin de garantir un niveau élevé d'exactitude et d'utilité, l'ICIS a élaboré un cadre pour évaluer et déclarer la qualité des données que contiennent ses bases de données et ses registres. Ce cadre s'articule autour des cinq dimensions de la qualité des données : l'actualité, la facilité d'utilisation, la pertinence, l'exactitude et la comparabilité. La section Notes méthodologiques explique en détail les limites de l'interprétation des données. Voici un résumé de ces dimensions :

- L'actualité est assurée par la collecte des données à un point dans le temps déterminé et convenu par les fournisseurs de données et lequel reflète la majorité des enregistrements. Cette méthode permet à l'ICIS d'analyser et de publier les données en temps opportun.
- La facilité d'utilisation comprend la disponibilité, la documentation et la facilité d'interprétation des données.
- La pertinence de la base de données comprend l'adaptabilité et la valeur des données utilisées par les décideurs, les responsables de l'élaboration de politiques, les chercheurs et les médias.
- L'exactitude est une évaluation du caractère adéquat des données par rapport à la réalité ou de la précision des données par rapport à la population de référence, plus précisément, les physiothérapeutes qui sont des membres actifs au Canada au 1er septembre et qui occupent un emploi en physiothérapie.
- La comparabilité consiste à évaluer la façon dont les données de l'année en cours se comparent avec celles des années précédentes ainsi que la façon dont les données de la BDPT se comparent avec les données sur les physiothérapeutes obtenues d'autres sources. La présente publication fournit les données sur les physiothérapeutes pour les années d'inscription 2007 à 2009. En ce qui concerne les années de données précédentes, seuls les nombres agrégés de la Base de données sur le personnel de la santé de l'ICIS sont disponibles.

Il est important de noter que les critères d'exactitude et d'intégralité correspondant aux exigences financières et administratives d'un registre peuvent être différents de ceux que requiert la recherche. L'ICIS a entrepris un vaste exercice de mise en correspondance avec chaque fournisseur de données afin de s'assurer que les données recueillies à l'aide des formulaires d'inscription et les éléments de données du *Dictionnaire des données de la Base de données sur les physiothérapeutes* de l'ICIS concordent. Les différences repérées ont été recensées, prises en compte dans les analyses et décrites dans les Notes méthodologiques ou les notes en bas de page. Dans certains cas, les fournisseurs de données ont inclus les définitions de certains éléments de données ou valeurs de l'ICIS dans leurs directives d'inscription, contribuant ainsi à l'exactitude des données.

Définitions des valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Trois situations sont alors possibles:

- *Non recueilli* indique que l'information n'est pas recueillie par le fournisseur de données sur le formulaire d'inscription, ou que le fournisseur de données ne peut pas soumettre l'information;
- *Inconnu* indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite;
- *Sans objet* indique que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un physiothérapeute réside aux États-Unis, la province de résidence est *sans objet*.

En ce qui concerne les valeurs manquantes *inconnu* et *sans objet*, l'ICIS a mis en œuvre la méthode de validation et de correction suivante :

- Lorsqu'une personne inscrite a fourni des données valides correspondant à un ou plusieurs éléments de données pour la même catégorie de formation ou d'emploi et qu'une partie des autres éléments de données connexes sont manquants, la valeur *inconnu* (au lieu de la valeur *sans objet*) est attribuée.
- Lorsqu'une personne inscrite a omis de fournir des données correspondant à tous les éléments de données de la même catégorie de formation ou d'emploi, la valeur *sans objet* (au lieu de la valeur *inconnu*) est attribuée.
- Toutes les données sur l'emploi des physiothérapeutes qui ne travaillent pas en physiothérapie sont classées sous *sans objet* dans la BDPT. Le tableau 12 ne fait pas état des données des physiothérapeutes n'occupant pas un emploi en physiothérapie; ainsi, les valeurs *inconnu* représentent réellement le taux de non-réponse de la main-d'œuvre en physiothérapie. Certains résultats dont le pourcentage de valeurs manquantes est élevé n'ont pas été inclus dans la section Analyse des données du présent rapport ou dans les tableaux de données affichés sur le site Web de l'ICIS, car leur exactitude douteuse limite l'utilisation de ces données et ouvre la porte à des interprétations erronées. Dans certains cas, le nombre de valeurs manquantes est clairement indiqué dans l'analyse et expliqué dans une note en bas de page au besoin.

Sous-dénombrement

Un sous-dénombrement a lieu lorsque des données qui auraient dû être recueillies pour la base de données ne sont pas incluses. Aucune source de sous-dénombrement n'est connue en ce qui concerne la BDPT.

Surdénombrement

Le surdénombrement désigne l'inclusion de données au-delà de la population cible. Un surdénombrement peut survenir lorsqu'un physiothérapeute en congé pour une raison particulière, comme un congé de maternité ou de paternité, de formation ou d'invalidité de courte durée, a le choix de s'inscrire comme membre en congé, actif ou inactif, ou de ne pas s'inscrire du tout. Toutefois, les physiothérapeutes en congé qui décident de s'inscrire à titre de membre actif et de soumettre les renseignements sur leur emploi sont inclus dans la main-d'œuvre alors qu'en fait ils ne travaillent pas. Les éléments de données **province ou territoire de résidence** et **province ou territoire d'emploi** n'étaient pas disponibles pour le Yukon. Par conséquent, les totaux peuvent inclure des inscriptions secondaires qui n'ont pas pu être décelées et supprimées à l'aide de la méthodologie liée aux inscriptions secondaires, qui repose sur le lieu d'emploi et le lieu de résidence.

Non-réponse

Dans la BDPT, une non-réponse désigne le pourcentage de réponses *inconnu* pour chacun des éléments de données, comme l'indique le tableau 13.

Données de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

Au moment de la publication du présent rapport, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'avaient pas d'organisme de réglementation. Par conséquent, les données administratives concernant ces territoires n'étaient pas disponibles.

Par ailleurs, le Nova Scotia College of Physiotherapists n'a pu soumettre de données au niveau de l'enregistrement de 2007 à 2009.

Le Yukon n'a pu soumettre de données à la BDPT pour l'année 2008.

De plus, les fournisseurs de données n'ont pas tous été en mesure d'harmoniser leur formulaire d'inscription aux éléments de données et aux valeurs du *Dictionnaire des données de la Base de données sur les physiothérapeutes*. Par conséquent, certaines provinces et certains territoires n'ont pas pu recueillir certains éléments de données (voir le tableau 14).

Tableau 13 : Pourcentage d'enregistrements des physiothérapeutes dont les réponses portent la mention *inconnu* selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, Canada, 2009

	Province/territoire d'inscription									
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn
Sexe (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4†	0,0	0,0	0,0	0,0
Année de naissance (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6†	0,0	0,0	< 0,1	0,0
Niveau de la formation de base en physiothérapie (%)	0,0	0,0	0,0	0,2	< 0,1	0,0	0,0	0,0	< 0,1	0,0
Année d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie (%)	0,0	0,0	0,0	0,2	< 0,1	0,0	0,0	0,0	< 0,1	0,0
Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie (%)	10,8	0,0	4,3	0,9	< 0,1	1,2	14,7	0,0	13,8	0,0
Niveau de la formation supérieure en physiothérapie 1 (%)	0,0	0,0	0,0	..	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en physiothérapie 1 (%)	0,0	0,0	0,0	..	..	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation supérieure en physiothérapie 2 (%)	0,0	0,0	0,0	..	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en physiothérapie 2 (%)	0,0	0,0	0,0	..	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de la formation supérieure en physiothérapie 3 (%)	0,0	0,0	0,0	..	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en physiothérapie 3 (%)	0,0	0,0	0,0	..	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau de formation dans un domaine autre que la physiothérapie 1 (%)	0,0	1,9	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	..
Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie 1 (%)	1,6	0,0	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	..

(suite à la page suivante)

Tableau 13 : Pourcentage d'enregistrements des physiothérapeutes dont les réponses portent la mention *inconnu* selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, Canada, 2009 (suite)

	Province/territoire d'inscription									
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn
Niveau de formation dans un domaine autre que la physiothérapie 2 (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	..
Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie 2 (%)	0,0	0,0	0,0	< 0,1	..	0,0	0,2	0,0	0,0	..
Niveau de formation dans un domaine autre que la physiothérapie 3 (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	..
Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie 3 (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	..
Lieu de travail du premier emploi (%)	0,0	0,0	0,0	0,4	4,0	1,2	0,0	0,0	0,9	0,0
Champ d'activité principal du premier emploi (%)	0,0	..	0,0	9,2	25,4	9,7	3,8	0,0	11,0	11,4
Statut temps plein ou temps partiel du premier emploi (%)	0,5	..	0,0	..	3,7	0,1	0,4	0,0	12,7	0,0
Secteur du premier emploi (%)	0,0	..	3,1	0,3	8,7	1,9	57,2	0,7	4,0	0,0
Secteur du deuxième emploi (%)‡	0,0	..	0,0	0,0	8,2	0,7	6,8	0,2	1,4	0,0
Total annuel des heures travaillées (%)	15,0	0,0	0,0	..	8,2	5,6	5,3	0,0	0,0	5,7
Capacité d'offrir le service dans les langues officielles du Canada (%)	0,0	0,0	37,6	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	..
Autre langue — capacité d'offrir le service 1 (%)	0,0	0,0	..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	..
Répartition urbaine et rurale selon le code postal du premier emploi (%)	1,5	0,0	0,0	0,0	0,7	1,6	3,8	4,0	5,2	0,0

Remarques

.. Données non recueillies ou non soumises.
† Données agrégées fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
‡ Pourcentage de valeurs *inconnu* calculé selon le nombre d'inscrits exerçant un deuxième emploi.

Source

Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Tableau 14 : Enregistrements des physiothérapeutes dont les données n'ont pas été recueillies, selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, Canada, 2009

	Province/territoire d'inscription									
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn
Sexe						†				
Année de naissance						†				
Niveau de la formation de base en physiothérapie										
Année d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie										
Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie										
Niveau de la formation supérieure en physiothérapie 1				X	X					
Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en physiothérapie 1				X	X					
Niveau de la formation supérieure en physiothérapie 2				X	X					
Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en physiothérapie 2				X	X					
Niveau de la formation supérieure en physiothérapie 3				X	X					
Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en physiothérapie 3				X	X					
Niveau de formation dans un domaine autre que la physiothérapie 1					X					X
Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie 1					X					X

(suite à la page suivante)

Tableau 14 : Enregistrements des physiothérapeutes dont les données n'ont pas été recueillies, selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, Canada, 2009 (suite)

	Province/territoire d'inscription									
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn
Niveau de formation dans un domaine autre que la physiothérapie 2					X					X
Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie 2					X					X
Niveau de formation dans un domaine autre que la physiothérapie 3					X					X
Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie 3					X					X
Lieu de travail du premier emploi										
Champ d'activité principal du premier emploi		X								
Statut temps plein ou temps partiel du premier emploi		X		X						
Secteur du premier emploi		X								
Secteur du deuxième emploi		X								
Total annuel des heures travaillées				X						
Capacité d'offrir le service dans les langues officielles du Canada										X
Autre langue — capacité d'offrir le service 1			X							X
Répartition urbaine et rurale selon le code postal du premier emploi										

Remarques
X Indique que le pourcentage des données *non recueillies* était de 100 %.
† Données agrégées fournies par le ministère de la Santé du Manitoba.
Source
Base de données sur les physiothérapeutes, Institut canadien d'information sur la santé.

Limites des données

Caractéristiques démographiques

Année de naissance

- *Manitoba* : Le College of Physiotherapists of Manitoba (CPTM) ne fournit pas de données sur la date de naissance au niveau de l'enregistrement. Toutefois, les données agrégées ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba (2007 à 2009).
- *Nouvelle-Écosse* : Les données agrégées pour la Nouvelle-Écosse ont été fournies par le Nova Scotia College of Physiotherapists (2007 à 2009).
- *Territoires du Nord-Ouest et Nunavut* : Les données des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont exclues pour 2007 à 2009.

Sexe

- *Manitoba* : Le CPTM ne fournit pas de données sur le sexe au niveau de l'enregistrement. Toutefois, les données agrégées ont été fournies par le ministère de la Santé du Manitoba (2007 à 2009).
- *Nouvelle-Écosse* : Les données agrégées pour la Nouvelle-Écosse ont été fournies par le NSCP pour 2007 à 2009. Les totaux pour 2007 et 2008 incluent les personnes inscrites se trouvant à l'extérieur de la province et celles qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège. Les totaux pour 2009 excluent les types d'inscription des membres inactifs et qui ne pratiquent pas, selon la définition du collège.

Caractéristiques géographiques

Régions urbaines, régions rurales et régions éloignées (premier emploi)

- Les données de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont exclues pour 2007 à 2009.

Région sanitaire

- Les données de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont exclues pour 2007 à 2009.

Formation

Niveau actuel de la formation en physiothérapie

- *Québec* : L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) n'a pas été en mesure de soumettre les données relatives au niveau de la formation supérieure en physiothérapie. Ainsi, les données sur le niveau actuel de la formation ne sont basées que sur le niveau de la formation de base en physiothérapie.
- *Ontario* : L'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario n'a pas été en mesure de soumettre les données relatives au niveau de la formation supérieure en physiothérapie. Ainsi, les données sur le niveau actuel de la formation ne sont basées que sur le niveau de la formation de base en physiothérapie.
- *Yukon* : Données exclues pour 2008.
- *Nouvelle-Écosse* : Données exclues pour 2007 et 2008. Le NSCP a fourni des données agrégées pour 2009.

Année d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie

- *Yukon* : Données exclues pour 2008.
- *Nouvelle-Écosse* : Données exclues pour 2007 et 2008. Le NSCP a fourni des données agrégées pour 2009.

Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en physiothérapie

- *Yukon* : Données exclues pour 2008.
- *Nouvelle-Écosse* : Données exclues pour 2007 et 2008. Le NSCP a fourni des données agrégées pour 2009.
- *Québec* : Aucune donnée recueillie pour 2007 et 2008.
- *Colombie-Britannique* : Nombre élevé de valeurs manquantes pour 2007.
- *Saskatchewan* : Nombre élevé de valeurs manquantes pour 2008.

Niveau de la formation supérieure en physiothérapie (1, 2 et 3)

- *Ontario* : Aucune donnée recueillie pour 2007 à 2009.
- *Yukon* : Aucune donnée recueillie pour 2007. Données exclues pour 2008.
- *Nouvelle-Écosse* : Données exclues pour 2007 à 2009.

Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en physiothérapie (1, 2 et 3)

- *Ontario et Québec* : Aucune donnée recueillie pour 2007 à 2009.
- *Yukon* : Aucune donnée recueillie pour 2007. Données exclues pour 2008.
- *Nouvelle-Écosse* : Données exclues pour 2007 à 2009.

Niveau de formation dans un domaine autre que la physiothérapie (1, 2 et 3)

- *Saskatchewan* : Aucune donnée recueillie pour 2007.
- *Ontario et Yukon* : Aucune donnée recueillie pour 2007 à 2009.
- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.

Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que la physiothérapie (1, 2 et 3)

- *Saskatchewan* : Aucune donnée recueillie pour 2007.
- *Ontario et Yukon* : Aucune donnée recueillie pour 2007 à 2009.
- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.

Champ d'études dans un domaine autre que la physiothérapie (1, 2 et 3)

- *Saskatchewan* : Aucune donnée recueillie pour 2007.
- *Ontario et Yukon* : Aucune donnée recueillie pour 2007 à 2009.
- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Québec et Manitoba* : Nombre élevé de valeurs manquantes pour 2007 à 2009.
- *Alberta* : Nombre élevé de valeurs manquantes pour 2007.

Caractéristiques d'emploi

Statut d'emploi — en congé

- Les données de la BDPT de 2008 incluent les physiothérapeutes qui ont un emploi en physiothérapie, mais sont en congé. Les processus opérationnels, c'est-à-dire l'éventail de données recueillies et les types d'options d'inscription, varient d'un fournisseur de données à l'autre. Les données sur la portion de la main-d'œuvre chez les physiothérapeutes en congé n'étaient pas disponibles pour le Québec, l'Ontario, le Manitoba et le Yukon.
- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.

Capacité d'offrir le service dans les langues officielles du Canada

- *Terre-Neuve-et-Labrador* : Aucune donnée recueillie pour 2007.
- *Yukon* : Aucune donnée recueillie pour 2007 et 2009. Données du Yukon exclues pour 2008.
- *Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Nouvelle-Écosse* : Les données de la Nouvelle-Écosse sont exclues pour 2007 et 2008. Le NSCP a fourni des données agrégées pour 2009.
- *Nouveau-Brunswick* : Nombre élevé de valeurs manquantes pour 2009.

Capacité d'offrir le service dans une autre langue

- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Yukon* : Données exclues pour 2008.
- *Nouveau-Brunswick* : Aucune donnée recueillie pour 2007 à 2009.
- *Terre-Neuve-et-Labrador et Yukon* : Aucune donnée recueillie pour 2007.

Statut temps plein ou temps partiel

- *Île-du-Prince-Édouard et Québec* : Aucune donnée recueillie de 2007 à 2009.
- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Yukon* : Données pour 2008.
- *Colombie-Britannique* : Nombre élevé de valeurs manquantes pour 2007 et 2008.

Province ou territoire d'emploi (premier emploi)

- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Yukon* : Données exclues pour 2008.

Pays d'emploi (premier emploi)

- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Yukon* : Données exclues pour 2008.

Code postal du lieu d'emploi (premier emploi)

- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Yukon* : Données exclues pour 2008.

Lieu de travail (premier emploi)

- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Yukon* : Données exclues pour 2008.

Champ d'activité (premier emploi)

- *Île-du-Prince-Édouard* : Aucune donnée recueillie pour 2007 à 2009.
- *Yukon* : Aucune donnée recueillie pour 2007. Données exclues pour 2008.
- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Ontario* : Nombre élevé de valeurs manquantes pour 2007 à 2009.

Secteur d'emploi (premier emploi)

- *Yukon* : Aucune donnée recueillie pour 2007. Données exclues pour 2008.
- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Île-du-Prince-Édouard* : Aucune donnée recueillie pour 2007 à 2009.
- *Saskatchewan* : Nombre élevé de valeurs manquantes pour 2008 et 2009.

Total annuel des heures travaillées

- *Yukon* : Données exclues pour 2008.
- *Nouvelle-Écosse, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest* : Données exclues pour 2007 à 2009.
- *Québec* : Aucune donnée recueillie pour 2007 à 2009.
- *Manitoba et Yukon* : Aucune donnée recueillie pour 2007.
- *Ontario* : Nombre élevé de valeurs manquantes pour 2007 et 2008.

Respect de la vie privée et confidentialité

Le Secrétariat au respect de la vie privée et aux services juridiques de l'ICIS a créé une série de directives visant à protéger le caractère confidentiel des données que l'ICIS reçoit. Ces politiques régissent la publication des données dans les rapports, les communiqués de presse, le site Web de l'ICIS ainsi que les demandes et les études spéciales. Les documents intitulés *Respect de la vie privée et confidentialité de l'information sur la santé à l'ICIS : principes et politiques pour la protection des renseignements personnels sur la santé* et *Évaluation des incidences sur la vie privée de la Base de données sur les physiothérapeutes* se trouvent sur le site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Produits et services sur la main-d'œuvre liés à la BDPT

Les documents ci-dessous, liés au présent rapport, peuvent être téléchargés en format électronique (PDF), sans frais, au www.icis.ca.

- *Dictionnaire des données de la Base de données sur les physiothérapeutes* (pour les éléments de données et les définitions)
- *Manuel de spécifications pour la soumission des données à la Base de données sur les physiothérapeutes* (pour les spécifications de fichiers concernant les éléments de données transmis par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux)

Demandes de services

L'ICIS répond aux demandes spéciales de renseignements et entreprend des projets analytiques spéciaux selon le principe du recouvrement des coûts en utilisant des données de la BDPT. Les demandes spéciales sont généralement des demandes d'information qui n'exigent pas de ressources de programmation importantes et qui peuvent être traitées au moyen des rapports standards, tandis que les projets analytiques spéciaux exigent une planification de projet et le recours à des ressources supplémentaires.

Pour connaître les coûts associés à ces produits et services, veuillez vous adresser à la personne suivante :

Chef de section de la BDPT, Ressources humaines de la santé
Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860
Télécopieur : 613-241-8120

Courriel : bdpt@icis.ca
Site Web : www.icis.ca

Références

1. Association canadienne de physiothérapie, *What Are the Benefits of Being a Physiotherapist?* Consulté en automne 2009. Internet : <http://www.physiotherapy.ca/public.asp?WCE=C=47|K=224070|RefreshT=222416|RefreshS=Container|RefreshD=2224160>.
2. Association canadienne de physiothérapie, *What Can the Treatment Involve?* Consulté en automne 2009. Internet : <http://www.physiotherapy.ca/public.asp?WCE=C=47|K=223553|RefreshT=222436|RefreshS=LeftNav|RefreshD=2224360>.
3. C. McNiven, H. Puderer et D. Janes, *Census Metropolitan Area and Census Agglomeration Influenced Zones (MIZ): A Description of the Methodology [Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) : une description de la méthodologie*], Ottawa (Ont.), Statistique Canada, 2000, nº 92F0138MIE au catalogue. Consulté en automne 2009. Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/92f0138m/92f0138m2000002-eng.pdf>.
4. V. du Plessis et coll., « Definitions of Rural », *Rural and Small Town Canada Analysis Bulletin* [« Définitions de 'rural' », *Bulletin d'analyse — régions rurales et petites villes du Canada*], vol. 3, nº 3 (novembre 2001), nº 21-006-XIE au catalogue. Consulté en automne 2009. Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/21-006-x/21-006-x2001003-eng.pdf>.
5. Institut canadien d'information sur la santé, *Supply and Distribution of Registered Nurses in Rural and Small Town Canada* [*Nombre et répartition des infirmières et infirmiers autorisés dans les régions rurales au Canada*], Ottawa (Ont.), ICIS, 2002. Consulté en automne 2009. Internet : <http://secure.cihi.ca/cihiweb/dispPage.jsp?cw_page=download_form_e&cw_sku=SDRNRST2000PDF&cw_ctt=1&cw_dform=N>.

Tous droits réservés.

Aucune section de la présente publication ne peut être reproduite ni transmise sous quelque forme que ce soit, ni par quelque procédé électronique ou mécanique que ce soit, y compris les photocopies et les enregistrements, ou par tout autre moyen de stockage d'information et de recherche documentaire, qui existe ou non à l'heure actuelle, sans le consentement écrit de l'auteur qui en possède les droits. Ne sont cependant pas soumises à cette règle les personnes désirant citer de brefs passages pour une publication dans une revue, un journal ou encore pour une émission radiodiffusée ou télédiffusée.

Les demandes d'autorisation doivent être acheminées à :

Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860
Télécopieur : 613-241-8120
www.icis.ca
droitdauteur@icis.ca

ISBN 978-1-55465-800-8 (PDF)

© 2010 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :
Institut canadien d'information sur la santé, *Les physiothérapeutes au Canada 2009*, Ottawa (Ont.), ICIS, 2010.

This publication is also available in English under the title *Physiotherapists in Canada, 2009*.
ISBN 978-1-55465-799-5 (PDF)

Parlez-nous

ICIS Ottawa
495, rue Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6
Téléphone : 613-241-7860

ICIS Toronto
4110, rue Yonge, bureau 300
Toronto (Ontario) M2P 2B7
Téléphone : 416-481-2002

ICIS Victoria
880, rue Douglas, bureau 600
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 2B7
Téléphone : 250-220-4100

ICIS Edmonton
10235, rue 101 Nord-Ouest, bureau 1414
Edmonton (Alberta) T5J 3G1
Téléphone : 780-409-5438

ICIS Montréal
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-842-2226

ICIS St. John's
140, rue Water, bureau 701
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 6H6
Téléphone : 709-576-7006

Octobre 2010

www.icis.ca

Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information